AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

RÈGLEMENT

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture

atelier skala 2 architecture urbanisme
233, av. J. Roumanille
84 810 Aubignan
contact@atelier-skala.fr
04 90 85 12 78

SOMMAIRE

TITRE 1 : PRÉAMBULE

1.1 Les effets de l'avap----------5
1.2 Régime des autorisations----------6
1.3 Préparer son projet----------7

TITRE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1 Le périmètre de l'avap----------9
2.2 Le plan de repérage architectural et urbain ----------10
2.3 L'identification des tissus anciens----------19

TITRE 3 : RÈGLEMENT PAR SECTEURS

1. SECTEUR CENTRE

PRÉSENTATION DU SECTEUR ET DE SES OBJECTIFS----------22

A. LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.1 Volumétrie et gabarit des constructions existantes----------23
A.2 Toitures----------24
A.2.1 Matériaux de couverture
A.2.2 Ouvrages en toiture
A.2.3 Équipements techniques en toitures
A.3 Parements et décors de façade----------27
A.3.1 Façade ou éléments en pierre de taille
A.3.2 Façade en moellons de pierre enduits ou jointées
A.3.3 Coloration
A.3.4 Modénatures
A.3.5 Isolation par l'extérieur
A.4 Eléments accompagnant les façades----------31
A.4.1 Auvents, marquises
A.4.2 Perrons et escaliers extérieurs
A.4.3 Les équipements techniques en façade
A.5 Percements, menuiseries et serrurerie----------32
A.5.1 Percements et composition des façades
A.5.2 Menuiseries
A.5.3 Serrurerie, ferronnerie
A.6 Devantures commerciales----------37

B. LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET EXTENSIONS DE BÂTIMENTS EXISTANTS----------38
B.1 Implantation
B.2 Volumétrie des constructions
B.2 Aspect extérieur des constructions neuves et extensions

C. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES----------39
C.1 Traitement de la limite entre espace privé et public----------39
C.1.1 Les traitements d'accompagnement
C1.2 Les clôtures en limite du domaine public
C.2 Traitement des espaces libres----------40
C.2.1 Les cours et jardins
C.2.2 Les espaces publics du centre ancien
C.2.2 Les espaces libres en bord de ligne
C.2.4 Les entrées de ville
C.2.5 Piscines

E. LES FICHES EXEMPLE
E.1 L'immeuble patrimonial dans le coeur de ville médiéval----------42
E.2 L'immeuble modeste ou la maison de ville----------43
E.3 L'immeuble de faubourg en bordure de la Ligne----------44
E.4 L'intervention en ilot ancien----------45

SOMMAIRE suite

2. SECTEUR ÉCRIN

PRÉSENTATION DU SECTEUR ET DE SES OBJECTIFS----------47

A. LES BÂTIMENTS EXISTANTS----------48
- A.1 Volumétrie et gabarit des constructions existantes
- A.2 Réhabilitation des bâtiments existants

B. LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET EXTENSIONS DE BÂTIMENTS EXISTANTS----------49
- B.1 Implantation
  - B1.1 Implantation sur le terrain naturel
  - B1.2 Implantation par rapport aux constructions déjà existantes
- B.2 Volumétrie des constructions
- B.2 Aspect extérieur des constructions neuves et extensions

C. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES----------51
- C.1 Traitement de la limite entre espace privé et public
- C.2 Traitement des espaces libres
  - C.2.1 Plantations
  - C.2.2 Petits équipements de jardins
  - C.2.3 Allées et chemins
  - C.2.4 Piscines

TITRE 5 : ANNEXES----------53
- A. LEXIQUE
- B. DOCUMENTS «RESSOURCE»
- C. RECETTE ENDUIT TRADITIONNEL À LA CHAUX
- D. AIDES EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU BÂTI ANCIEN

TITRE 1.
PRÉAMBULE

1.1

LES EFFETS DE L'AVAP

Art L 631-1 du code du patrimoine (Loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016) : Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.

EFFET SUR LES PLANS LOCAUX D'URBANISME

L'AVAP est une servitude d'utilité publique annexée au Plan Local d'urbanisme (PLU). Le règlement de l'AVAP est compatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.
Les dispositions de l'AVAP s'imposent aux autorités compétentes pour élaborer les PLU.

EFFET SUR LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEURS ABORDS

L'AVAP est sans incidence sur le régime de protection des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques.
Article L 621-30 du code du patrimoine (Loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016) : La protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles L. 631-1 et L. 631-2.
La commune dispose de plusieurs immeubles classés ou inscrits :
L'ÉGLISE NOTRE DAME DES POMMIERS : Classée par arrêté du 2 septembre 1907, édifié au XIIIème et XIVème siècle, à l'exception du portail ouest et du clocher, édifié au XIXème siècle.
LA MAISON BASTIDE : Classée par arrêté du 8 juin 1928, maison datant du XVIème siècle.
LE CHÂTEAU : Inscrit par arrêté du 31 mai 1927, édifié au XIIIème siècle.
L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE : Inscrit par arrêté du 8 juin 2018.
Plusieurs périmètres de monuments historiques des communes voisines se situent également sur la commune de Largentière. Il s'agit notamment du château et de la tour dite de Joyeuse à Montréal, du château de Tauriers, du château de Lamothe, de l'Eglise et de la chapelle des Pénitents à Chassiers.

ARCHÉOLOGIE

L'archéologie est régie par les dispositions législatives et réglementaires suivantes, et s'appliquent non seulement au périmètre de l'AVAP mais également à la totalité du territoire communal.
Le Code de l'urbanisme : L'article R111-4 précise que *«Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation et ses caractéristiques, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques»*.
Le Code du patrimoine :
Le livre V du Code du Patrimoine rassemble toutes les dispositions législatives relatives à l'archéologie, et notamment les dispositions relatives à l'archéologie préventive au titre II, en particulier les dispositions relatives aux découvertes fortuites.
Le Code pénal : Les atteintes aux vestiges et sites archéologiques sont un délit tombant sous le coup d'amendes et de peines d'emprisonnement prévues à l'article 322-3-1 du code pénal.
A noter : Il n'existe aucune zone de présomption archéologique sur la commune.

CHÂTEAU RESTAURÉ - CLOS ET COUVERT

ÉGLISE NOTRE DAME DES POMMIERS

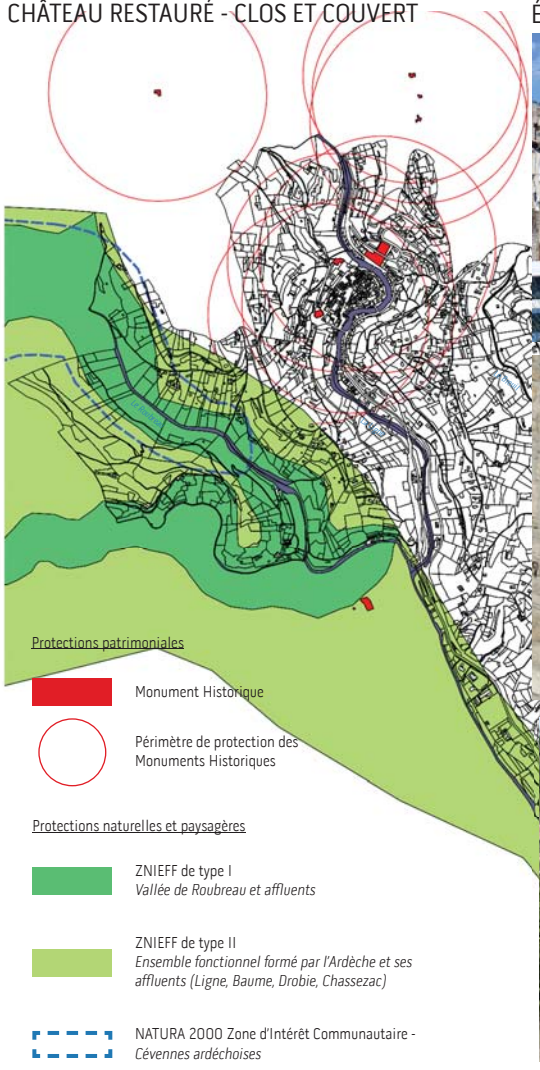

MAISON BASTIDE - ACTUELLE MAIRIE DE LARGENTIÈRE

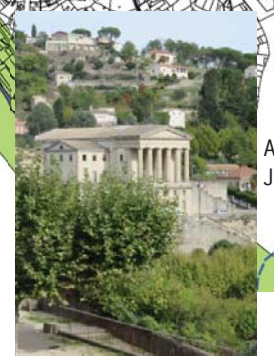

ANCIEN PALAIS DE JUSTICE

1.2
RÉGIME DES AUTORISATIONS

Art L632-1 code du patrimoine (Loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016) : Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des parties extérieures des immeubles bâtis, y compris du second œuvre, ou des immeubles non bâtis.
Il peut s'agir notamment de la construction, la transformation de l'aspect extérieur ou la démolition d'un bâtiment, mais également d'interventions ayant pour effet la modification sensible des données du paysage (coupes ou élagages d'arbres de hautes tiges, suppression de haies bocagères...), ou l'aménagement des espaces publics (aspect des sols, mobiliers urbains, dispositifs d'éclairage..).

Le régime des travaux sont régies :

- par le **code de l'urbanisme** pour toutes les autorisations entrant dans le champ d'application de celui-ci, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager ou permis de démolir,
- par le **code du patrimoine** aux articles L 632-1 à L 632-3.

Les travaux sur les monuments historiques eux-mêmes (inscrits ou classés) restent dans tous les cas soumis aux procédures d'information ou d'autorisation prévues par le code du patrimoine.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Dans le cas où les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à un seuil défini par les textes en vigueur,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé,
- ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation).

Le décret n°2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte fixe à 150 m² le seuil au delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte. Ce nouveau seuil s'applique aux demandes de permis de construire déposées à partir du 1er mars 2017.

DÉCLARATION PRÉALABLE :

- Pour des travaux d'une surface inférieure à un seuil défini par les textes en vigueur.
- Dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.
- Si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.
- dans le cadre de travaux de ravalement.

LOI DU 7 JUILLET 2016 RELATIVE A LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET À LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Cette loi instaure à art L 631-1 à L 631-5 du CODE DU PATRIMOINE le classement «au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.»
«Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.».

Cette loi est régie par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017, relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

RECOURS :

Pour les demandes d'autorisation de travaux déposées en mairie après le 7 juillet 2016, les modalités de recours applicables sont celles prévues à l'article L 632-2 du code du patrimoine. En cas de silence du préfet de région à l'issue d'un délai de deux mois, l'autorité administrative est réputée avoir rejeté le recours et l'avis de l'architecte des bâtiments de France s'en trouve confirmé.

1.3
PRÉPARER SON PROJET

UTILISER L'AVAP COMME UNE RESSOURCE

L'ensemble des documents qui compose l'AVAP est à votre disposition, vous pouvez les consulter pour comprendre la démarche engagée sur le territoire de l'aire.

- Le rapport de présentation qui récapitule les orientations et qui justifie les mesures prises pour la protection et la mise en valeur du patrimoine. Le diagnostic de l'AVAP est annexé au rapport de présentation. Il présente les éléments d'histoire et détaille les enjeux patrimoniaux, architecturaux, urbains, paysagers et environnementaux;
- Les documents graphiques (plans réglementaires) qui permettent de déterminer dans quel secteur se situe votre terrain ou immeuble et sur quelle catégorie d'immeubles ou d'espaces vous intervenez;
- Le présent règlement, qui après avoir rappelé les effets juridiques et les objectifs de l'AVAP, regroupe les règles applicables à chaque secteur, à chaque catégorie de protection, de typologies bâtis et à la nature des travaux projetés. Le règlement est agrémenté d'illustrations, d'exemples et de références concernant la mise en oeuvre et la description de certains éléments architecturaux, urbains ou paysagers. Les articles réglementaires sont en partie droite sur fond coloré.

SE RENSEIGNER

Les services de la commune se tiennent à votre disposition.
Vous pouvez également consulter l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

PRÉPARER SON DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Vous pouvez retirer les documents à fournir auprès du service urbanisme de votre commune ou vous les procurer en ligne sur le site www.service-public.fr

- Permis de construire imprimé CERFA
- Déclaration préalable imprimé CERFA
- Permis d'aménager imprimé CERFA
- Permis de démolir imprimé CERFA
- Autorisation spéciale de travaux imprimé CERFA

Un architecte qualifié peut vous aider dans votre démarche de projet, au point de vue des enjeux patrimoniaux, mais également des particularités techniques du bâti. Une démarche globale est à privilégier (combinant enjeux environnementaux et patrimoniaux).

DES INFORMATIONS UTILES :

Sur les patrimoines et leurs protections dans le département de l'ARDECHE, consulter l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche (UDAP 07): http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Architecture-et-patrimoines/Unitesdepartementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine/UDAP-de-l-Ardeche

Sur les ressources en matière de protection patrimoniale (monuments historiques inscrits et classés, périmètre des servitudes patrimoniales...) Ce site vous permet d'accéder à des informations géo-référencées sur l'ensemble du territoire.
http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Sur vos droits et démarches en matière d'urbanisme
http://www.service-public.fr/formulaires/
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml

Sur le fonctionnement spécifique du bâti ancien , consulter les fiches ATHEBA
http://www.fondation-patrimoine.org/fr/national-0/ressources-en-ligne-14/fiches-conseil-194/detail-fiches-du-projet-atheba-469

Sur la mise en oeuvre d'un projet de réhabilitation, consulter le protocole de rénovation 123 RENO
http://www.123reno-med.eu/

DES ADRESSES UTILES :

Mairie de Largentière
3 avenue Félicien Blanc
07110 Largentière
04.75.39.28.60
www.largentiere.fr

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ardèche
2 place Simone Veil
07000 PRIVAS
Tél. 04 75 66 74 90

TITRE 2.
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1
LE PÉRIMÈTRE DE L'AVAP

Après analyse du patrimoine de la commune et croisement des enjeux des différentes entités qui la composent, deux secteurs aux enjeux complémentaires ont été définis en vue de mettre en place un projet de patrimoine cohérent sur l'ensemble des éléments remarquables de la commune.

1- SECTEUR CENTRE

Il est composé d'entités urbaines et bâties issues d'un héritage historique médiéval, des extensions en faubourgs du XIXème siècle et du développement industriel et institutionnel le long du cours de la Ligne formant les entrées de la ville.
Il est édifié de bâtis anciens, d'époques différentes mais dont les caractéristiques et les enjeux au regard de la protection et de la mise en valeur sont proches.
Il intègre également une diversité d'espaces publics qui peuvent être mis en valeur par des préconisations adaptées.

2- SECTEUR ÉCRIN PAYSAGER

Ce secteur est localisé sur les versants qui entourent le centre ancien, ce qui engendre de nombreuses covisibiltés.
Il est traversé par des anciens chemins qui menaient aux faïsses cultivées. Il est composé notamment d'une urbanisation peu dense et diversifiée, construite depuis la fin du XX° siècle, et d'un bâti traditionnel cévenol liées aux anciennes activités agricoles.

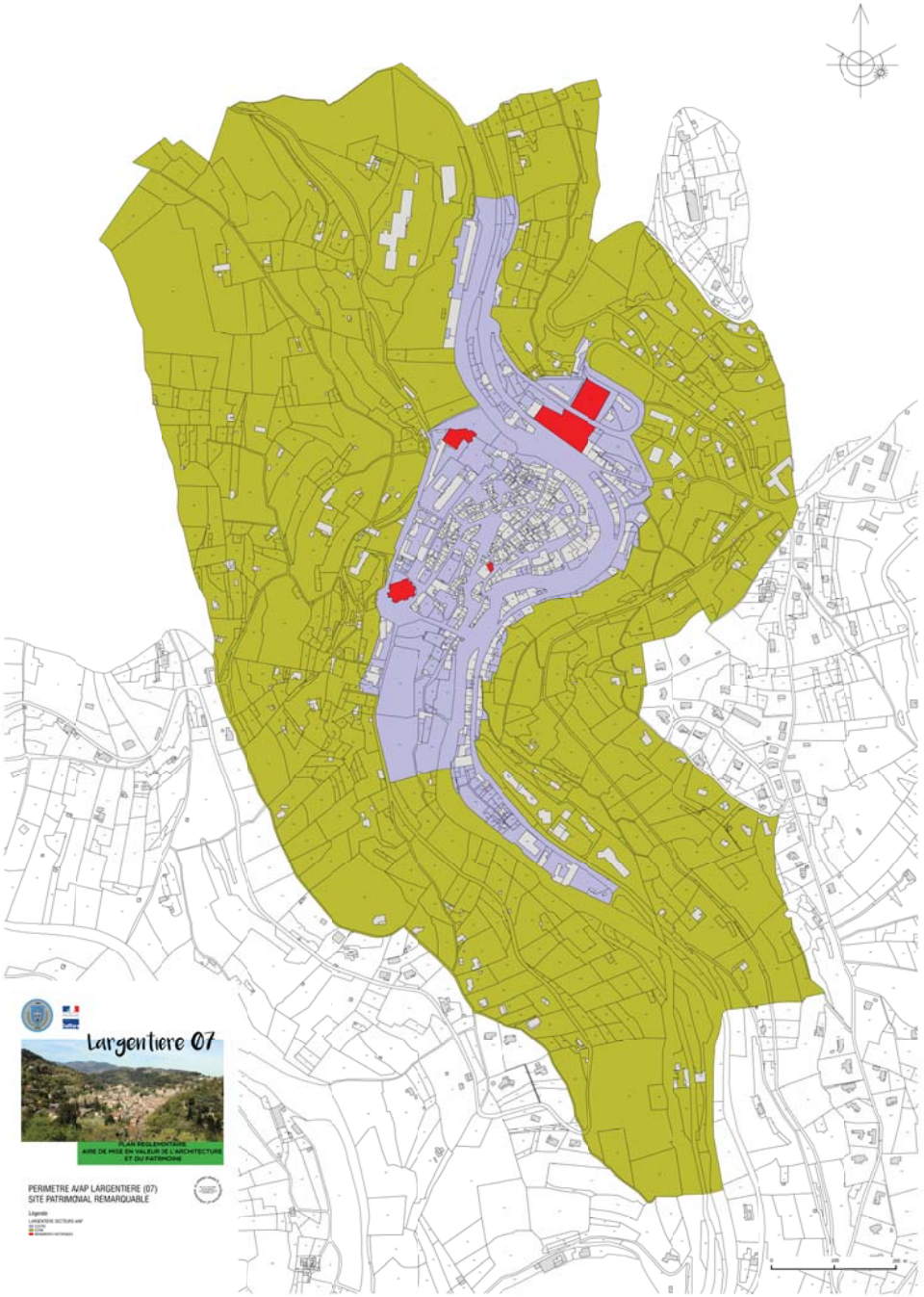

2.2

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

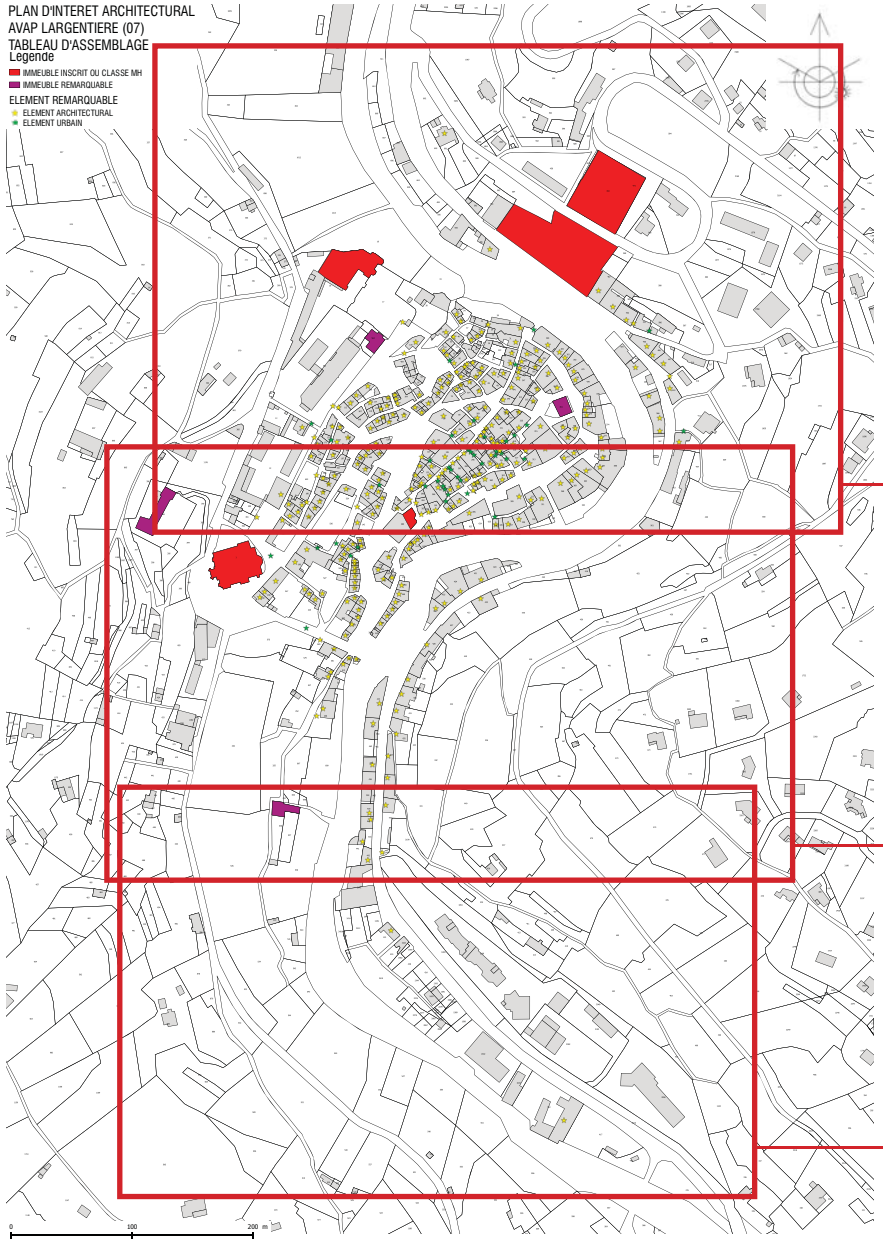

Les immeubles repérés :

Le centre ancien comporte des monuments historiques inscrits ou classés mais également des **immeubles remarquables.** Il s'agit d'immeubles qui présente une qualité architecturale certaine dans leur ensemble (typologie visible, qualité ...) ou qui comportent des éléments de composition témoins de leur intérêt historique et architectural.
Ils sont le plus souvent représentatifs d'une époque. L'objectif concernant ces immeubles est de conserver les caractéristiques patrimoniales des immeubles (composition d'ensemble, modénature, décors, matériaux, volumétrie, modénature...) et de s'assurer de la compatibilité des interventions nouvelles en faveur de l'amélioration de l'habitat avec les caractéristiques de l'immeuble.

Les éléments remarquables (architectural ou urbain) :
Il s'agit d'éléments singuliers, sur le bâti ou dans l'espace public, il peut constituer un élément bâti à part entière ou un élément particulier en façade ou encore un élément bâti historique.
Ces éléments sont à mettre en valeur et à protéger dans le cadre d'un projet.

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

PLAN D'INTERET ARCHITECTURAL
AVAP LARGENTIERE (07)
PLANCHE 1

Légende

- IMMEUBLE INSCRIT OU CLASSE MH
- IMMEUBLE REMARQUABLE

ELEMENT REMARQUABLE

- ELEMENT ARCHITECTURAL
- ELEMENT URBAIN

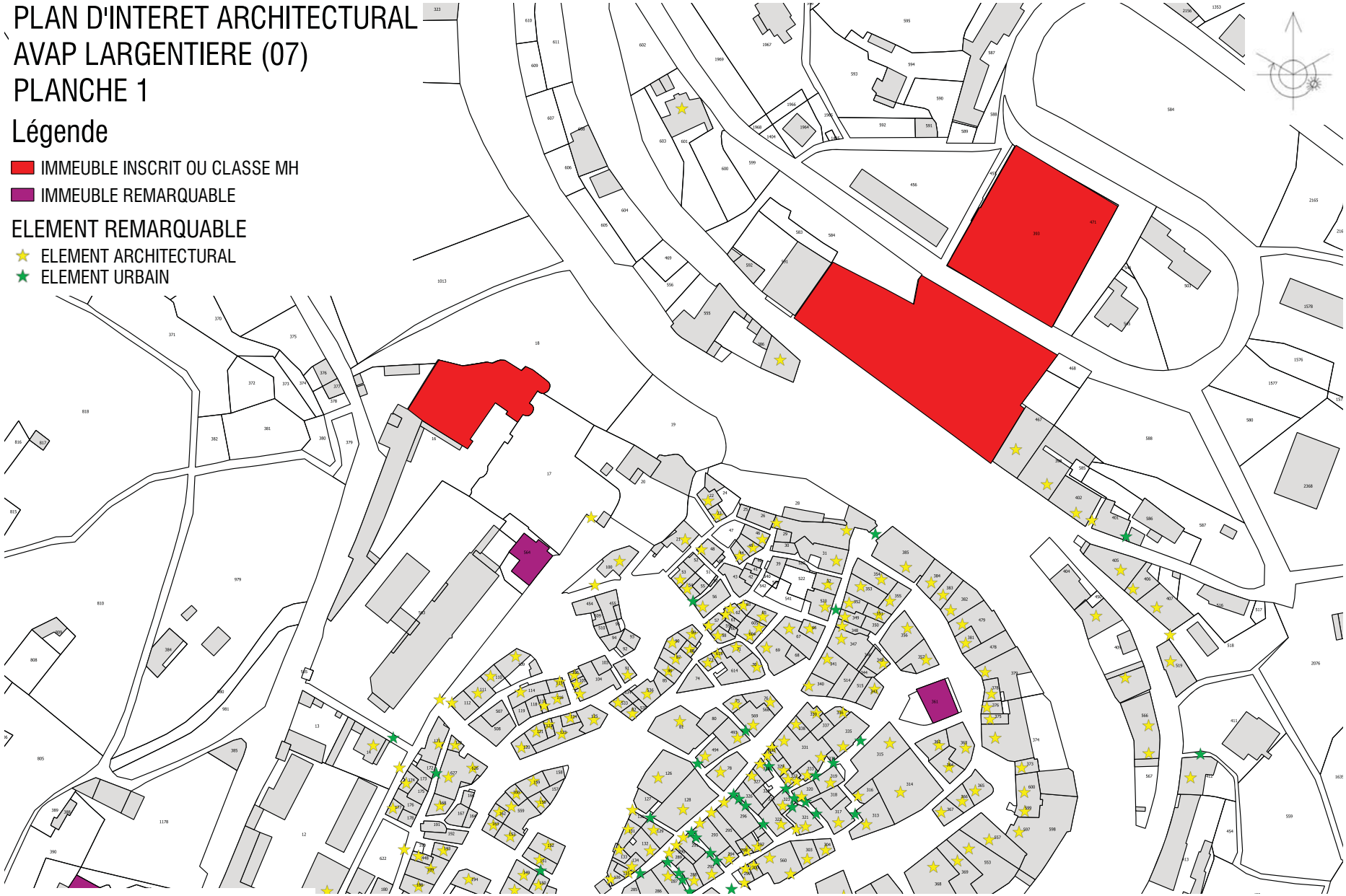

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

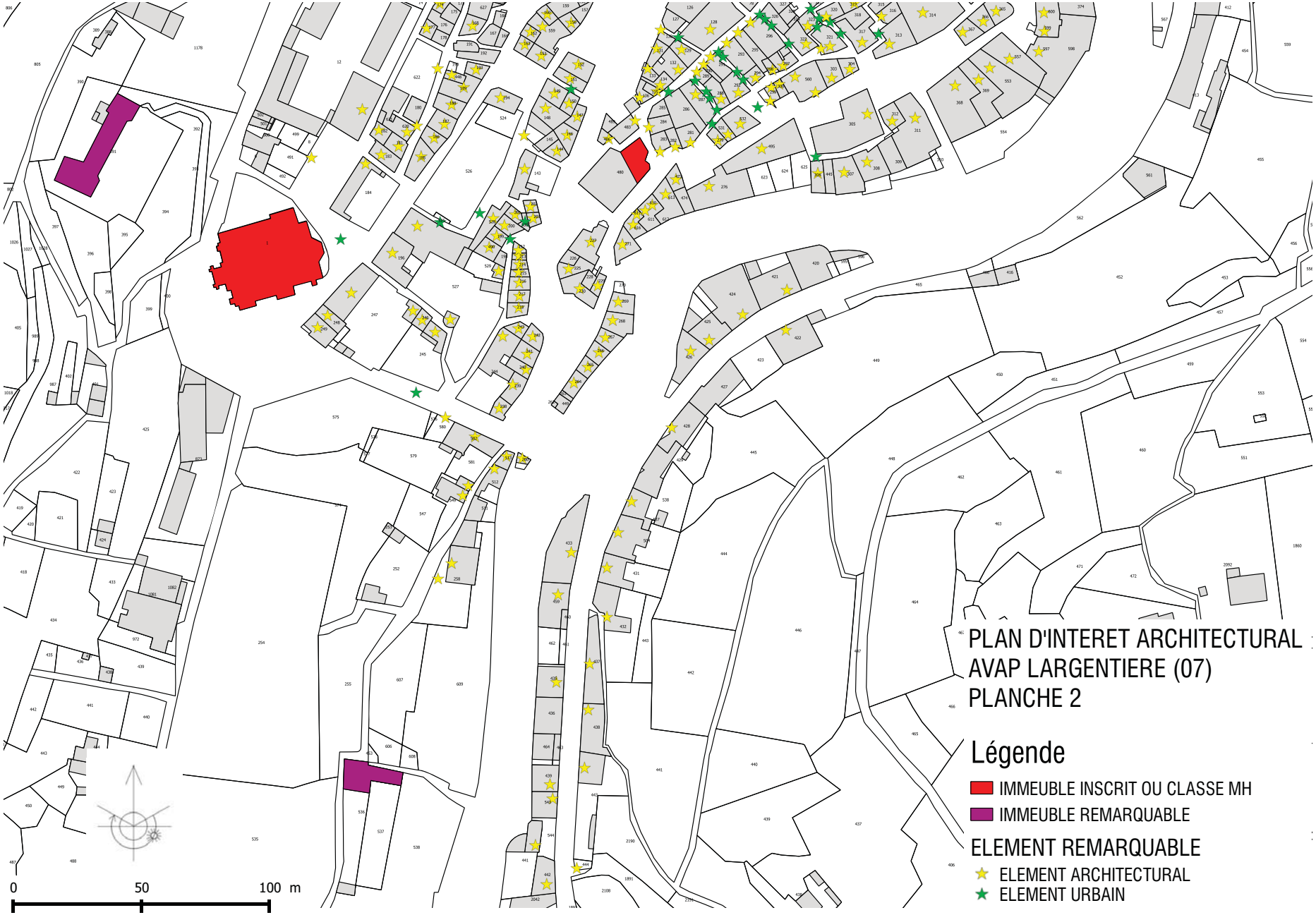

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

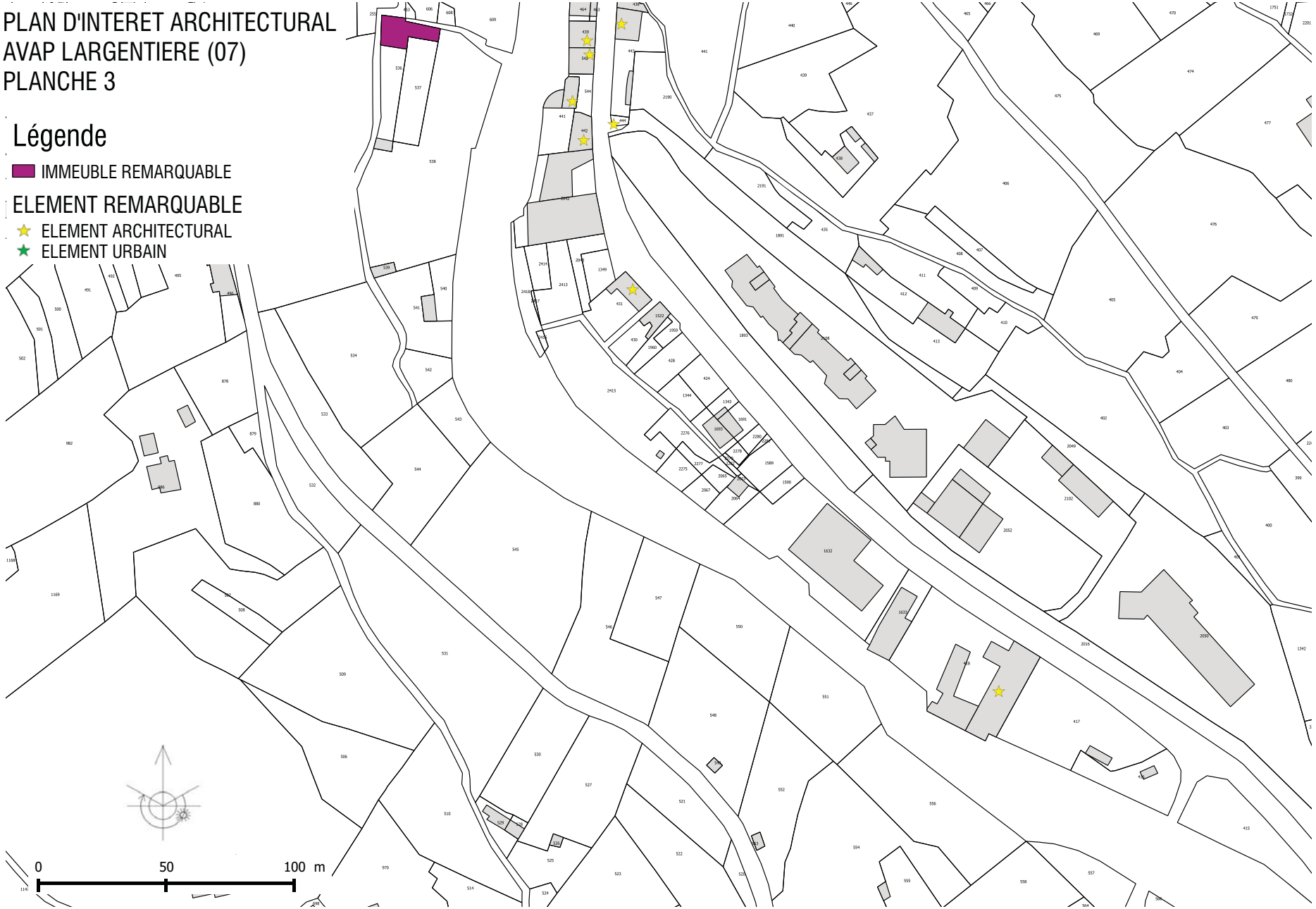

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Parcelle	nature_rep	nature_obj	observations
OD 12			IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 14	DECOR		IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE/VILLA SUCHET
OD 14	MUR EN PIERRE		
OD 17	ENTREE CHATEAU		MILLESIME 1870?
OD 21	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 22	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 23	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 28	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 28	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE/MILLESIME 1840
OD 31	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	ENCADREMENT FENETRE/FENETRE A ACCOLADE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 32	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PIERRE	ENCADREMENT PORTE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 44	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 45	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/ARC DE DECHARGE	
OD 46	PERCEMENTS/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 48	PERCEMENTS/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 53	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 54	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 56	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PIERRE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	MILLESIME 1846
OD 57	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 58	PERCEMENTS/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 61	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 62	PERCEMENTS/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE	
OD 65	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	ENCADREMENT PORTE/MASCARON	
OD 66	PERCEMENTS/MENUISERIE/TRACE DU PASSE/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/MENEAU	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 67	PERCEMENTS/DECOR PIERRE/MENUISERIE/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE/CHAINAGE D'ANGLE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 69	PERCEMENTS/DECOR PIERRE/SERRURERIE/MENUISERIE/SECHOIR	ENCADREMENT PORTE/CHAINAGE ANGLE	
OD 70	SERRURERIE		
OD 71	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 73	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/ECHOPPE	
OD 75	DECOR PIERRE/PERCEMENT	ENCADREMENT/PORTE ET FENETRE	
OD 76	PERCEMENT	PRTE	
OD 78	TRACES DU PASSE/BALCON/SERRURERIE/PERCEMENTS/DECOR PEINT	BAIES OBSTRUEES/GARDE-CORPS/PORTES ET FEN./ CHAINE D'ANGLE BANDEAU	MILLESIME 1593
OD 81	DECOR PIERRE/SERRURERIE/COURADOU/PERCEMENT/TRACE DU PASSE	CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT ARC DE DECHARGE/GARDE-CORPS/FEN. TRILOBEE A TRAVERSE	IMMEUBLE INTERESSANT
OD 82	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 86	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 87	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 88	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 89	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PIERRE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/CHAINAGE D'ANGLE	
OD 90	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/LINTEAU BOIS	
OD 91	PERCEMENTS	ENCADREMENT FENETRE	
OD 100	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	ENCADREMENT PORTE/CHAINAGE D'ANGLE	
OD 100	MUR EN PIERRE		
OD 104	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 105	PERCEMENTS	FENETRE A MENEAU	
OD 106	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 109	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 110	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 111	TRACE DU PASSE		MILLESIME 1828
OD 112	DECOR PEINT	CHAINE D'ANGLE	
OD 114	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 115	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 116	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 117	PERCEMENTS		
OD 120	PERCEMENTS/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 121	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE/MILLESIME 1820
OD 122	PERCEMENTS	ECHOPPE	
OD 123	PERCEMENTS/BALCON/SERRURERIE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/LINTEAU BOIS	
OD 124	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 125	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	ENCADREMENT PORTE	
OD 126	PERCEMENTS/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	PORTES ECHOPE/ENCADREMENT CHAINE D'ANGLE/BAIE OBSTRUEE	
OD 128	PERCEMENTS/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	PORTES/CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT ARC DE DECHARGE BANDEAU/BAIE OBSTRUEE	
OD 129	COURADOU/DECOR PIERRE	CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT	
OD130	DECOR PIERRE	CULOT SCULPTE TETE	
OD131	DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT	
OD 132	DECOR PIERRE/MENUISERIE	ENCADREMENT BANDEAU/PORTE	
OD 133	ESCALIER EXTERIEUR/PECEMENT/MENUISERIE	PORTES LINTEAU A ACCOLADE	
OD 134	TRACE DU PASSE/ MENUISERIE/DECOR PIERRE	BAIE OBSTRUEE/ DEVANTURE/ENCADREMENT	

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

OD 135	DECOR PIERRE/OERCEMENT/MENUISERIE	APPUI ENCADREMENT/PORTE/DEVANTURE	
OD 136	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	FENENTRE/CHAINE D'ANGLE	
OD 143	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	ENCADREMENT PORTE	
OD 144	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 146	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE	
OD 147	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT FENETRE	
OD 148	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE	
OD 148	PERCEMENTS	PORTAIL	
OD 149	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT FENETRE/MENEAU BOUCHE	
OD 150	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 151	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 152	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE	MILLESIME 1828
OD 153	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 156	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 159	BALCON/SERRURERIE		REEMPLOI DECOR PIERRE
OD 160	PERCEMENTS	ENCADREMENT FENETRE	
OD 162	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PIERRE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 163	DECOR PIERRE		
OD 168	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 170	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 171	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	PORTE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 174	PERCEMENTS/ESCALIER PIERRE	PORTE	
OD 177	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/MENUISERIE	
OD 181	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	MILLESIME 1829
OD 182	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 183	PERCEMENTS	ENCADREMENT FENETRE	
OD 184	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 185	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE	
OD 186	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 187	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE/TRACE FENETRE TRILOBEE	
OD 188	DECOR PEINT		
OD 189	TRACE DU PASSE	PERCEMENT BOUCHE	
OD 193	TRACE DU PASSE		
OD 194	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/MENEAU	
OD 196	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 199	PERCEMENTS/EMMARCHEMENT	ENCADREMENT PORTE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Parcelle	nature_rep	nature_obj	observations
OD 200	PERCEMENTS/EMMARCHEMENT	ENCADREMENT PORTE	
OD 201	PERCEMENTS/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 202	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 203	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 212	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 213	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 214	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE TRILOBEE	
OD 215	PERCEMENTS	ENCADREMENT FENETRE	
OD 216	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 217	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 218	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 225	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PEINT/SERRURERIE	ENCADREMENT PORTE	
OD 230	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 227	PERCEMENTS/LOGGIA/MENUISERIE/SERRURERIE/BALCON/ESCALIER/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/ECHAUGETTE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 229	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 238	TRACE DU PASSE		
OD 239	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT FENETRE	
OD 239	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE	
OD 240	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	MILLESIME 1810
OD 241	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 242	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 243	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 244	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 245	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	ENCADREMENT TERRE CUITE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 246	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 247	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 247	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 248	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT FENETRE	MILLESIME 1831
OD 258	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 258	PORTAIL	PILIER ET FERRONERIE	
OD 264	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE	
OD 265	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE ANCIENNE APPUIS	
OD 266	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 267	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	MILLESIME 1829
OD 268	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE MENEAU	
OD 269	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/TERRE CUITE	
OD 271	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE	
OD 276	PERCEMENTS/MENUISERIE/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	MILLESIME 1821/MOULON DE LA CHARITE XIVEME.S/IMMEUBLE INTERESSANT GLOBALI
OD279	DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	CHAINE D'ANGLE/ENCADREMENT PIERRE/BAIE OBSTRUEE	
OD281	PERCEMENT/DECOR PIERRE	PORTE/FENETRE A MENEAU SUR ANGLE MUR/ ENCADREMENT PORTE, FENETRE/CHAINE D'ANGLE	IMMEUBLE INTERESSANT
OD281	PERCEMENT/DECOR PIERRE	PORTE/FENETRE A MENEAU SUR ANGLE MUR/ ENCADREMENT PORTE, FENETRE/CHAINE D'ANGLE	IMMEUBLE INTERESSANT
OD282	PERCEMENT	PORTE	
OD282	PERCEMENT	PORTE	
OD 283	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	ECHOPPE,PORTAIL ARC SURBAISSE,PORTE AVEC FENESTRON/CHAINE D'ANGLE ET ENCADREMENT	
OD 284	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PIERRE	PORTE A ACOLADE ET FENETRE/DEVANTURE/CHAINE D'ANGLE	
OD 287	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	ECHOPPE, PORTE ARC SURBAISSE ET MENUISERIE/APPUI ET LINTEAU	
OD288	DECOR PIERRE/PERCEMENTS	ENCADAREMENT PORTE, FENETRE/PORTE/DEVANTURE	
OD288	DECOR PIERRE/PERCEMENTS	ENCADAREMENT PORTE, FENETRE/PORTE/DEVANTURE	
OD 289	PERCEMENTS/DECOR PIERRE/PASSAGE COUVERT	PORTE ET PORTAIL ARC ANSE DE PANIER/ENCADREMENT	
OD 290	PERCEMENTS/MENUISERIE	DEVANTURE	
OD 291	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	DEVANTURE/CHIANE D'ANGLE ET ENCADREMENT/BAIE OBSTRUEE	
OD292	TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE/PERCEMENT	BAIES OSTRUEES(FENETRE A TRAVERSE, MENEAU)/CHAINE D'ANGLE/PORTE	
OD292	TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE/PERCEMENT	BAIES OSTRUEES(FENETRE A TRAVERSE, MENEAU)/CHAINE D'ANGLE/PORTE	
OD 293	PERCEMENTS/MENUISERIE/TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE	PORTE, DEVANTURES, FEN. /BAIE OBSTRUEE/ ENCADREMENT/APPUI	FENETRE TRILOBEE, FENETRE A TRAVERSE, DEVANTURE A ARCS BRISE ET ANSE DE PANIER
OD294	DECOR PIERRE	ENCADREMENT PIERRE	
OD 295	TRACE DU PASSE/PERCEMENT	BAIE OBSTRUE/PORTE ET DEVANTURE	MILLESIME 1820
OD 296	TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE/PERCEMENT/MENUISERIE	BAIES OSTRUEES/APPUIS FENETRE/PORTE ET MENUISERIE/DEVANTURE	
OD297	DECOR PIERRE/SEUIL	ENCADREMENT PORTE FENETRE/CHAINE D'ANGLE	
OD297	DECOR PIERRE/SEUIL	ENCADREMENT PORTE FENETRE/CHAINE D'ANGLE	
OD298	DECOR PIERRE	ENCADREMENT PIERRE/CHAINE D'ANGLE/APPUI DE FENETRE	
OD298	DECOR PIERRE	ENCADREMENT PIERRE/CHAINE D'ANGLE/APPUI DE FENETRE	
OD299	DECOR PIERRE	ENCADREMENT PIERRE	

2.2

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Parcelle	nature_rep	nature_obj	observations
OC300	DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE/PERCEMENT	ENCADREMENT PIERRE/CHAINE D'ANGLE/TRACE D'ARC CINTRE	
OD303	DECOR PEINT	CHAINE D'ANGLE ET ENCADREMENT	
OD304	DECOR PEINT/DECOR PIERRE/PERCEMENT/BALCON	CHAINE D'ANGLE/ENCADRE PIERRE/ FEN A TRAVERSE/FEN A TRAVERSE D'ANGLE	BALCON A VOUTAIN ET GARDE CORPS INTERESSANT
OD 305	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 306	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE	
OD 307	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PEINT	ENCADREMENT PORTE/CHAINE D'ANGLE	
OD 308	MENUISERIE		
OD 311	PERCEMENTS/MENUISERIES	FEN. A MENEAU PORTE	IMMEUBLE INTERESSANT HOTEL DE VINEZAC
OD 312	PERCEMENT/MENUISERIE/TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE	PORTE/BAIES OBSTRUEES/CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT	
OD313	DECOR PEINT/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE/MENUISERIE/PERCEMENT	ENCADREMENT PIERRE/APPUI//BAIE OBSTRUEE/TRACE LINTEAU ARC/CONTRE VENT/	MAISON A ARCADE AU REZ DE CHAUSSE- IMMEUBLE INTERESSANT
OD314	PERCEMENT/MENUISERIE/TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE/COURADOU/DECOR PENT	FEN. A TRAVERSE, A MENEAU, DEVANTURE/FEN. ET PORTE/BAIE OSTRUEE	IMMEUBLE TRES INTERESSANT
OD315	DECOR PIERRE/PERCEMENT/TRACE DU PASSE	CULOT SCULPTE/CORNICHE/ENCADREMENT/APPUI/ARC/CHAINE D'ANCGLE/PORTE/FEN.TRILOBEE/	IMMEUBLE TRES INTERESSANT
OD316	DECOR PIERRE	ENCADREMENT PIERRE	
OD317	DECOR PIERRE/PERCEMENTS/ MENUISERIE/TRACE DU PASSE	CHAINE D'ANGLE/ENCADREMENT/FEN. A TRAVERSE/FEN. A MENEAU/PORTE/ECHOPPE OBSTRUEE	IMMEUBLE INTERESSANT MAISON GEORGES SCHOFFIT
OD319	PERCEMENT/TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE/SERRURERIE	DEVANTURE/BAIE OBSTRUEE/CHAINE D'ANGLE/ENCADREMENT PIERRE/GARDE-CORPS	TERRASSE DALLES PIERRE
OD320	PERCEMENT	DEVANTURE	
OD321	DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PIERRE/CHAINE D'ANGLE/BAIES OSTRUEES	IMMEUBLE INTERESSANT ORDONNANCEMENT
OD322	PERCEMENT/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	DEVANTURE/ENCADREMENT PIERRE/CHAINE D'ANGLE/BAIE OBSTRUEE	IMMEUBLE INTERESSANT
OD323	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	FENETRE JUMELEE/PORTE/ENCADREMENT PIERRE	
OD327	MENUISERIES/PERCEMENT	DEVANTURE ET PORTE/ PORTE ARC BRISE	
OD328	TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE	PORTAIL AVEC ARC CINTRE/ENCADREMENT PIERRE	
OD329	PERCEMENT/DECOR PIERRE/DECOR PEINT	ECHOPPE/APPUI FENETRE/ENCADREMENT PIERRE	
OD329	TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE	PIEDROIT ET PORTAIL AVEC ARC CINTRE/ENCADREMENT PIERRE	PASSAGE COUVERT AVEC ARC
OD330	DECOR PEINT/PERCEMENT/DECOR PIERRE	CHAINE D'ANGLE ET ENCADREMENT PIERRE/PORTAIL/ENCADREMENT PIERRE	
OD331	PERCEMENT/DECOR PIERRE	PORTE/LINTEAU ET ENCADREMENT PIERRE CHANFREINE	
OD331	DECOR PIERRE/PERCEMENT	CHAINE D'ANGLE/APPUI FENETRE/ENCADREMENT PIERRE/CORNICHE/PORTE D'ENTREE	MILLESIME 1829/MAISON SOULAVIE-DUFOUR/ATTENTION COFFRE VOLET ROULANT
OD332	DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT/BAIE OBSTRUEE	
OD333	PERCEMENT	FENETRE	
OD335	PERCEMENT/MENUISERIE/DECOR PIERRE/SEUIL PIERRE/SERRURERIE	PORTE/OCULUS VENTILATION COMBLE/DEVANTURES/CHAINE D'ANGLE/ENCADREMENT/MARQUISE	MARQUISE INTERESSANTE
OD336	TRACE DU PASSE/MENUISERIE	ENCORBELLEMENT PIERRE/DEPART ARC/PORTE	ATTENTION JOINT CIMENT
OD338	MENUISERIE	DEVANTURE	
OD339	ESCALIER/TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE/SERRURERIE	BAIE OBSTRUEE (FEN A TRAVERSE)/ENCADREMENT PIERRE/CHAINE D'ANGLE/GARDE-CORP	GARDE-CORPS BALCON OUVRAGé/ATTENTION VOLET ROULANT AU NU DE LA FACADE
OD 340	DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE/PERCEMENTS	ENCADREMENT CHAINE D'ANGLE/BAIE OBSTRUEE/FENETRE A TRAVERSE/PORTE FENETRE ECHOPE	GENOISE FILANTE
OD 341	MENUISERIE	DEVANTURE	IMMEUBLE INTERRESSANT/ATTENTION VITRINE
OD 343	DECOR PIERRE/PERCEMENTS/TRACES DU PASSE/	ENCADREMENTS/PORTE ET FENETRE/BAIE OBSTRUEE/LINTEAU A ACCOLADE	GENOISE
OD 345	MENUISERIE/PERCEMENT/DECOR PIERRE	DEVANTURE/FENETRE ET PORTE/PIGEONNIER ET ENCADREMENT PIERRE	
OD 347	MENUISERIE/TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE/MASCARON	DEVANTURE/BAIE OBSTRUEE/ENCADREMENT/TETE	IMMEUBLE INTERESSANT/ATTENTION MENUISERIE PAS ADAPTEE AU PERCEMENT
OD 348	MENUISERIE/DECOR PIERRE	DEVANTURE/ENCADREMENT CHAINE D'ANGLE	
OD 349	DECOR PIERRE/PERCEMENT	ENCADREMENT/PORTE	
OD 351	PERCEMENTS	PORTE ET FENETRES A MENEAU	
OD 352	PERCEMENT/DECOR PIERRE	PORTE/ENCADREMENT	
OD 353	COURADOU/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT APPUI/BAIES OBSTRUEES	IMMEUBLE INTERESSANT/ ATTENTION VITRINE REZ DE CHAUSSE
OD 354	PERCEMENTS/DECOR PIERRE	FENETRE A TRAVERSE ET PORTE/CLEF DE LINTEAU AVEC ETOILE/LINTEAU A ACCOLADE	ATTENTION ENDUIT JOINT CIMENT
OD 355	DECOR PIERRE/PERCEMENT	ENCADREMENT PIERRE ET ARC DE DECHARGE /PORTE	MILLESIME 1819
OD 356	MENUISERIE/PERCEMENT/MENUISERIE	VOLET/PORTE ET FENETRE	GENOISE FILANTE/ATTENTION ENDUIT ANGLE ARRONDI
OD 357	SERRURERIE	BALCON	GENOISE FILANTE
OD 362	DECOR PEINT/MENUISERIE/SERRURERIE/PERCEMENT	CHAINE D'ANGLE, ENCADREMENT ET BANDEAU SOUS GENOISE/DEVANTURE/BALCON/PORTE	GENOISE FILANTE
OD 363	DECOR PIERRE/PERCEMENTS/MENUISERIE/TRACES DU PASSE	ARC DE DECHARGE/PORTES/DEVANTURE/ANCIENS LINTEAUX	ATTENTION ENDUIT CIEMNT
OD 364	PERCEMENT/DECOR PIERRE/MENUISERIE/TRACE DU PASSE	PORTES/ENCADREMENTS PIERRE/BAIE OBSTRUEE	ANGLE MUR CHANFREINE/MILESSIME 1823
OD 365	TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE	BAIE OSTRUEE PIEDROIT ET LINTEAU MOULURES	ATTENTION ENDUIT/MILLESIME1819/GENOISE FILANTE
OD366	PERCEMENT	PORTE	
OD367	PERCEMENT/TRACE DU PASSE	PORTE/LINTEAU PIERRE	ATTENTION ENDUIT CIMENT/GENOISE FILANTE
OD 368	PERCEMENTS/MENUISERIE/BALCON/SERRURERIE	PORTES FENETRES/GARDE-CORPS	IMMEUBLE INTERESSANT
OD 369	PERCEMENT/TRACE DU PASSE	PORTE	
OD 373	DEBORT TOIT/SERRURERIE/PERCEMENT/MENUISERIE	CORNICHE PIERRE/MARQUISE GARDE-CORPS/PORTE	
OD 374	MENUISERIE/PERCEMENT/DECOR PEINT	PORTE/ENCADREMENT BANDEAU SOUS GENOISE CHAINE D'ANGLE	
OD 375	DECOR PEINT/DECOR PIERRE	CHAINE D'ANGLE, ENCADREMENT, BANDEAU SOUS GENOISE	
OD 376	MENUISERIE/SERRURERIE	DEVANTURE/BALCON ET GARDE-CORPS	
OD 378	MENUISERIE/DECOR PEINT/PERCEMENT	DEVANTURE ET PORTE/CHAINE D'ANGLE, ENCADREMENT/PORTE	
OD 379	MENUISERIE/	DEVANTURE/	TERRASSE COTE LIGNE
OD 381	COURADOU/MENUISERIE/PERCEMENT/SERRURERIE	DEVANTURE ET PORTE/BALCON	ATTENTION BALLUSTRE EN GARDE CORPS DU COURADOU
OD 382	MENUISERIES/SERRURERIE/DECORS PIERRE	DEVANTURE ET P./BALCON/BANDEAU, PIEDROITS AVEC CHAPITEAU ET ALLEGES MOULURES	
OD 383	COURADOU/BALCON	BALCOU EN VOUTAIN	
OD 384	MENUISERIE/TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE	DEVANTURE ET PORTE/FEN. A MENEAU OBSTRUEE/ENCADREMENT, APPUI,CHAINE D'ANGLE	MILLESIME 1825
OD 385	PERCEMENTS/DECOR PIERRE/SERRURERIE	PORTE ET FENETRE/BALCON/ENCADREMENT/CHAINE D'ANGLE	IMMEUBLE INTERESSANT
OD 386	BALCON/SERRURERIE/PERCEMENT/MENUISERIE	GARDE-CORPS/PORTE/ DEVANTURE	
OD 398	PERCEMENT/MENUISERIE/DECOR PEIRRE	PORTE/PORTES COCHERES/BANDEAU ENCADREMENT	IMMEUBLE INTERESSANT

LE PLAN DE REPÉRAGE ARCHITECTURAL ET URBAIN

Parcelle	nature_rep	nature_obj	observations
OD 402	PERCEMENT/MENUISERIE/DECOR PIERRE	PORTE/ENCADREMENT	
OD 405	DECOR PIERRE/PERCEMENT	CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT/PORTE	IMMEUBLE INTERESSANT
OD 406	PERCEMENT/SERRURERIE	PORTE/GARDE-CORPS	
OD 407	BALCON/SERRURERIE/PERCEMENT/DECOR PIERRE	GARDE-CORPS/PORTE/ENCADREMENT PIERRE CHAINE D'ANGLE	
OD 409	PASSAGE COUVERT/DECOR PIERRE	ENCADREMENT CHAINE D'ANGLE ARC DE DECHARGE	MILLESIME1831/ ATTENTION ENDUIT PIERRE VUE/ARCADE EN SOUS SOL COTE LIGNE
OD 409	DECOR PIERRE/SERRURERIE	ENCADREMENT/GARDE-CORPS	ATTENTION ENDIT PAR RAPPORT AUX ENCADREMENTS PIERRE
OD 412	PERCEMENT/MENUISERIE/BALCON/SERRURERIE	PORTE/GARDE-CORPS	IMMEUBLE INTERESSANT
OD 421	DECOR PIERRE/SERRURERIE/PERCEMENT/MENUISERIE	ENCADREMENT ARC DE DECHARGE/GARDE-CORPS/PORTE	
OD 424	DECOR PEINT/SERRURERIE	CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT BANDEAU SOUS GENOISE/ GARDE-CORPS LISSE	
OD 425	DECOR PEINT/SERRRERIE/PERCEMENT/MENUISERIE	ENCADREMENT CAHINE D'ANGLE BANDEAU SOUS GENOISE/GARDE-CORPS/PORTE	
OD 426	SERRURERIE/DECOR PIENT/PERCEMENT/MENUISERIE	GARDE-CORPS/ENCADREMENT BANDEAU SOUS GENOISE/PORTE	
OD 433	COURADOU/DECOR PIERRE/PERCEMENT/MENUISERIE	ENCADREMENT CHAINE D'ANGLE/PORTE	TOUR RECONSTITUEE, DEMOLIE SUR L'EGLISE
OD 435	SERRURERIE/PERCEMENT/MENUISERIE	GARDE-CORPS/PORTE	MILLESIME 1893
OD 439	PERCEMENT/MENISERIES	PORTE/DEVANTURE/VOLETS	IMMEUBLE INTERESSANT/MILESSIME 1884
OD 442	BALCON/MENUISERIES	GARDE-CORPS/PORTES METALLIQUES	
OD 448	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE ACCOLADE	
OD 467	PERCEMENT/MENUISERIE/SERRURERIE/DECOR PIERRE/BALCON/ESCLAIER EXTERIEUR	PORTE/GARDE-CORPS/ENCADREMENT PIERRE	
OD 473	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD 479	COURADOU/SERRURERIE/DECOR PIERRE	MARQUISE/ENCADREMENT PIERRE, APPUI	TERRASSE COTE LIGNE
OD 490	PERCEMENTS/EMMARCHEMENT	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 493	TRACE D PASSE/MENUSERIE/DECOR PIERRE	BAIE OBSTRUEE/ DEVANTURE/ARC DE DECHARGE ENCADREMENT	
OD 494	MASCARONS/PERCEMENT/COURADOU/TRACE DU PASSE	TETE/PORTE/BAIES OBSTRUEES	IMMEUBLE INTERESSANT
OD 495	PERCEMENTS/MENUISERIE/BALCON/SERRURERIE	ENCADREMENT PORTE/PORTAIL	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 518	PERCEMENT/SERRURERIE	PORTE/PORTAIL	
OD 519	PERCEMENT/DECOR PIERRE	PORTE/CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT	ATTENTION ENDUIT PAR RAPPORT AUX ENCADREMENTS
OD 523	PERCEMENTS/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/MENEAU BOUCHE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 527		TOUR	
OD 527	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE/ORATOIRE/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	ORATOIRE VIDE/IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 528	PERCEMENTS/TRACE DU PASSE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE/ROSACE PIERRE	ANCIENNE CHAPELLE DES PENITENTS 1583/IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 529	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD531	TRACE DU PASSE/DECOR PIERRE	BAIE OBSTRUEE/ENCADREMENT PIERRE	
OD532	DECOR PIERRE/SEUIL PIERRE/PERCEMENT/GENOISE FILANTE	CHAINE D'ANGLE/ENCADREMENT PIERRE/FENETRE FERMIERE	ATTENTION MENUISERIE INADAPTE AU PERCEMENT
OD 533	DECOR PIERRE		
OD 543	DECOR PIERRE/MENUISERIE/DECOR PEINT	ENCADREMENT CHAINE ANGLE/DEVANTURE/ENSEIGNE PUBLICITAIRE	IMMEUBLE INTERESSANT
OD 544	BALCON/SERRURERIE	GARDE-CORPS	MILLESIME 1831
OD 553	PERCEMENT	PORTE	
OD 536	PERCEMENTS	ENCADREMENT FENETRE/MENEAU D'ANGLE/ACCOLADE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 557	PERCEMENT/DECOR PIERRE	PORTE ARCADE/ENCADREMENT CHAIE D'ANGLE	
OD 559	PERCEMENTS/MENUISERIE/ESCALIER	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	
OD560	PERCEMENT/MENUISERIE/DECOR PIERRE/TRACE DU PASSE	PORTE ET PORTAIL/ENCARDREMENT PIERRE/CHAINE D'ANGLE/TRACE PORTAIL ARC CINTRE	IMMEUBLE INTERESSANT
OD560	ESCALIER		
OD 566	DECOR PIERRE/SERRURERIE/PERCEMENT/MENUISERIE	ENCADREMET/GARDE-CORPS/PORTE	ATTENTION ENDUIT PAR RAPPORT AUX ENCADREMENTS PIERRE
OD 567	PERCEMENT/MENUISERIE	PORTE	
OD 569	PERCEMENT/MENUISERIE/SERRURERIE/BALCON/DECOR PIERRE/COURADOU	PORTE/DEVANTURE/ARDE-CORPS/ENCADREMENT CHAINE D'ANGLE	
OD 580	PERCEMENTS	PORTAIL	
OD 582	PERCEMENTS/MENUISERIE/SERRURERIE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 597	ESCALIER EXTERIEUR/ DECOR PIERRE/PERCEMENT	ARCADE/CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT	
OD 599	ESCALIER EXTERIEUR/PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PIERRE/SERRURERIE	PORTES/ENCADREMENT/GARDE-CORPS	
OD 600	DECOR PIERRE	ENCADREMENT PIERRE	
OD 605	PERCEMENTS/DECOR PIERRE/ENCORBELLEMENT	ENCADREMENT PORTE/MASCARON	
OD 605	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE	
OD 610	PERCEMENTS/DECOR PEINT/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE	
OD 611	TRACE DU PASSE	ARC	
OD 613	PERCEMENTS/MENUISERIE/DECOR PEINT	ENCADREMENT PORTE	
OD 615	LOGGIA EXTERIEURE		
OD 616	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 616	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE/MAISON DU ROURE
OD 626	PERCEMENTS/MENUISERIE	ENCADREMENT PORTE/FENETRE	IMMEUBLE INTERESSANT DANS SA GLOBALITE
OD 627	PERCEMENTS	ENCADREMENT PORTE	
OD 1459	DECOR PEINT/DECOR PIERRE	CHAINE D'ANGLE ENCADREMENT/CLEF DE LINTEAU AVEC ETOILE	MILLESIME 1818

2.3
L'IDENTIFICATION DES TISSUS ANCIENS

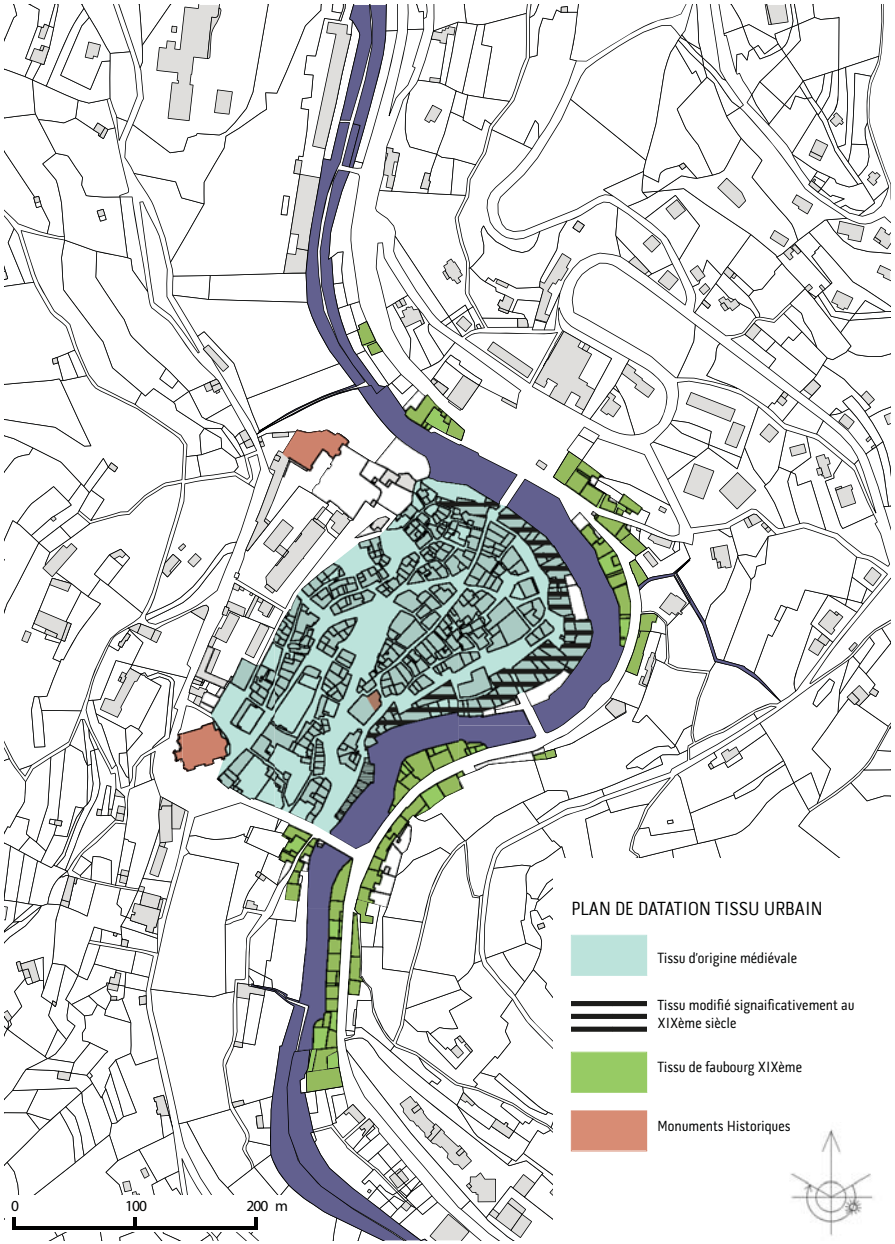

TITRE 3.
RÈGLEMENT PAR SECTEUR

1. SECTEUR CENTRE

PRÉSENTATION DU SECTEUR ET DE SES OBJECTIFS

A. LES BÂTIMENTS EXISTANTS
- A.1 Volumétrie et gabarit des constructions existantes
- A.2 Toitures
  - A.2.1 Matériaux de couverture
  - A.2.2 Ouvrages et installations en toiture
- A.3 Parements et décors de façade
  - A.3.1 Façade ou éléments en pierre de taille
  - A.3.2 Façade en moellons de pierre enduits ou jointées
  - A.3.3 Coloration
  - A.3.4 Modénatures
  - A.3.5 Isolation par l'extérieur
- A.4 Eléments accompagnant les façades
  - A.4.1 Auvents, marquises
  - A.4.2 Perrons et escaliers extérieurs
  - A.4.3 Les équipements techniques en façade
- A.5 Percements, menuiseries et serrurerie
  - A.5.1 Percements et composition des façades
  - A.5.2 Menuiseries
  - A.5.3 Serrurerie, ferronnerie
- A.6 Devantures commerciales

B. LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS
- B.1 Implantation
- B.2 Volumétrie des constructions
- B.2 Aspect extérieur des constructions neuves et extensions

C. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES
- C.1 Traitement de la limite entre espace privé et public
- C.2 Traitement des espaces libres
  - C.2.1 Les cours et jardins
  - C.2.2 Les espaces publics du centre ancien
  - C.2.3 Les espaces libres en bord de ligne
  - C.2.4 Les entrées de ville

E. LES FICHES EXEMPLE
- E.1 L'immeuble patrimonial dans le coeur de ville médiéval
- E.2 L'immeuble modeste ou la maison de ville
- E.3 L'immeuble de faubourg en bordure de la Ligne
- E.4 L'intervention en ilot ancien

1. SECTEUR CENTRE

Le secteur est remarquable du point de vue :

- ***Paysager :*** Le village est implanté dans un territoire aux éléments naturels structurants tels que la Ligne et les lignes de crêtes. Cette géomorphologie induit des covisibilités omniprésentes entre le centre ancien et son environnement naturel proche. De même, le centre ancien et son tissu distinctif sont vus depuis tous les versants qui les entourent. En fond de vallon, la Ligne serpente et entoure le centre ancien qui s'est développé sur le versant, tirant profit de la proximité du cours d'eau.
- ***Urbain :*** La morphologie médiévale incite à parcourir le centre ancien à pied en empruntant des cheminements de qualités (végétation, calades, soustets...) et notamment la majestueuse montée Mazon datant du XIXème siècle.
- ***Architectural :*** Avec des caractéristiques spécifiques de différentes époques de construction, des typologies architecturales représentatives des événements historiques et des immeubles du centre ancien font l'objet d'un repérage sur le plan d'intérêt architectural.

OBJECTIFS :

- Permettre une lecture cohérente du développement historique de la ville.
- Définir un niveau d'exigence homogène sur le centre bourg tout en permettant la distinction des différentes époques de construction.
- Mettre en valeur le bâti ancien et travailler sur des évolutions en finesse, avec des réponses architecturales adaptées.
- Valoriser la Ligne comme élément patrimonial majeur et en développer les usages (promenade, pêche ...).
- Identifier les principales caractéristiques du bâti dans son tissu de référence pour mieux adapter la réponse projetée.
- Définir des règles qui peuvent être modulables en fonction de l'immeuble et du rôle qu'il joue dans l'espace public.

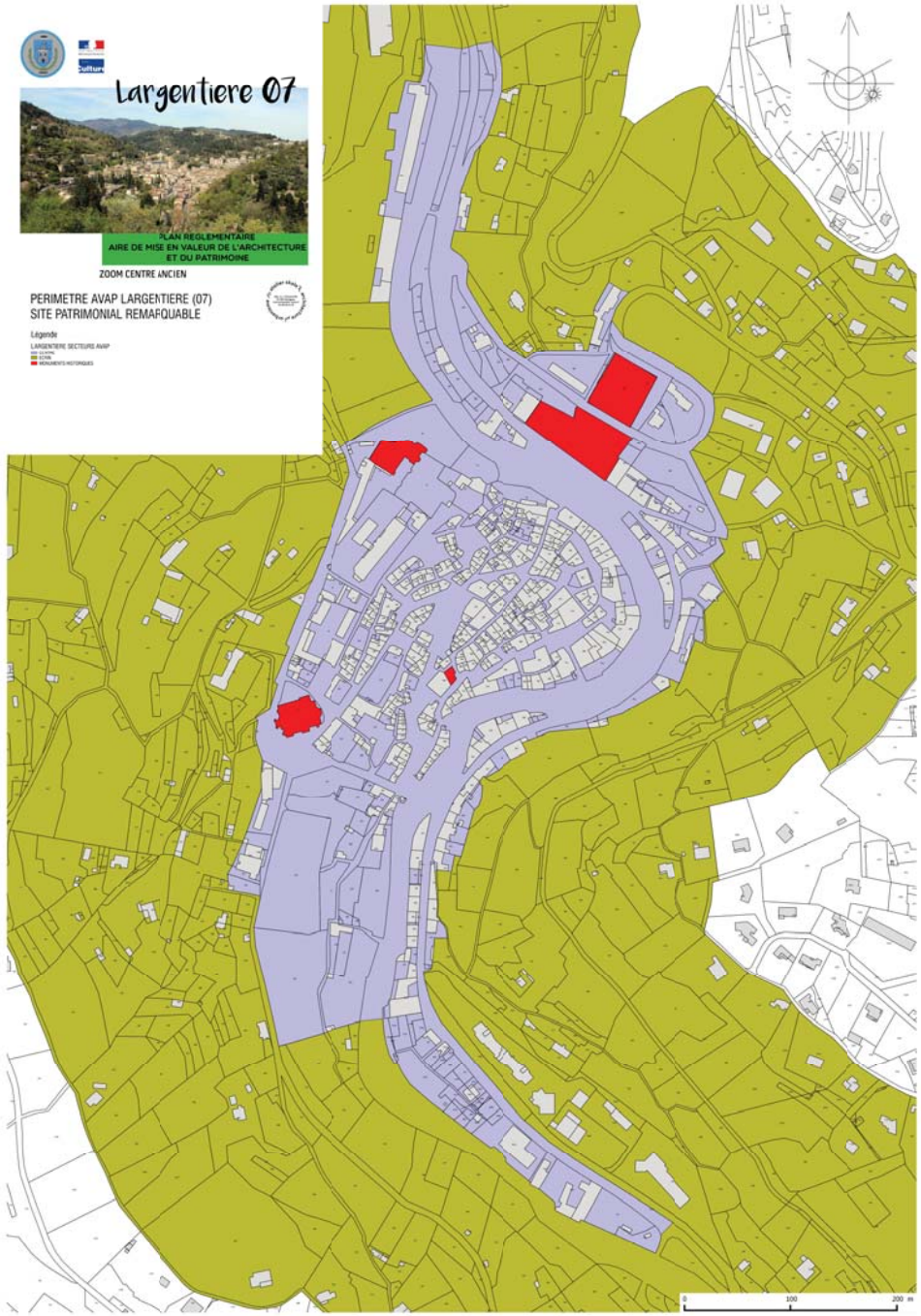

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

PRINCIPE DE SURÉLÉVATION

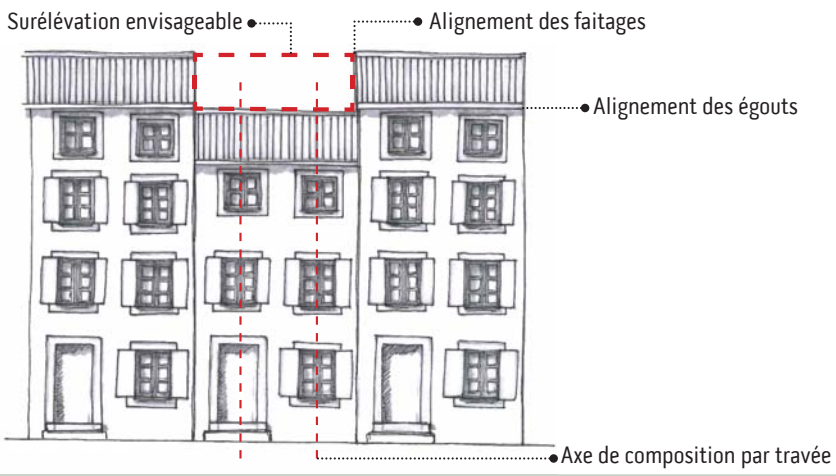

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Il s'agit de définir les règles adaptés à l'enveloppe du bâtiment, particulièrement sa hauteur, définie par rapport aux bâtiments voisins, à la voirie et aux espaces publics.
Les bâtiments existants peuvent faire l'objet d'une surélévation (élévation d'un ou plusieurs niveaux en vue d'augmenter la surface habitable sans modifier l'emprise au sol) à condition de respecter l'environnement dans lequel ils sont insérés et sous réserve que le projet contribue à la mise en valeur de l'édifice et à l'amélioration de son insertion dans son environnement urbain. L'architecture de la surélévation doit être dans la continuité de la construction existante (axe, travées, dimension des percements, parements).

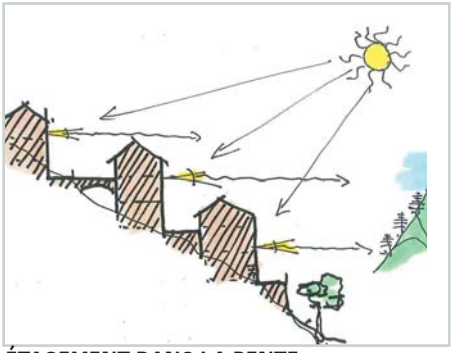

ÉTAGEMENT DANS LA PENTE

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.1 VOLUMÉTRIE ET GABARIT DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

La surélévation des édifices est possible jusqu'à la hauteur des constructions mitoyennes.
L'objectif étant de retrouver l'homogénéité du corps de rue, de l'ensemble de bâtiments concernés ou du bâtiment lui-même.
Elle doit se faire :
- Soit dans le respect de l'architecture du bâtiment dont elle constitue le prolongement, notamment en termes de composition de façade, de volumes et de matériaux.
▪ Soit par l'ajout de formes contemporaines qui nécessitent l'emploi de matériaux de qualité (pierre, verre, béton, bois) et un dessin aux proportions équilibrées (traitement en attique, dimensions des baies adaptées, alignement aux percements existants...).

Les extensions d'architecture traditionnelle ou contemporaine sont soumises aux prescriptions applicables aux constructions neuves.

Les modifications du volume intérieur existant et en partie haute peuvent être réalisées dans le cadre de la recomposition globale d'une façade dans la mesure où l'immeuble, objet du projet appartient à une typologie pouvant accepter la création d'une terrasse couverte ou d'une loggia en arrière de la façade, sans perturber la lecture du bâti et de son ordonnancement.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Dans le cadre d'un tissu composé d'immeubles en retrait de l'alignement des voies, discontinu ou étagé dans la pente, des variations de hauteur ou surélévation peuvent être admises. Le principe sera de conserver des gabarits similaires aux avoisinants et notamment en référence aux immeubles voisins.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La couverture traditionnelle en centre ancien est la couverture en tuile canal, sur une toiture en pente à 2 versants avec ponctuellement un traitement de croupe pour les bâtiments d'angle.
Les toitures sont donc à simple ou double pente et en continuité des autres toitures de la rue ou de l'ilot, en particulier en ce qui concerne le volume saillant des corniches, débord de toiture et pentes.
En cas d'ensemble homogène et de bâti continu la pente doit être identique entre bâtiments voisins y compris l'alignement de l'égout.
Les caractéristiques des toitures existantes seront conservées sans modification de pente ou de forme à l'exception de la création d'une cour ou d'un puits de jour.
Lors de la réfection d'une toiture, toutes les dispositions et ouvrages d'origine seront conservés, restaurés ou restitués à l'identique (sens et hauteur de faîtage, crête, rives, arrêtiez, clochetons, tourelles, épis, girouettes, ...). La pente sera adaptée au type de matériaux de couverture et à la charpente.

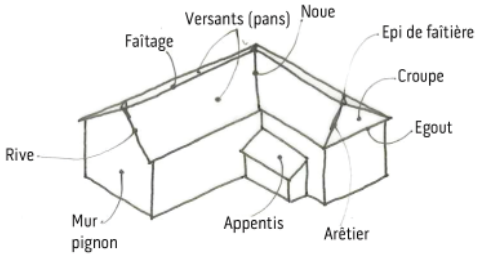

LEXIQUE COUVERTURE

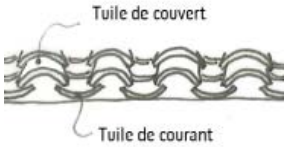

MISE EN OEUVRE TRADITIONNELLE DE LA POSE DES COUVERTURES EN TUILE CANAL

TUILE CANAL

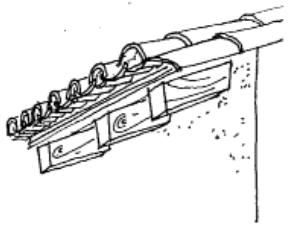

DÉBORD EN CHEVRONS EN BOIS

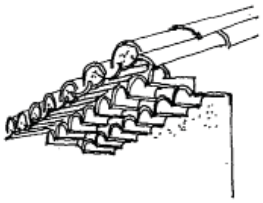

DÉBORD EN GÉNOISE À UN OU PLUSIEURS RANGS

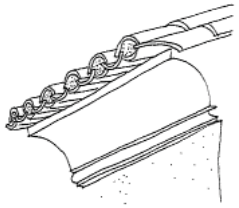

CORNICHE PIERRE

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.2 TOITURES

La couverture traditionnelle en centre ancien est la couverture en tuile canal, sur une toiture en pente à 2 versants avec ponctuellement un traitement de croupe pour les bâtiments d'angle.
Les toitures sont donc à simple ou double pente et en continuité des autres toitures de la rue ou de l'ilot, en particulier en ce qui concerne le volume saillant des corniches, débord de toiture et pentes. Les faitages et rives sont bâtis au mortier de chaux (pas de faitage sur closoir), les solins réalisés en feuille de plomb ou de zinc avec relevés recouvert de mortier sur grillage, les rives seront en tuiles de courant débordantes.

Les caractéristiques des toitures existantes doivent être conservées sans modification de pente, de sens de faîtage ou de forme.
Lors de la réfection d'une toiture, toutes les dispositions et ouvrages d'origine sont à conserver, restaurer ou restituer à l'identique (faîtage, rives, gouttière, souche de cheminée, ...).

A.2.1 Matériaux de couverture

Il sera employé ou :

- La tuile canal, ton vieilli panaché.

La pose devra être réalisée de manière traditionnelle avec tuile de courant et tuile de couvert scellées au mortier avec tuiles rondes en rives.

Plusieurs types de passées de toitures traditionnelles et admises:

- Génoises : Elles devront être en tuile canal et respecter les proportions traditionnelles : pas d'espace maçonné entre rangs de génoise.
- Corniches : Elles pourront être moulurées ou simple, en pierre ou au mortier de plâtre sur ossature bois.
- Chevrons et voliges et corbeau bois (Débord minimum : 40 cm, Section des chevrons : Minimum 7/10, Teinte: Naturel ou colorée en harmonie avec la façade).

Tout type de sous toiture moderne apparente (fibrociment, onduline, sous face de panneau isolant) ou les génoises préfabriquées en terre cuite, béton, PVC, sont interdites.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.2.2 Ouvrages et installations en toiture

Les châssis de toit :

Les châssis en toiture en métal teinté devront s'inscrire dans le plan de la toiture, 1 par travée, dimensions maximum 0,60/0,80 dans l'axe des percements des étages inférieurs. Ils ne devront pas être visibles depuis l'espace d'usage public en vision de face. Ils pourront recevoir une occultation par store intérieur uniquement. Les abergement et solins seront en zinc ou plomb avec protection enduit à 10cm maxi au dessus du niveau des tuiles.
Afin de favoriser l'apport de lumière et renouvellement d'air en coeur d'ilot, une verrière ventilé peut être réalisée pour l'éclairement d'un escalier ou d'un puits de lumière.
La verrière sera composée de sorte que :
- les plans vitrés soient parallèles à la couverture.
- les parties verticales permettent la ventilation.
- la verrière déborde de 50 cm minimum par dessus la toiture pour assurer une protection suffisante aux intempéries.
La structure métal sera peinte de couleur sombre.

Les souches de cheminées :

Les souches de cheminée d'origine devront être conserver si elles peuvent être réemployées.
Les nouveaux conduits extérieur seront réalisés suivant le modèle des souches existantes sur le toit, en reprenant leur forme, leur volumétrie, leur matériau, leur couronnement et leurs éventuels décors. Ils seront maçonnés ou en structure préfabriqué. Leur revêtement sera en enduit lisse, en harmonie avec la teinte et la finition de la façade, permettant d'intégrer à l'intérieur, un conduit pré-fabriqué.
Les couronnements de souches seront en tuile ou matériau enduit lisse similaire à la souche ou seront de type mitron en terre cuite.

La zinguerie :

La récupération des eaux pluviales est obligatoire par gouttière pendante ou chéneau intégré dans la couverture. Les projets de réfection de couverture et de façade devront préciser les emplacements des gouttières et descentes.
Les gouttières, cheneau, et descente devront être en zinc.
Les pieds de chute (dauphin) seront en fonte.

Autres appareils techniques divers :

Les appareils techniques ne devront pas être visibles de l'espace public
Tout appareil de ventilation devra être intégré dans le volume (un édicule ou une souche).
Les antennes seront teintées dans la masse, de couleurs sombres et non visibles depuis l'espace public.
Les conduits de fumée métalliques et extracteurs apparents doivent être placés à l'intérieur d'une souche maçonnée.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

À SAVOIR

L'isolation des toitures est un poste prioritaire pour améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment. Traditionnellement non isolés, les bâtiments possédaient un comble ventilé constituant un espace tampon été comme hiver. La meilleure réponse en matière énergétique est de conserver au comble cette affectation et d'y implanter l'ensemble des équipements techniques (VMC, pompe à chaleur, chauffe eau...).
- En cas de conservation de la couverture, l'isolation peut être réalisée sous rampant ou au sol des combles.
- En cas de remplacement de la couverture, il est possible de mettre en place un film pare-pluie sous la couverture en tuile canal.
Il est également possible d'utiliser des panneaux de couverture isolants à condition de respecter l'aspect extérieur de la couverture: tuile de couvrant et de couvert, génoise sans surépaisseur, passée de toiture bois ou corniche sans surépaisseur à l'égout.

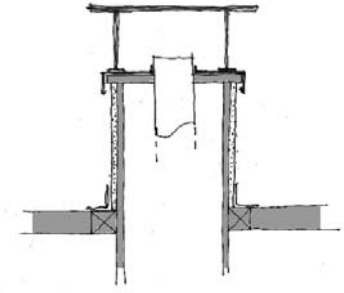

PRINCIPE SOUCHE PRÉFABRIQUÉ A ENDUIRE

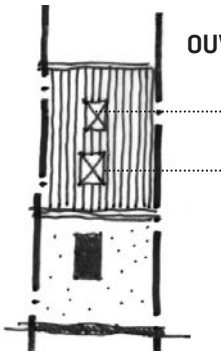

OUVRAGES EN TOITURE À AXER

Ouvrage 1

Ouvrage 2

EXEMPLE DE VERRIÈRE VENTILÉE SUR ESCALIER

Sisteron - 04

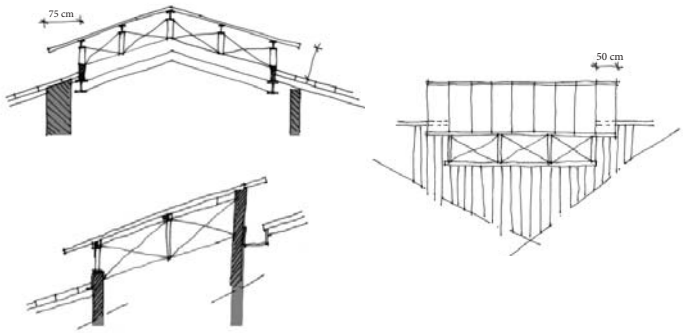

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

PRINCIPE D'IMPLANTATION DES PANNEAUX SOLAIRES SUR UNE TOITURE

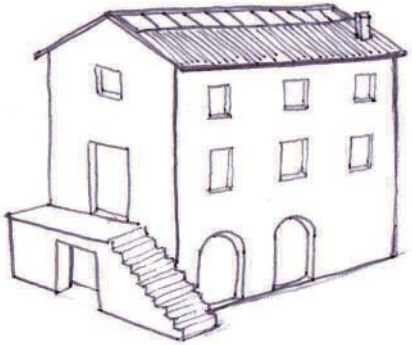

Panneaux solaires en bande horizontale le long du faîtage

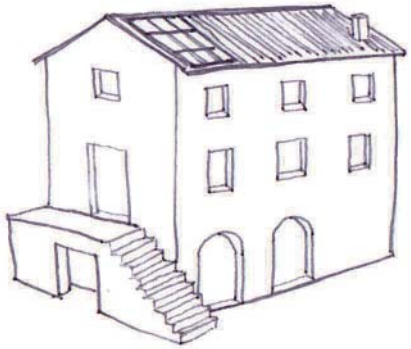

Panneaux solaires en bande verticale

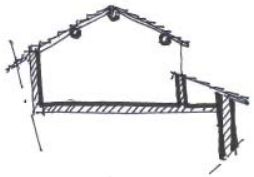

Coupe sur toiture

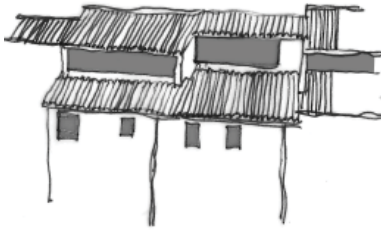

TYPE DE SÉCHOIRS ET LOGGIAS EXISTANTS

A.2.2 Ouvrages et installations en toiture suite

Les capteurs solaires thermiques et photovoltaïques :

La pose de capteurs solaires photovoltaïques est interdite en secteur centre.

Les capteurs solaires **thermiques** seront intégrés à la couverture, obligatoirement dans la pente du toit dans lequel ils s'inscrivent. Leur implantation doit être étudiée en relation avec le bâtiment, ils seront tous du même type et d'un même module. Pour éviter le mitage des couvertures, ils seront regroupés en une seule nappe rectangulaire, ou une bande horizontale ou verticale suivant le rythme de la façade et l'architecture du toit.

En présence de châssis de toit, les capteurs seront composés avec eux de manière à former un seul ensemble homogène et harmonieux.

Les terrasses en toitures :

Les typologies de terrasses couvertes traditionnelles sont à conserver.

Les aménagements en toiture permettant de réaliser un meilleur éclairement des immeubles peuvent être envisagés uniquement s'il s'agit de terrasses couvertes de type séchoir, dans la mesure où elles respectent une typologie traditionnelle et permettent une continuité du volume de la couverture.

Les gardes corps des terrasses peuvent être assurés par un ouvrage en métal peint ou par une allège maçonnée jointée ou enduite dans le même ton que la façade.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

L'IMPORTANCE DES FAÇADES DANS LA QUALITÉ DU CENTRE ANCIEN

Les façades du centre ancien participent à la qualité et à la compréhension historique de la ville. Elles sont de nature différente en fonction de la qualité des immeubles, de la richesse des propriétaires qui les ont bâtis et de leur époque de construction.
En pierre de taille ou en moellons de pierre hourdés et enduits à la chaux ou jointées, elles présentent une grande diversité de nature et de traitement, de décor et des caractéristiques variées, qui contribuent à l'animation du centre ancien.

DÉCOR DE FAÇADE

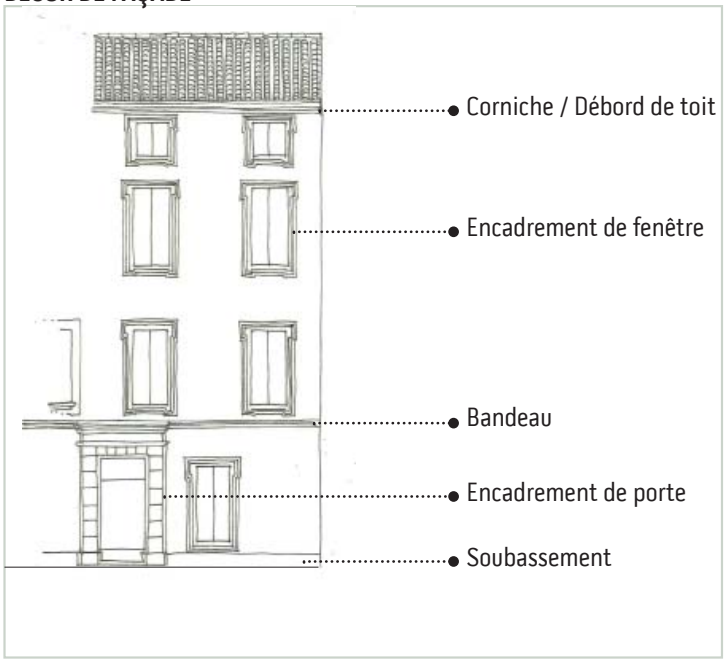

MISE EN DISCRÉTION RÉSEAU

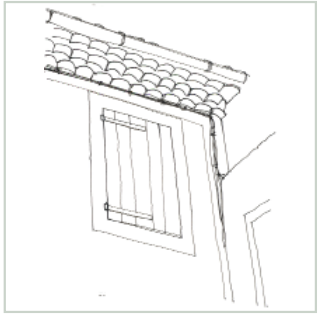

Câbles à positionner sous le débord de toi ou sur le bandeau si existant

DÉCOR PEINT DE FAÇADE

A.3 PAREMENTS ET DÉCORS DE FAÇADE

Les façades devront être traitées dans leur ensemble et de manière homogène. Les ravalements seront réalisés dans le respect de l'architecture, avec l'objectif de conserver, restaurer, mettre en valeur ou restituer les dispositions originelles et les modénatures des façades :
- Même type de revêtement (nature et coloration), sur l'ensemble de la façade.
- Seul le rez-de-chaussée et les parties en soubassement et étage d'attique existant peuvent être traités avec un ton d'enduit différent (quelques nuances plus sombres au regard de la couleur retenue en façade).
- Mise en valeur des traces de percements anciens ou de transformation du bâti lorsqu'elles apparaissent comme remarquables ou qu'elles donnent des informations intéressantes sur l'histoire de l'immeuble.

Les ornementations anciennes de façades sont à conserver et doivent être valorisées dans le cadre d'un projet d'ensemble (bandeau, moulure, corniche, encadrements de portes et de fenêtres, éléments de chaînage d'angle, décors peints, mascaron pierre...).
En vue de mettre en valeur la façade d'un immeuble, les éléments parasites inutiles ou obsolètes (câbles, tuyaux, fers, fils...) seront déposés à l'occasion d'opérations de ravalement.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

PRÉVENIR LES PATHOLOGIES

Un diagnostic préalable réalisé par un homme de l'art est nécessaire avant le remplacement d'un enduit existant. Les travaux d'entretien, de restauration ou de réhabilitation devront être réalisés suivants des techniques adaptées et compatibles avec le mode constructif du bâtiment en question. Attention en particulier aux enduits ou traitements de façades trop étanches (à base de ciment, de résine...) qui déséquilibrent le fonctionnement hygrométrique des parois anciennes, et qui sont source de sinistres importants. Ils sont à proscrire dans le cadre d'un ravalement de façade d'immeuble ancien.
Les techniques abrasives présentent un danger pour la pierre, afin d'en restituer la qualité et prolonger sa durée de vie, il est préconisé de réaliser un nettoyage par brossage doux, un gommage ou autre technique appropriée à la nature de la pierre.
Un badigeon ou une patine au lait de chaux peut être appliqué en finition.

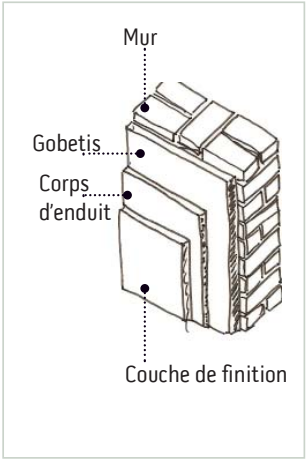

COMPOSITION ENDUIT

APPAREILLAGE DE MOELLONS JOINTÉS

APPAREILLAGE PIERRE DE TAILLE, MOELLONS JOINTÉS ET ENDUIT

A.3.1 Façade ou éléments en pierre de taille :

Les façades en pierre de taille doivent être restaurées selon leurs dispositions d'origine. Les pierres dégradées seront remplacées par des pierres de même nature et possédant les mêmes caractéristiques et propriétés que les pierres d'origine (provenance, aspect, teinte, texture, résistance, taille,....).
Les pierres de référence sont les pierres d'origine locale similaires à celles existantes dans le centre ancien.
Le jointoiement des pierres sera réalisé avec un mortier de chaux naturelle, dont la couleur et le grain sont aussi proches que possible de ceux des pierres.
Les joints larges en creux ou en saillie par rapport au nu de la façade sont interdits.

A.3.2 Façade en moellons de pierre enduits ou jointés :

Les maçonneries ordinaires de moellons, traditionnellement enduites, doivent conserver ou retrouver une protection compatible avec leur support. Cet enduit protège la pierre des intempéries et constitue un premier isolant pour l'enveloppe. Il joue un rôle esthétique apportant nuance et animation .dans le centre ancien, il permet d'apprécier la qualité des détails architecturaux de l'immeuble et qualifie les ambiances du centre ancien. La différenciation des façades, la mise en valeur des parements pierre éventuels (chaîne d'angle, encadrements...) est un outil pour mettre en valeur cette diversité et contribue à la valorisation du bâti.
Sur les maçonneries anciennes en moellons et galets hourdés à la chaux, l'enduit sera réalisé au mortier de chaux naturelle, de sable ou de minéral, en 3 couches (cf composition enduit traditionnel au mortier de chaux en annexe).
Les parties en pierre de taille appareillées notamment les soubassements, chaînes d'angle, bandeaux, corniches ou encadrements de portes et fenêtres, ainsi que les vestiges architecturaux remarquables doivent être laissés apparents suivant la technique dite à «pierres à vues».
La finition sera réalisée en frotassé fin.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Dans le cas d'une façade en moellons de pierre jointés de type «joints beurrés» (technique cévenole), et dont la disposition d'origine n'aurait pas été modifiée, le jointement pourra être maintenu, le jointoiement des pierres sera réalisé avec un mortier de chaux naturelle dont la couleur et le grain sont aussi proches que possible de ceux des pierres.
Les joints larges en creux ou en saillie par rapport au nu de la façade sont interdits.
Si la façade a reçu un enduit, ce traitement devra être reconduit, en suivant les prescriptions décrites ci dessus.

Décors au mortier : Tous les éléments de décors existants, témoignant d'un travail particulier en façade et offrant une singularité particulière à l'édifice seront restaurés ou reproduits à l'identique.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

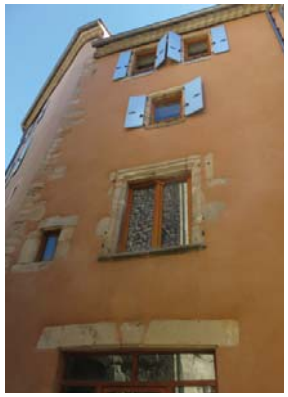

EXEMPLE D'HARMONIE COLORÉE

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.3.3 Coloration

Les choix de couleur suivant les principes décrits ci dessous doivent faire l'objet d'un échantillon (couleur et finition) réalisé sur façade. Des essais en place permettront de préciser la teinte adaptée. La technique a utilisé est la suivante : enduit au mortier de chaux naturelle teinté dans la masse à l'aide de pigments minéraux et de sables de couleur. (cf. annexe C: «Rectte enduit traditionnel à la chaux»)

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La coloration des façades doit tenir compte de son échelle, de ses modénatures, et de sa position dans le tissu urbain. La couleur de la façade est à choisir en fonction de la couleur des façades mitoyennes. Elle doit respecter les principes suivants :

- Conserver une harmonie dans des tons pierre, ocre et sable de pays plus ou moins soutenus
- Créer une harmonie colorée sur la façade : Le choix des couleurs d'enduit de façade est à coordonner avec les couleurs des autres éléments notamment les modénatures si existantes, les volets, les portes, les ferronneries
- Définir des teintes de menuiseries soit complémentaires de celles de la façade, soit en camaïeu, dans tout les cas, les teintes doivent être plutôt grisées. Les portes et les ferronneries sont en général plus foncées que les volets dans la même gamme de coloration.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Les façades possédant des traces de coloration ancienne, doivent être obligatoirement colorées à l'occasion de travaux de réfection en suivant les techniques suivantes:

- Badigeon à la chaux sur enduit de chaux (a secco ou a fresco),
- Enduit au mortier de chaux naturelle teinté dans la masse à l'aide de pigments minéraux et de sables de couleur.

Dans le centre ancien, l'ensemble des façades est presque exclusivement dans des tons pierre et sable de pays (gris, gris clair, beige, ...). Ponctuellement, lorsque le tissu s'aère sur une place ou dans le cadre d'un immeuble en vue cadré ou isolé, l'emploi d'une couleur plus soutenue peut-être admise.

Dans le tissu des faubourgs, les harmonies colorées seront plus soutenues créant ainsi une animation sur les places et voies principales.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

MODÉNATURES - PIERRE DE TAILLE

UN EXEMPLE DE CORRECTION THERMIQUE ADAPTÉE

L'isolation des parois avec un enduit chaux-chanvre présente plusieurs avantages :
L'emploi d'un matériau naturel, bio-sourcé et renouvelable à court terme.
Un isolant avec des performances thermiques et acoustiques très intéressante
La réduction d'effet de parois froides dans les immeubles anciens.

GESTION DE L'HUMIDITÉ BÂTI ANCIEN

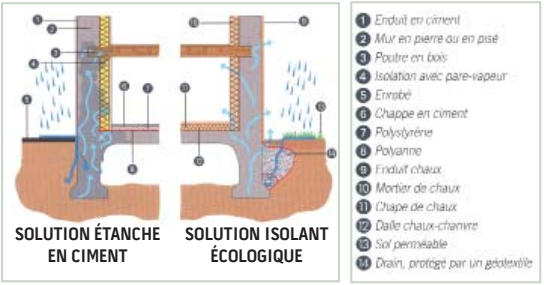

Gestion de l'humidité dans une maison ancienne - *source La rénovation écologique - P.Lévy*

PRINCIPE ISOLATION

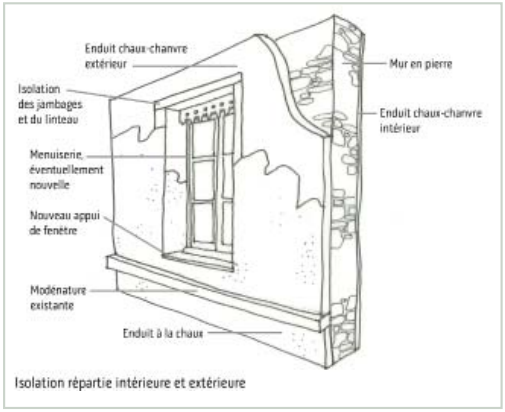

Isolation répartie intérieure et extérieure

A.3.4 Modénatures

Elles seront traitées différemment des parties courantes : couleur (un ton plus clair que l'enduit de façade), matériaux et texture.
Elles pourront être réalisées suivants une des techniques suivantes :

- Pierre de taille mouluré ou non
- Au mortier de chaux, plâtre/chaux, gypse, en saillie mouluré ou non
- Badigeon à la chaux ou peinture minérale

Les façades sans modénature en relief peuvent recevoir un décor peint (de type encadrement de fenêtre par exemple).
Dans le centre ancien, les immeubles comportant des modénatures anciennes ouvragées sont nombreux. Les qualités et l'ancienneté de ces éléments remarquables sont à préserver et à mettre en valeur.

A.3.5 Isolation par l'extérieur

En réhabilitation, les constructions anciennes ne se prêtent pas toujours à une isolation par l'extérieur pour diverses raisons :
- esthétique (façade de caractère à protéger)
- réglementaire (respect des alignement bâtis)
- technique (débords de toit insuffisants, décors en façade..)

Dans le cadre d'une façade destinée à recevoir un enduit, la correction thermique sous forme d'enduit isolant mince est autorisée dans la mesure où la formulation de l'enduit le rend compatible avec les structures existantes et où sa mise en oeuvre permettent la conservation de l'intégralité des décors et de la modénature de la façade.
Le caractère parfaitement compatible du matériau employé avec la nature du support doit être étudié afin de ne pas nuire à l'état sanitaire de l'immeuble.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

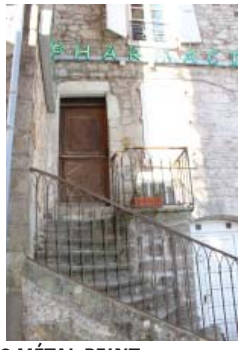

ESCALIERS MONUMENTAUX OU PLUS MODESTEX, CENTRAL OU DÉPORTÉ, GARDE-CORPS MÉTAL PEINT

ESCALIER SUR UN NIVEAU (PIERRE-GARDE CORPS MÉTAL PEINT)

REPRISE D'UN MODÈLE ANCIEN DE MARQUISE

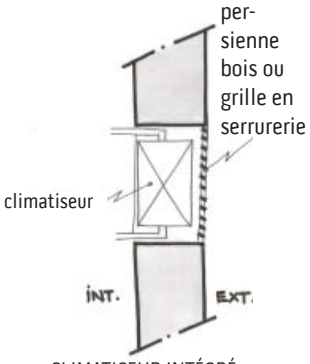

CLIMATISEUR INTÉGRÉ DANS LA FAÇADE

RÉSEAU ANARCHIQUE EN FAÇADE METTANT EN PÉRIL DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES

BLOC EXTÉRIEUR CLIMATISEUR A METTRE EN DISCRÉTION

A.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.4 ÉLÉMENTS ACCOMPAGNANT LES FAÇADES

A.4.1 Auvents, marquises

Les auvents ou marquises en fer et verre d'origine ou en accord avec la façade du bâtiment seront conservés et restaurés.

A.4.2 Perrons et escaliers extérieurs

L'ensemble des traitements d'accompagnement existants, de type marches d'accès, perrons, calades, dallages en pierre en pied d'immeubles est à conserver ou à restaurer. La réutilisation d'ouvrages anciens est à privilégier.

Les perrons et escaliers extérieurs en cohérence avec le bâtiment seront maintenues et restaurés dans leurs volumes, dispositions et matériaux d'origine. Les seuils des entrées en pierre seront conservés et restaurés.

Si un garde corps est nécessaire, il sera réalisé en harmonie avec le bâtiment en métal (fer ou fonte). Si un escalier extérieur neuf doit être créé celui-ci pourra être de deux types:

- soit mimétique de l'escalier extérieur traditionnel en pierre avec garde-corps métallique simple et épuré;
- soit résolument contemporain, avec des lignes épurées, recherchant la légèreté, l'ensemble (garde-corps, marches, limons) devant être, dans ce cas, en métal.

A.4.3 Les équipements techniques en façade

Les systèmes de chauffage, ventilation, climatiseurs sont intégrées au volume de la construction, ils ne doivent pas être en saillie dans le domaine public.

Ils sont interdits en façade principale. Ils seront intégrés à la façade ou la devanture dans une baie existante. Les ventouses en façade principale ne sont pas autorisées.

Les grilles de ventilation seront encastrées, disposées en fonction de la composition de la façade.

Électricité, courant faibles : Les fils seront au maximum encastrés dans les façades.

A défaut, ils seront peints et leur cheminement sera le plus discret possible utilisant les éléments d'architecture de la façade (bandeaux, corniche, génoise ...). L'implantation des coffrets électricité/eau/gaz, doit faire l'objet d'une déclaration de travaux ou figurer sur les façades des documents permis de construire.

Ces coffrets doivent être encastrés dans la façade ou la clôture et fermés d'un volet en bois ou métal plein peint ou encore constitués d'un cadre métallique recevant le revêtement de la façade (porte à garnir).

Les boites aux lettres doivent être intégrées dans le volume bâti (mur, portes, ...).

Les boîtiers de digicode et d'interphones seront encastrées entièrement, en façade, en tableau de porte ou dans la porte elle même, sans altérer les éléments de décors éventuels de la façade ou de la menuiserie.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

La composition des façades précise l'organisation des percements (forme et implantation) dans une façade. Cette composition est différente selon les époques, cependant, on note des principes de composition généraux qui sont à respecter.
La modification éventuelle de la façade devra avoir pour objet de retrouver l'homogénéité du bâtiment lui-même et sa cohérence avec les bâtiments du corps de rue dans lequel il s'inscrit.

PERCEMENTS ANCIENS LISIBLES

PRINCIPES DE COMPOSITION DE FAÇADE

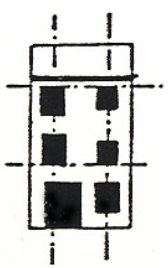

Respect des alignements horizontaux sur linteaux ou allèges

Décroissance des hauteurs d'ouverture de bas en haut

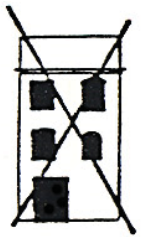

Forme des percements identiques au minimum sur un même niveau

PERCEMENTS ANCIENS A CONSERVER

A.5 PERCEMENTS, MENUISERIES ET SERRURERIES

A.5.1 **Percements et Composition des façades :**

Tout percement nouveau doit correspondre à l'ordonnancement architectural des façades existantes.
Lorsque des percements appartenant à un ordonnancement antérieurement condamné ou partiellement bouché, la restitution peut être demandée à l'occasion de travaux de réhabilitation.

RÈGLES PARTICULIÈRES :

Les percements anciens représentatif notamment de l'histoire de la ville, comme par exemple les arcades le long de la Ligne, les baies boutiquières en centre ancien, ne peuvent pas être transformés. Leurs présences constituant un témoignage majeur de l'histoire de la ville.

Compositions par travées verticales :

Les ouvertures respectent un alignement horizontal sur les linteaux ou les allèges.
La décroissance des hauteurs d'ouverture se fait toujours de bas en haut et doivent respecter les proportions des percements des étages inférieurs. Les percements d'un étage en attique seront moins hauts que ceux du reste de la façade.
La forme des percements (rectangulaire, arc segmentaire) est, si possible, de même type sur une même façade, obligatoirement sur un même niveau.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

OUVERTURES À REZ-DE-CHAUSSÉE

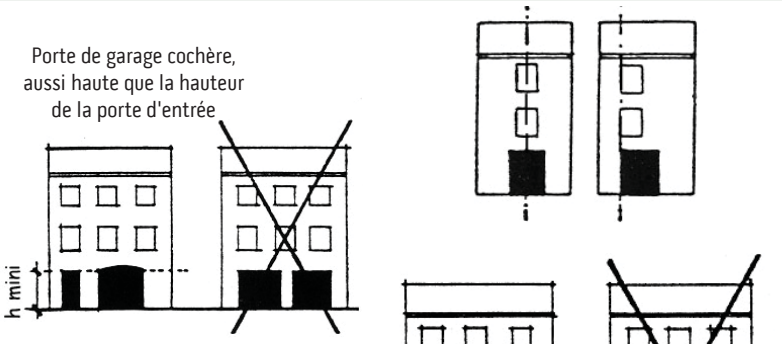

LOGGIAS - PROPOSITION AVEC VOLETS PLEINS EXISTANTS CONSERVÉS

LOGGIA EN FAÇADE

RÉHABILITATION COMMUNE DE RIEZ

cf : proposition volets à claire-voie dans fiche exemple E.3

A.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

Ouvertures à rez de chaussée :
Bâtiments à une travée : Les ouvertures sont soit axées, soit alignées sur celles des étages.
Bâtiments à plusieurs travées : Les ouvertures à rez de chaussée s'alignent sur celles des étages.
Leur largeur ne peut dépasser celle de l'ensemble constitué de 2 baies et du trumeau séparatif.

Portes de garages, de remises, de granges:
La création de plusieurs portes de garage, de remise, de grange accolées est interdite, cette succession ne permettant plus de conserver la lecture des unités bâties.
Bâtiments à 1 ou 2 travées (de moins de 5 m de largeur) : Bâtiments de 2 travées ou plus : La porte de garage doit être de type «porte cochère», au moins aussi haute que la porte d'entrée d'immeuble.

Loggias, séchoir :
Les loggias permettent de disposer en coeur d'ilot ou en façade sur rue, d'un espace extérieur ombragé, permettant de réguler notamment la température à l'intérieur du logement.
Les loggias au dernier niveau peuvent s'apparenter à des séchoirs traditionnels ou à des terrasses en attique.
En façade sur rue, un traitement de loggias peut être réalisé à l'arrière de percement existant, dans l'hypothèse d'une reconfiguration complète de l'immeuble et de ses planchers intérieurs.

Porches, passages, soustets :
La création d'un passage en soustet est autorisée lorsque ce passage respecte le rythme de la façade et ne détruit pas des éléments de modénature ou permet la création d'un accès piéton en coeur d'ilot.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

PORTES D'ENTRÉE ANCIENNES EN BOIS

EXEMPLE DE MENUISERIES USUELLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Elles seront en relation avec l'époque et le type architectural du bâtiment, elles seront homogènes sur l'ensemble de la façade.

Le remplacement de menuiseries anciennes et le renforcement de l'étanchéité de l'enveloppe bâtie devra s'accompagner d'une ventilation adéquate afin d'éviter des pathologies (moisissures, champignons...) dommageables aux occupants comme à l'immeuble.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.5.2 **Menuiseries**

Les menuiseries extérieures d'origine ou anciennes (fenêtres, portes, volets) seront conservées et restaurées lorsque leur état le permet.

Les menuiseries non réparables seront restituées à l'identique, d'un modèle adapté à l'architecture de l'immeuble.

Les menuiseries devront se conformer à la forme de la baie notamment en linteau ou elles doivent suivre le cintrage de la maçonnerie et occuperont l'emprise totale de la baie.

A.5.2.1 Matériaux et finitions :

L'ensemble des menuiseries seront obligatoirement en bois.

Lorsqu'il s'agit d'ouvrages contemporains ou de percements nouveaux les menusieries seront en bois ou en métal peints.

Les menuiseries doivent être obligatoirement peintes dans des tonalités en harmonie avec le style de l'immeuble.

Les teintes doivent être d'aspect mat ou satiné. Les lasures et vernis sont interdits à l'exception des bois nobles (fruitiers, noyer, châtaignier) qui peuvent être huilés ou cirés.

Sur un bâtiment existant, on ne pourra pas se prévaloir de la présence de menuiseries dans un matériau ou un cas de figure non conformes pour reconduire ces solutions. *(Ex : Un propriétaire qui réalisera une réhabilitation d'un immeuble ancien dont les menuiseries actuelles sont dans un matériau non conforme, ne pourra pas reconduire ce matériau s'il procède aux changements des menuiseries, malgré sa présence avant les travaux).*

A.5.2.2 Portes d'entrées :

Les portes anciennes seront conservées et restaurées dans le respect des dispositions d'origine.

Les portes neuves devront être réalisées selon le modèle des portes d'origine ou reprendre des modèles existants sur des immeubles de même style.

Dans tous les cas, la porte sera pleine, en bois uniquement, sauf pour les impostes et les modèles comprenant une grille en fonte à conserver.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.5.2.3 Fenêtres :

Les fenêtres nouvelles seront cohérentes avec le type des percements existants et l'époque de la façade (forme, proportion, partition, teinte, matériaux...).
Les fenêtres nouvelles s'inspireront des modèles anciens pour l'épaisseur et les profils des bois, la dimension des carreaux, l'éventuel cintrage, le positionnement en tableau.
Les fenêtres seront posées dans la feuillure intérieure d'origine des baies en général, ou à mi-mur, elles devront respecter la forme et la dimension de l'ouverture. La pose de fenêtres de dimensions inadaptées à la baie est interdite.
Les sections et les profils des dormants, des montants, des traverses et petits bois des menuiseries nouvelles seront conformes aux sections et aux profils des menuiseries d'origine.
Les petits bois seront assemblés et chanfreinés, ceux sur parcloses extérieures amovibles ou saillants sont admis.
Les menuiseries neuves respecteront le type d'ouverture des menuiseries d'origine ou anciennes.

A.5.2.4 Volets, persiennes ou volets persiennés extérieurs (contrevents):

Ces équipements des façades sont primordiaux pour le confort thermique des locaux :
En période estivale, ils protègent du rayonnement direct du soleil, en période hivernale ils protègent du vent et limitent la déperdition de chaleur.
Pour les façades conçues à l'origine pour recevoir des occultations extérieures, on restaurera les dispositifs existants ou on les reconstituera, le changement de dispositif et notamment la pose de volets roulants n'est pas autorisés
Les stores à lame bois en accompagnement de volets intérieurs sont autorisées, en l'absence d'autres ouvrages, accompagnés de lambrequins, pour masquer le mécanisme et l'empilement des lames.

La mise en place de volets coulissants à lames de bois ou métalliques sur chassis métallique fin sera autorisée pour les séchoirs ou loggias. Le dispositif devra rester à l'intérieur du percement sans débord sur la façade. Ces dispositifs seront envisageables dans le cadre de l'existence d'un seuil maçonnée.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

AMÉLIORATION THERMIQUE DES MENUISERIES

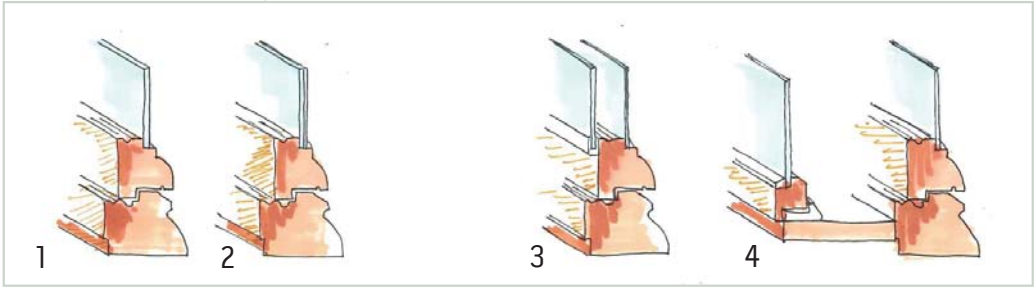

1. Menuiserie existante
2. Vitrage isolant mince logés dans la feuillure existante - conservation intégrale de la menuiserie et des petits bois. Verre simple isolant (Type Vanruysdael)
3. Mise en oeuvre d'un survitrage intérieur
4. Mise en oeuvre d'une double fenêtre intérieure

Amélioration thermique des baies (comprenant la menuiserie et ses équipements) :
Plusieurs dispositifs peuvent être envisagés. La solution la plus adéquate et sa pertinence doit être évaluée en fonction de l'existant et en tenant compte du fonctionnement hygrothermique de l'ensemble de l'édifice.

- Installation de modèles de fenêtres isolantes neuves
- Pose de doubles vitrages
- Pose de doubles fenêtres
- Pose de volets intérieurs, rideaux

Amélioration des performances thermiques des menuiseries conservées et restaurées
Des dispositifs complémentaires à la menuiserie existante permettront de moduler les échanges hygrométriques

- Remise en jeu des assemblages
- Entretien et remise en état des joints de vitrage et des joints entre maçonnerie et menuiserie.
- Changement des vitrages et pose de vitrage haute performance.
- Pose de doubles fenêtres.

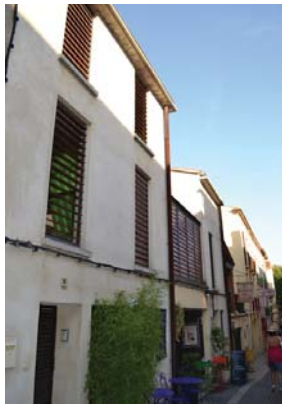

EX DE VOLET FIXE BOIS SUR CHASSIS MÉTAL

STORES A LAMES BOIS ET LAMBREQUIN - SISTERON

VOLETS COULISSANTS A LAMES BOIS SUR CHASSIS FIXE

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

ENSEMBLE MENUISÉ VITRÉ

Dans le centre ancien, ces éléments ont souvent été rapportés postérieurement à la construction du bâtiment. Adaptation du style architectural, ajouts de balcons ou traitement soignés des gardes corps sur des fenêtres agrandies, ils sont également le témoin de l'évolution et de l'adaptation du bâti. Les immeubles et maisons du XIXème siècle présentent souvent des éléments de ferronnerie très ouvragés en façade.

BALCON APPUI PIERRE ET GARDE CORPS MÉTAL PEINT - PERCEMENT À CENTRER

A.5.2.5 Portes de garage, de remise, de grange

Les portes anciennes en bois ou en métal, portail ou porte cochère, seront systématiquement conservées ou restaurées à l'identique des dispositions d'origine.

Les portes neuves doivent s'inscrire dans l'ouverture de la baie et dans la feuillure d'origine. La pose en applique est interdite.

La porte doit être pleine (sans oculus) aux dimensions du tableau existant, pouvant comprendre une imposte fixe dans le même matériau que la porte afin de diminuer la taille de l'ouvrant.

Les portes à lames verticales sont autorisées en cohérence avec l'architecture de la façade.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Si les dispositions intérieures sont adaptées au changement de destination d'un local en rez-de-chaussée, la pose d'un ensemble menuisé vitré avec allège pleine pourra être autorisé dans la mesure ou la menuiserie sera divisée verticalement en plusieurs parties (égales ou non) en fonction de la largeur de l'ouverture, avec un imposte vitré, et adaptée, dans tous les cas, à la taille du percement.

A.5.3 Serrurerie, ferronnerie, appuis, balcons et garde corps

Ces éléments regroupent les gardes corps, balcons, ferronneries d'impostes, les barreaux et grilles de protection des rez-de-chaussée, les soupiraux des caves, les pentures, ferrures, heurtoirs, tirants de façade.

Les ferronneries et ouvrages de serrurerie anciens en relation avec l'époque et le type architectural du bâtiment, seront conservés, restaurés ou restitués si leur état le permet ou utilisés comme modèle pour la réalisation d'éléments nouveaux.

Les éléments seront peints obligatoirement dans une teinte sombre et les éléments nouveaux seront réalisés en fer ou en fonte identiques au modèle ancien ou traités de façon simple, en référence aux ouvrages de même type (ou éléments similaires existants à Largentière).

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

Tout projet de devanture commerciale doit faire l'objet d'une déclaration de travaux comportant un plan de la façade de la devanture avec la façade de l'immeuble et précisant l'ensemble des dimensions, matériaux, couleurs de tous ses éléments (devanture, enseigne, store, mobilier, dispositif de fermeture envisagé, éclairage), ainsi qu'une coupe. Les enseignes sont régies par un règlement local de publicité et doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique. (Code de l'environnement : articles L581-1 à L581-45 et articles R581-1 à R581-88)
Les **devantures commerciales** étant du domaine de l'éphémère, les prescriptions porteront moins sur le style des devantures que sur le respect des façades sur lesquelles elles s'implantent.
Les projets devront tendre à rendre lisible l'intégrité de la façade de l'immeuble et la continuité des parties verticales assurant visuellement sa stabilité.
Dans ce but, si une même activité s'exerce sur plusieurs bâtiments contiguës, on traitera une devanture pour chacun d'eux. La même devanture ne pourra chevaucher deux façades différentes.

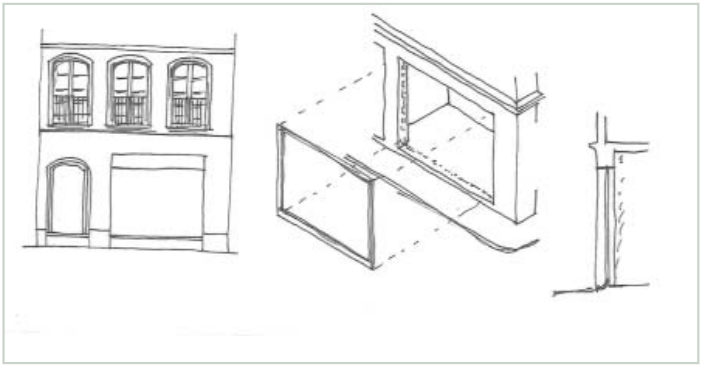

DEVANTURE EN FEUILLURE

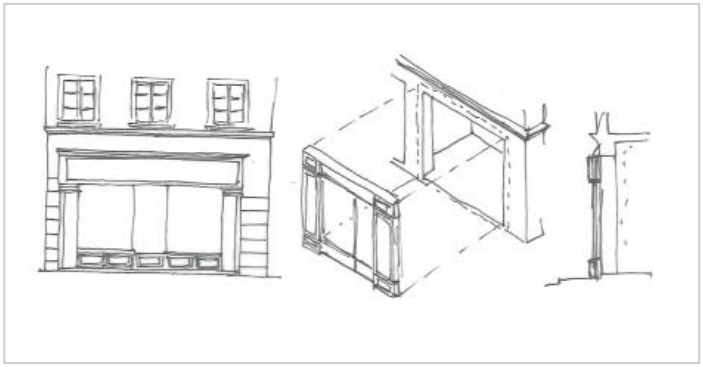

DEVANTURE EN APPLIQUE

A.6 DEVANTURES COMMERCIALES

Les devantures commerciales en façade en rez-de-chaussée seront de type traditionnel en bois ou en fer en applique ou en feuillure et seront composées avec l'ensemble de la façade de l'immeuble.
Les projets devront tenir compte de la qualité de traitement architectural initial des rez-de-chaussée des bâtiments anciens. Une simplicité de traitement sera recherchée. Les teintes seront choisies en harmonie avec les menuiserie de l'immeuble.
D'une manière générale, la hauteur sera limitée par le bandeau haut du rez-de-chaussée. La largeur sera limitée en laissant de chaque côté de la devanture, la façade apparente sur une largeur supérieure à 50 cm.
Les remplacements ou créations d'enseignes font obligatoirement l'objet d'une demande d'autorisation préalable à déposer en mairie (Code de l'environnement : articles L581-1 à L581-45 et articles R581-1 à R581-88). Formulaire Cerfa spécifique.

La devanture en feuillure :
Ce type de disposition est à mettre en oeuvre :
- Si le rez-de-chaussée comporte des percements traditionnels homogènes, en relation avec ceux de la façade du bâtiment concerné.
- Si le rez-de-chaussée a été altéré par un traitement sans relation avec la façade du bâtiment concerné.

La devanture en applique :
Ce type de disposition est à mettre en oeuvre :
- Si le rez-de-chaussée du bâtiment possède déjà ce type de devanture et que ce principe est en accord avec la façade de l'immeuble.
- Si le gros oeuvre n'a pas été réalisé à l'origine pour être vu.

Les dispositifs de fermeture (grilles ou rideaux métalliques) seront peints et posés à l'intérieur de la devanture y compris le coffre qui doit être invisible de l'espace public.
Les stores et bannes doivent dans leur implantation, respecter les règles de sécurité publique et ne pas faire obstacle au déplacement des piétons et des véhicules. Les éléments fixes et rigides sont interdits.
Les stores et bannes seront droits, mobiles, sans joues, à lambrequins droits. Ils ne doivent pas dépasser en altitude les appuis de fenêtre du premier étage.
Les mécanismes des stores devront être les plus discrets possibles, et la pose adaptée au type de devanture.
Les stores seront réalisés en toile unie ou à deux tons maximum, harmonisés avec ceux de l'architecture et de l'environnement.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

On entend par construction neuve et extensions, les bâtiments construits soit sur un terrain non bâti, soit en remplacement d'un bâtiment existant démoli (dans le cas d'un immeuble dont la démolition est possible ou rendu nécessaire).
L'objectif de la règle est de permettre l'expression d'une architecture contemporaine au niveau de la conception et des matériaux qui s'insère harmonieusement dans le tissu existant et qui dialogue avec les architectures antérieures.
Les fondamentaux qui doivent s'appliqués aux constructions neuves sont les suivants:

- volumétrie simple; continuité des volumes existants (toiture, mur);
- toiture à deux pans et pentes de toit adapté aux matériaux de couverture employés: tuile canal pente douce;
- adaptation au terrain naturel;
- recherche d'apport luminaire naturel;
- différentiation des parties existantes et créées par l'emploi de matériaux d'aspect et de couleur différents;
- mise en valeur les qualités constructives des matériaux en mettant en oeuvre les savoir-faire qui leur permettent d'exprimer toute leurs qualités intrinsèques
- recherche d'intégration maximale au paysage: aspect, couleur, matière des matériaux;
- menuiseries de couleur sombre en bois ou métal teinté.
- matériaux en référence aux matériaux de provenance locale, couleur, aspect, granulométrie....

MIXITÉ DE PAREMENTS ET MATÉRIAUX DE QUALITÉ EMPLOYÉS EN COMPLÉMENT DE L'ARCHITECTURE EXISTANTE

B.

LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET EXTENSIONS DE BÂTIMENTS EXISTANTS

B.1 IMPLANTATION

Le centre ancien est caractérisé notamment par alignement des constructions, une grande régularité et une continuité des fronts bâtis.
Dans le tissu ancien, les constructions neuves, en cas de reconstruction ou de construction nouvelle, seront implantées à l'alignement des voies et places existantes.
En cas de regroupement parcellaire, les nouvelles constructions devront s'implanter de manière à garder la mémoire du parcellaire ancien.

Les faubourgs anciens forment un tissu diversifié, plus ouvert qui se structure et se complète avec l'espace libre, les voies, la rivière, les places, les rues, les jardins ou encore les versants auxquels ils sont adossés.
On retrouve une diversité des alignements, (front bâti continu, retrait avec jardin...) et du traitement des limites (mur en pierre de taille, ferronneries...),
Dans le tissu des faubourgs, les constructions neuves, en cas de reconstruction ou de construction nouvelle, seront implanté à l'alignement des voies ou en retrait en fonction du tissu dans lequel elle s'insère et en prenant référence sur les immeubles voisins.

B.2 VOLUMÉTRIE DES CONSTRUCTIONS

Les nouvelles constructions ou extensions de bâtiments existants respecteront l'implantation, la typologie et le tissu urbain de référence.
La volumétrie doit rester simple, avec des proportions en accord avec celles des bâtiments voisins, et tiendra compte, le cas échéant, des points de vue lointains significatifs, de façon à s'harmoniser avec les toitures et volumes environnants.

B.3 ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS NEUVES ET EXTENSIONS

L'aspect des constructions neuves pourra être de deux types :

- Soit mimétique de l'architecture traditionnelle et devra, dans ce cas, respecter l'ensemble des règles et prescriptions édictées pour les bâtiments existants.
- Soit résolument contemporain, et dans ce cas, correspondre à un style d'architecture de référence considéré comme une réponse satisfaisante à l'intégration d'une architecture contemporaine dans le centre.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

TYPOLOGIE DE CLÔTURES CENTRE ANCIEN ET FAUBOURGS

MUR PIERRE ET GRILLE SERRURERIE ANCIENNE - ANNOT 04

MUR MAÇONNÉE ET PILIER PIERRE ENTRÉE DE VILLE LARGENTIÈRE

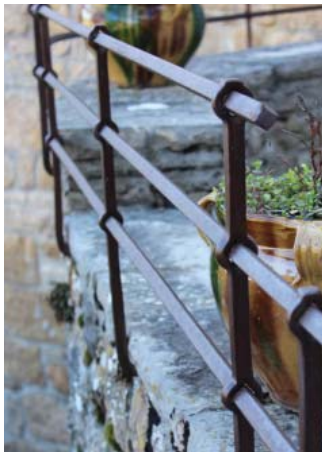

MUR PIERRE ETGARDE COPRS CONTEMPORAIN - FLORAC 48

MUR MAÇONNÉE JARDIN CENTRE ANCIEN LARGENTIÈRE

C.

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES

C.1 TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PRIVÉ ET PUBLIC

Les murs et grilles de clôture, en limite de jardins ou en bordure de rue sont des ouvrages de qualité, constitués généralement d'un mur souvent en maçonnerie de moellons apparents, parfois surmonté d'une grille en serrurerie, et comportant éventuellement un portail principalement dans les faubourgs. Ces ouvrages sont à mettre en valeur et à conserver.

Dans le cas de la réalisation de murs et clôtures neuves, ces ouvrages devront respecter les caractéristiques suivantes :

- d'un muret enduit ou d'un muret en pierres, hauteur comprise entre 1.00m et 1.20m, surmonté d'une ferronnerie à barreaudage vertical à ornements discrets avec une ou deux lisses horizontales de couleur sombre.

Hauteur maximale : 2.00 m par rapport au sol naturel côté espace public
La clôture suivra la pente du terrain. Les redans horizontaux ne sont pas autorisés.

- d'un mur enduit ou d'un mur en pierres, Hauteur maximale : 2.00 m par rapport au sol naturel côté espace public surmonté d'une «couvertine».

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

AMBIANCES DU CENTRE ANCIEN MÉDIÉVAL - CALADES ET TRAITEMENT VÉGÉTAL

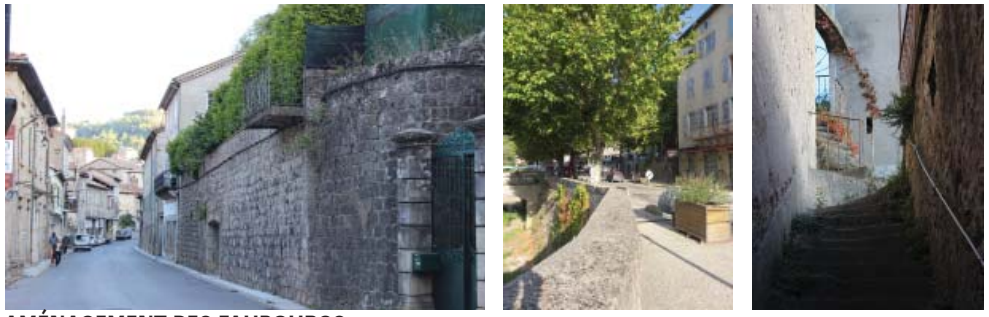

AMÉNAGEMENT DES FAUBOURGS

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES

C.2 TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES

C.2.1 Cours et Jardins

Dans les jardins les plantations d'agrément ou de production (vergers) sont autorisées à condition que les essences végétales soient méditerranéennes et/ou indigènes, adaptées au site.

- La plantation d'arbre tige solitaire destiné à être laissé en pleine croissance est limitée à 1 ou 2 unités par tènement foncier.
- Les haies en limite du domaine public seront obligatoirement des haies associant plusieurs espèces végétale et éventuellement à feuillage caduques et persistant.

Les sols des cours et jardins doivent rester perméables pour permettre l'infiltration de l'eau de pluie et éviter les remontées par capillarité dans les murs anciens. Les revêtements conseillés sont : l'herbe les gravillons, le stabilisé.

C.2.2 Les espaces publics du centre ancien

Les aménagements des espaces publics respecteront les tracés urbains, leur géométrie et les matériaux traditionnels employés pour leur réalisation d'origine (pierre de site, granulats...).

Les projets d'aménagement des voies et espaces publics (rues et places) doivent être conçus dans un esprit de valorisation des respirations urbaines et de dialogue avec le tissu urbain existant.

Ils doivent prendre en compte :

- La mise en valeur des façades existantes alignée sur rue
- La topographe naturelle des sols
- L'adaptation des profils en travers à l'espace en question
- La mise en oeuvre de matériaux naturels, de réemploi ou de site (lorsque la matière première disponible le permet).
- Le parcours de l'eau et sa présence dans l'aménagement

Les calades anciennes en galet de rivière devront être restaurée.

Dans le cas de nouveaux aménagements, il sera privilégié l'emploi de la pierre en remploi et/ou de nouvelles pierres.

Les profils de rue avec un fil d'eau central ou latéral permettant de faire circuler l'eau sont à privilégier.

Sur les voies délimitant les faubourgs, les aménagements devront veiller à maintenir un espace dédiée aux déplacement doux (trottoirs, voie dédiée, cheminements mis à l'écart de la circulation par des plantations..)

Les plantations urbaines constituent un motif majeur de l'espace public et jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie urbaine (ombrage, ilot de fraîcheur, échange hydrique..). Elles sont à privilégier dans les aménagements futurs. Une cohérence de traitement est à maintenir entre les différents espaces de transition entre les voies de circulation principale, les ponts sur la Ligne et les abords directs du centre «intra-muros».

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

RIVES DE LA LIGNE

MOBILIER MODULABLE - BOIS IMPUTRESCIBLE - *extrait d'étude liaisons douces Florac H. Ducloux - Parc national des Cévennes*

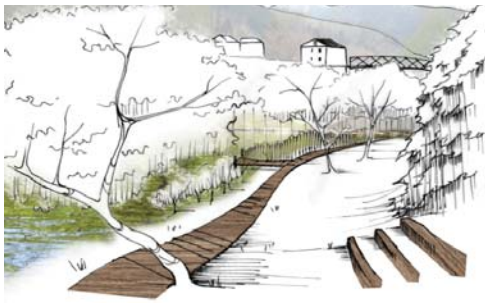

AMÉNAGEMENT MODULABLE - *extrait d'étude liaisons douces Florac H. Ducloux - Parc national des Cévennes*

ENTRÉE DE VILLE SUD

- Recréer un mail d'entrée avec des arbres signalant l'entrée urbaine de Largentière.
- Réaliser un traitement qualitatif des bords de voie pour permettre le déplacement piéton.

C.

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES

C.2.3 Les espaces libres sur les rives de la Ligne

Parcours piéton privilégié aujourd'hui en partie informel, le développement de portion de cheminements ou d'accès depuis les faubourgs aux rives de la Ligne constitue notamment un moyen de valoriser et d'assurer l'entretien régulier de ces dernières.
Des estacades ou belvédère peuvent compléter en partie haute, depuis les ponts et certains murs de soutènement, les parcours piétons possibles dans le lit de la rivière
Les aménagements, simples et adaptés devront prendre en compte :

- Le débit du cours d'eau
- Le maintien de la végétation présente dans le lit de la rivière
- Le passage de la faune

Il sera privilégié les matériaux légers de type bois ou profils métalliques, submersibles, en vue de réaliser des projets de passerelles, garde corps ou main courante.

C.2.4 Les entrées de ville

La qualité de traitement des entrées de ville est primordial pour la compréhension du territoire de Largentière.
Afin d'assurer une progression et une approche qualitative vers le centre, les aménagements doivent être conçus dans un esprit de revalorisation des abords de la ville et de mise en valeur des signaux historiques qui marquent le bourg (usine, ancien moulinage, équipements majeurs..)
Ils doivent prendre en compte et développer :

- La nature et la diversité du bâti qui se densifie au fur et à mesure de l'approche du centre ville.
- La gestion des accès aux services de proximité.
- Une signalisation de qualité sur les abords permettant d'indiquer aux visiteurs les points d'intérêt hors du bourg centre.
- Une végétation d'alignement adapté marquant en amont l'entrée de la ville et assurant la qualité et l'unité des abords bâti au traitement qualitatifs très diversifié.

C.2.5 Piscines

Les bassins doivent être complètement enterrés.
Le revêtement de fond doit être d'une teinte claire: sable, ocre, vert ou gris (blanc et bleu interdits). Une majeure partie des plages doit être traitée en herbe
Les dispositifs de sécurité (clôture, bâche rigide..) doivent être discrets : choisir des teintes en cohérence avec les teintes environnantes. Couleur blanche à proscrire.
Les couvertures de piscine en superstructure sont interdites.

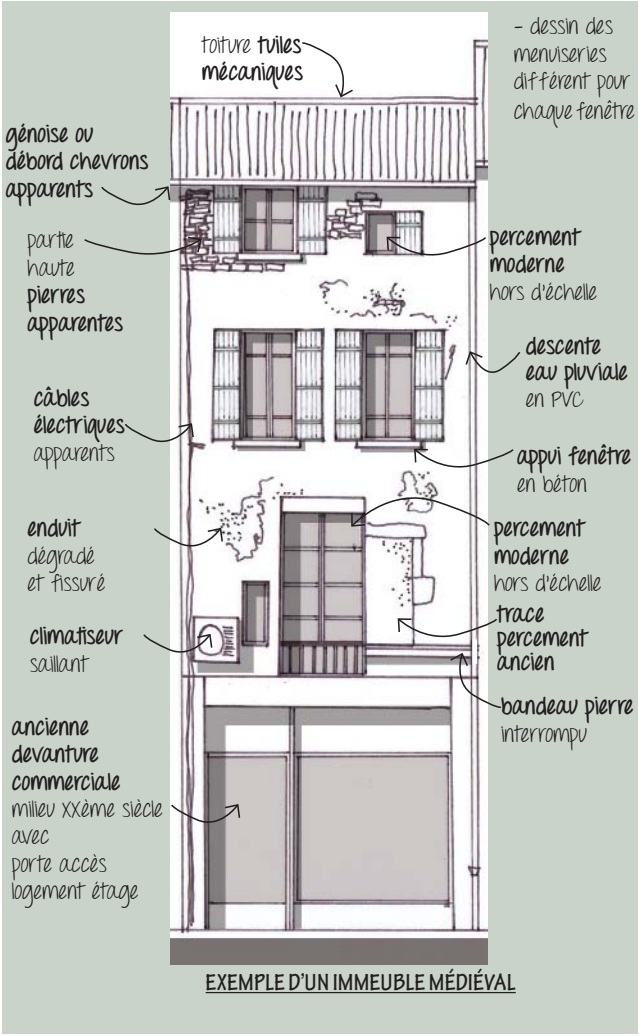

EXEMPLE D'UN IMMEUBLE MÉDIÉVAL

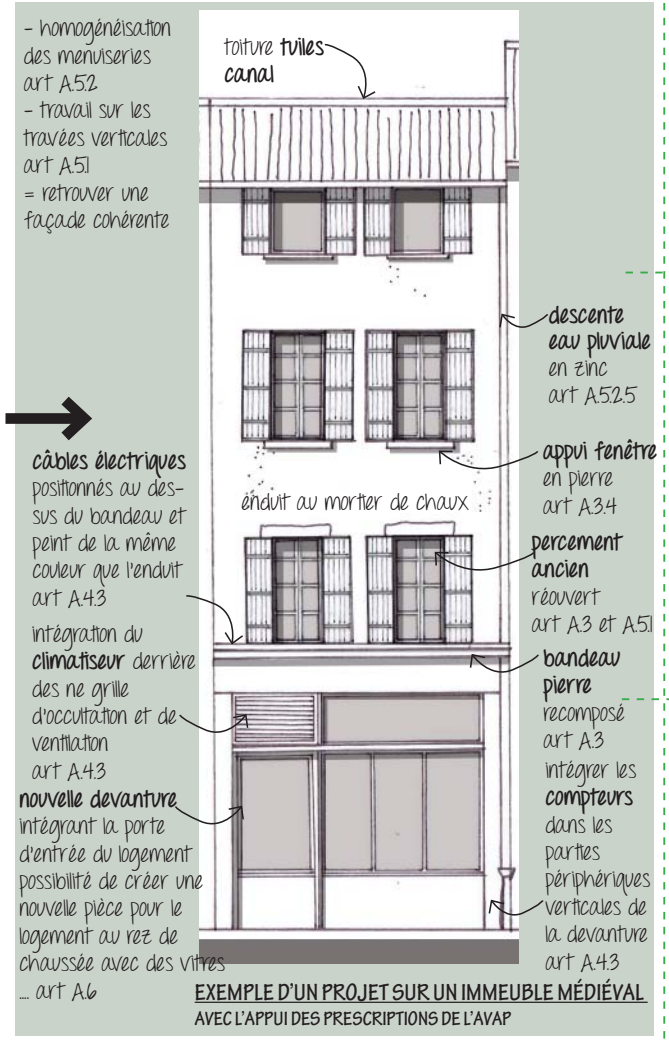

EXEMPLE D'UN PROJET SUR UN IMMEUBLE MÉDIÉVAL
AVEC L'APPUI DES PRESCRIPTIONS DE L'AVAP

Simplification des menuiseries, couleur sombre pour mettre en valeur les percements

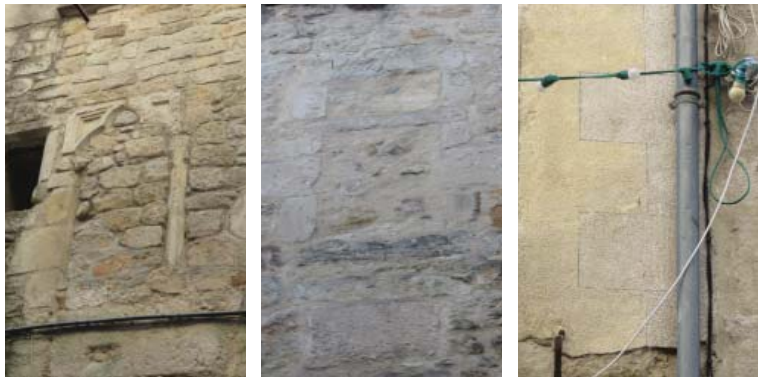

Mettre en valeur les traces du passé: percement ancien réouvert, réfection enduit...

Reconvertir les anciens rez-de-chaussé commerciaux - art A.5.2.5

FICHE EXEMPLE

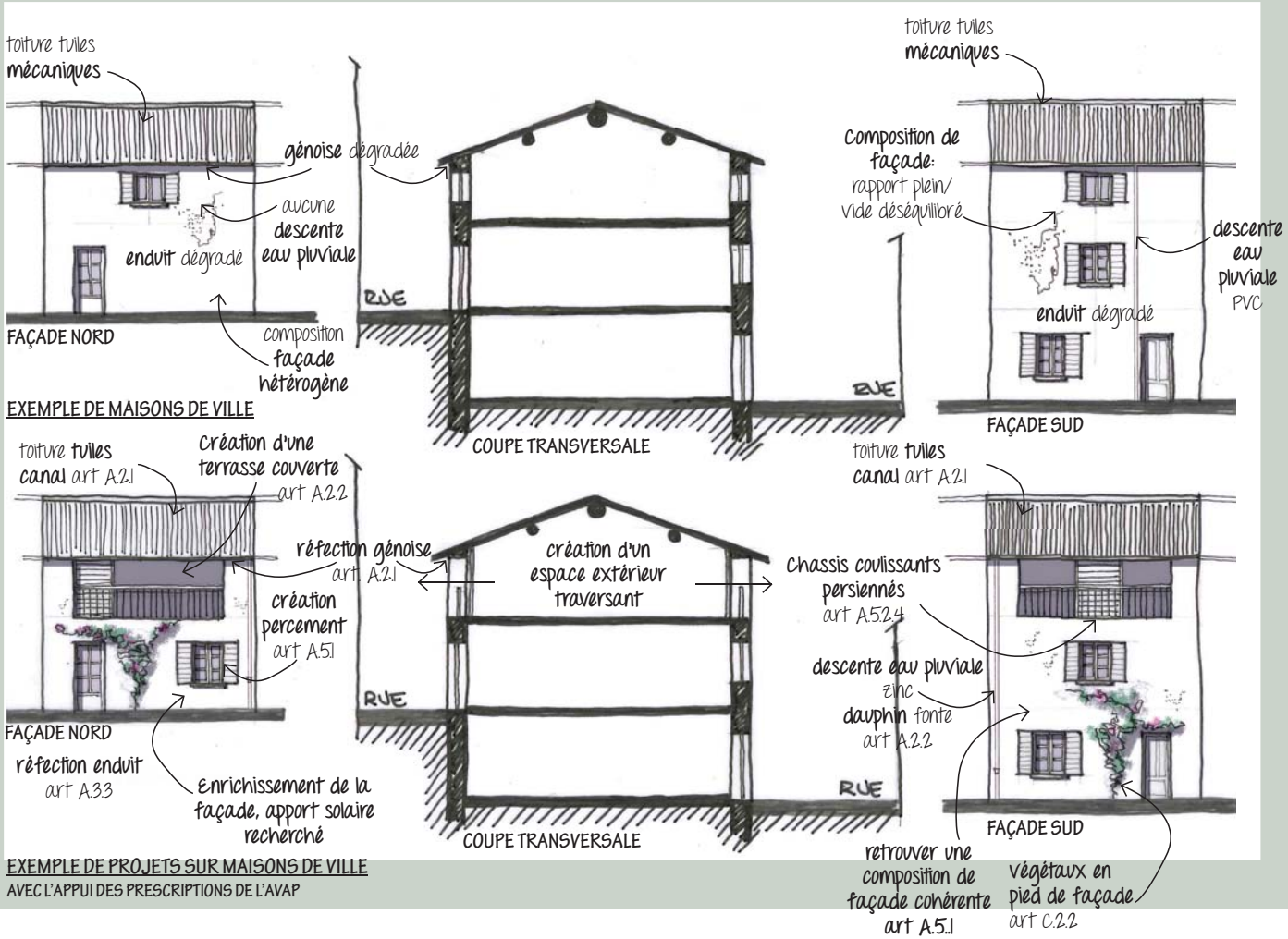

Création d'une terrasse couverte avec chassis coulissant persienné ou lames à claire-voie fixe sur loggias

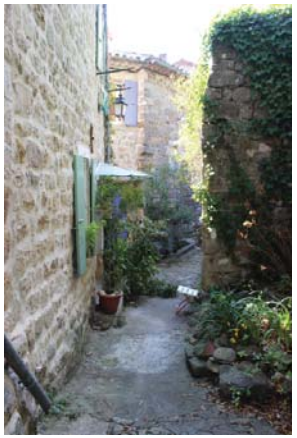

Favoriser une ambiance végétale villageoise à initiative privée en auto-gestion

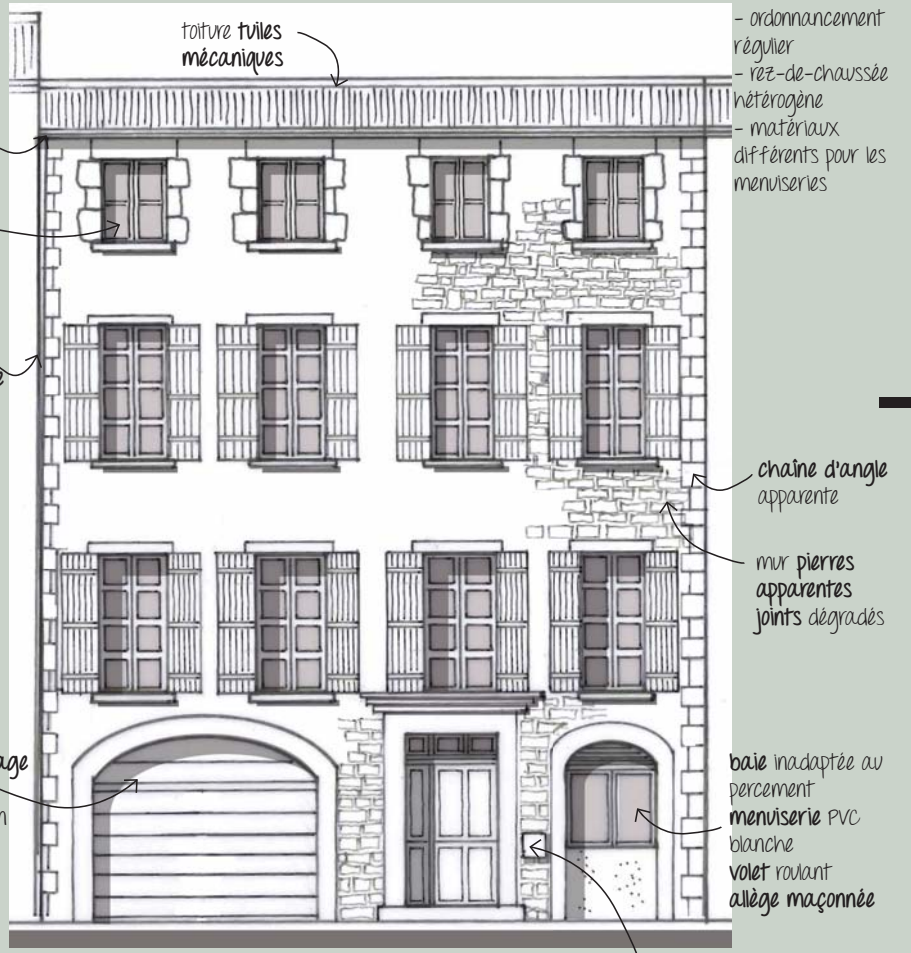

EXEMPLE D'UN IMMEUBLE de FAUBOURGS

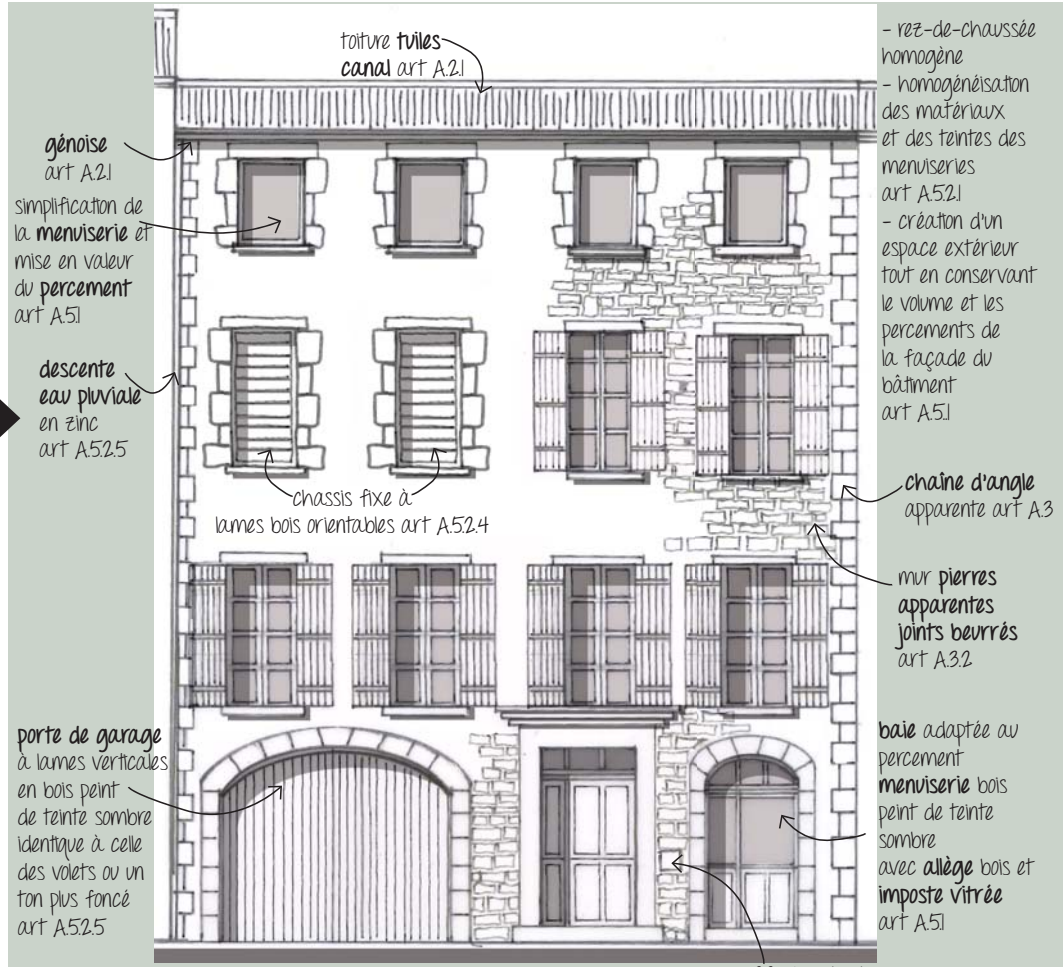

EXEMPLE D'UN PROJET SUR UN IMMEUBLE de FAUBOURGS
AVEC L'APPUI DES PRESCRIPTIONS DE L'AVAP

Menuiseries existantes à restaurer

Décor sur les façades à restaurer

Façade à joints beurrés

Volets bois peints couleur sombre
Attention menuiseries blanches = impact fort sur la façade

Lames bois sur chassis métal

REPÉRAGE PATRIMONIAL ILOT CENTRE ANCIEN LARGENTIÈRE

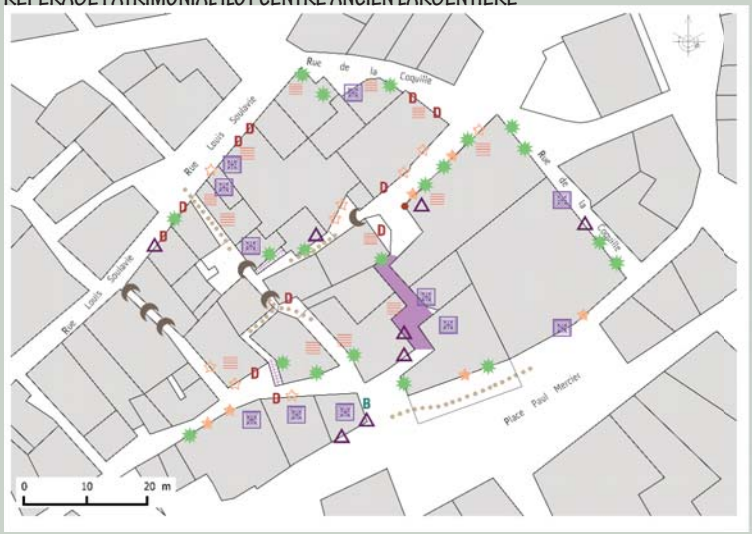

POSSIBILITÉ D'INTERVENTION EN ILOT ANCIEN PATRIMONIAL

AVEC L'APPUI DES PRESCRIPTIONS DE L'AVAP

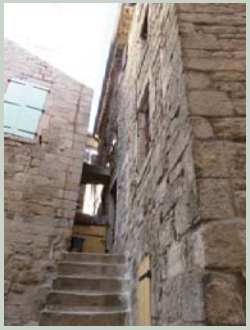

Cheminement intérieur à valoriser pour enrichir les accès aux logements

Hauteur d'immeuble à exploiter pour investir les derniers niveaux et capter la lumière

Éléments d'architecture patrimonial en façade à conserver et à valoriser dans le projet

Mise en relation et reconfiguration des ilots dans leur volumétrie existante en tirant partie de leur atouts

ÉLÉMENTS A PRÉSERVER - DIFFICULTÉS POTENTIELLES IDENTIFIÉES :

- De nombreuses traces du passé et éléments patrimoniaux remarquables en façade et une volumétrie générale qui définit le tissu urbain du centre ancien de Largentière.
- Des immeubles très profonds et des orientations multiples souvent défavorables rendant difficile l'aménagement des logements de ces ilots.

OBJECTIFS :

- Restaurer des éléments d'architecture patrimoniaux en façades et conservation des éléments remarquables constitutif du bâti ancien en intérieur.
- Améliorer le confort des logements et renouveler des modes d'habiter.
- Intervenir en coeur d'ilot pour renforcer l'habitabilité des espaces et favoriser le renouvellement de l'habitat.

FICHE EXEMPLE

REPENSER LES DESSERTES ET TIRER PARTIE DES DIFFÉRENCES DE NIVEAU AU SEIN DE L'ILOT

Un accès mutualisé en coeur d'ilot A.5.1 et A.5.3

La création de nouveaux escaliers de desserte plus généreux dans le cadre de regroupement d'immeubles art A.1

RÉALISER UN TRAVAIL FIN ET ÉVENTUELLEMENT DIFFÉRENCIÉ SUR LES FAÇADES SUR RUE ET SUR COUR DE L'ILOT

Des façades patrimoniales préservées sur rue et une volumétrie conservée art A.1, A.2 et A.3

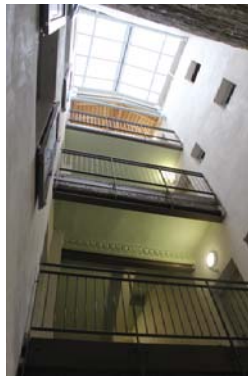

Une écriture contemporaine en coeur d'ilot art B.2 et B.3

CAPTER L'AIR ET LA LUMIÈRE, OUVRIR LE COEUR D'ILOT POUR REDONNER UNE NOUVELLE RESPIRATION AUX LOGEMENTS

Mettre en place des dispositif de puits de lumière ventilé art A.2.2
Ouvrir les façades aveugles sur ces nouveaux espaces art A.5.1

2. SECTEUR ÉCRIN

PRÉSENTATION DU SECTEUR ET DE SES OBJECTIFS

A. LES BÂTIMENTS EXISTANTS
- A.1 Volumétrie et gabarits des constructions existantes
- A.2 Réhabilitation des bâtiments anciens existants

B. LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS
- B.1 Implantation
  - B1.1 Implantation sur le terrain naturel
  - B1.2 Implantation par rapport aux constructions déjà existantes
- B.2 Volumétrie des constructions
- B.2 Aspect extérieur des constructions neuves et extensions

C. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES
- C.1 Traitement de la limite entre espace privé et public
- C.2 Traitement des espaces libres
  - C.1.1 Plantations
  - C.1.2 Petits équipements de jardins
  - C.1.3 Allées et chemins

2. SECTEUR ÉCRIN

Ce secteur correspond aux versants qui entourent le centre ancien, générant de nombreuses covisibiltés.
Il est traversé par des anciens chemins qui menaient aux faïsses cultivées. Il accueille une urbanisation peu dense, diversifiée, construite depuis la fin du XX° siècle, mais également un bâti traditionnel cévenol lié aux anciennes activités agricoles.

Il est donc remarquable pour ses qualités :
▪ **Paysagéres :** Versants boisés ou anciennement cultivées, la richesse du patrimoine végétal et des espaces anthropisés de grande qualité sont le témoignage d'une tradition et d'une culture du territoire cévenol dont les exemples sur Largentière sont remarquables.
▪ **Architecturales** : Le bâti agricole accompagne les terrasses anciennement cultivés et constitue une clé de lecture pour identifier le passé des cultures du territoire. Moulin à huile, magnanerie (muriers), clède (châtaignier) ponctuent le paysage et s'accompagne d'ouvrages utilitaires. Les terrasses cultivées, retenues par des murs de soutènement en pierre locales avec leur réseau d'escaliers et de chemins caladés sont le témoin d'un savoir faire constructif majeur.

OBJECTIFS :
- S'assurer du développement qualitatif des versants qui encadrent le cœur de ville,
- Définir des principes qui permettent une meilleure intégration des constructions nouvelles ou existantes
- Valoriser le réseau des terrasses agricoles et du bâti rural présents sur ces versants
- Protéger et valoriser le patrimoine de pierre sèche et sa remise en état

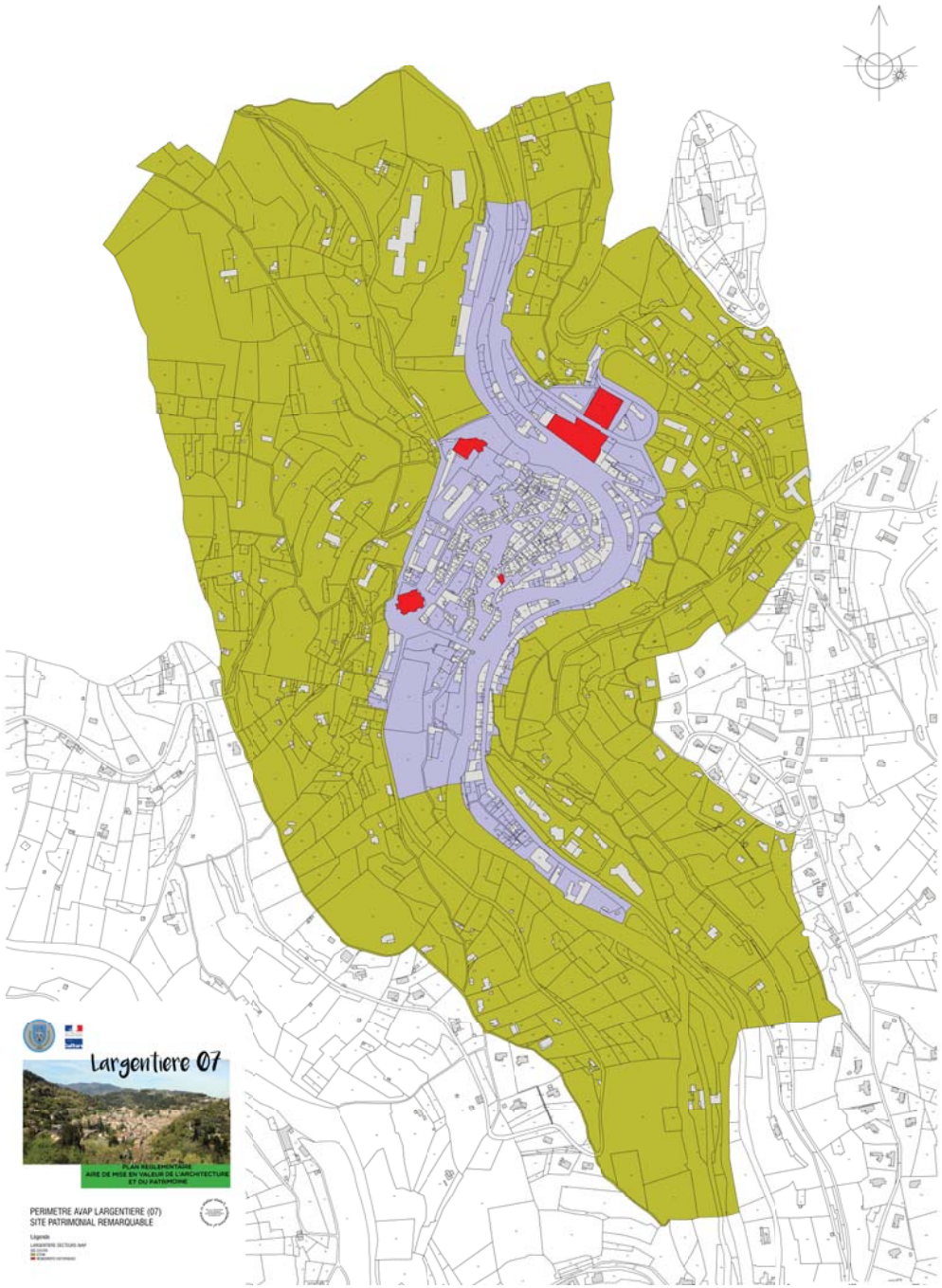

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

UN BÂTI DISCONTINU INSÉRÉ DANS UN PAYSAGE TRÈS OUVERT DE CULTURE EN TERRASSE

UNE GAMME DE TONS SOMBRE ET DES OCRES RAPPELANT LES SABLES DES SOLS DES VERSANTS

UN APPAREILLAGE DE PIERRE AUX TONS CHAUDS

UN APPAREILLAGE DE PIERRE AUX TONS CHAUDS

MIXITÉ DE PAREMENTS

MIXITÉ DE PAREMENTS

A.

LES BÂTIMENTS EXISTANTS

A.1 VOLUMÉTRIE ET GABARIT DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Sur ce secteur, les bâtiments sont la plupart du temps isolés ou en ordre discontinu. Les plus anciens, de type rural, sont souvent liés à une implantation agricole (clède, magnanerie...) témoins de la tradition de cultures en terrasses du territoire et plus spécifiquement des versants encadrant le village.
Le maintien de ces volumes dans leur enveloppe initiale est nécessaire à la compréhension de la fonction d'origine du bâti. Les surélévations ne sont pas autorisés pour le bâti traditionnel agricole.

Dans le cas où des extensions sont rendus possible par le document d'urbanisme en vigueur, elles devront respecter les règles définies dans le chapitre constructions neuves et extensions de bâtiments existants.

A.2 RÉHABILITIONS DES BÂTIMENTS EXISTANTS

La réhabilitation de bâtiments anciens ou repérés situés dans ce secteur doit suivre les règles développés dans le chapitre secteur centre en matière de :

- Toitures
- Parements et décors de façade
- Éléments accompagnant les façade.
- Menuiseries

En matière de percements, il s'agit d'évaluer la nature du bâti ancien en question et de s'interroger sur le choix des percements nouveaux à réaliser.
On travaillera en priorité sur la façade principale recevant déjà les percements les plus importants du bâti.
Dans le cas d'un bâti de faible surface, de type clède. Les percements existants ne devront pas être modifiés en façade principale.

Dans le cadre d'une réhabilitation de bâti récent existant, une attention particulière sera portée à la question des matériaux et des parements utilisés en façades.
Les teintes en référence aux sables de site ou les teintes sombres, aptes à s'intégrer de façon discrète dans le paysage, sont à mettre en oeuvre dans le cadre d'un projet de réfection de façade.
La mise en oeuvre de parement dans des matériaux mates et durables pourra être réalisée en association avec des enduits ou des maçonnerie béton élaborés à parti d'agrégats locaux ou de sables de site (qualité de la granulométrie importante pour déterminer un rendu le plus homogène et le plus discret possible).

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

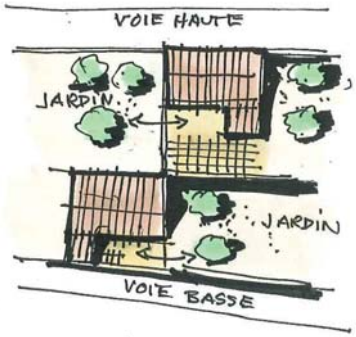

DISPOSER LES CONSTRUCTIONS DE FAÇON A MÉNAGER DES VUES ET DES JARDINS

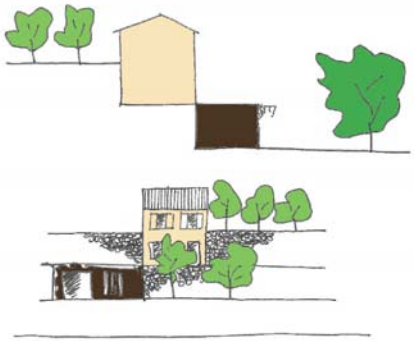

INSCRIRE LES EXTENSIONS DANS LE PAYSAGE ET EN LIEN AVEC L'EXISTANT

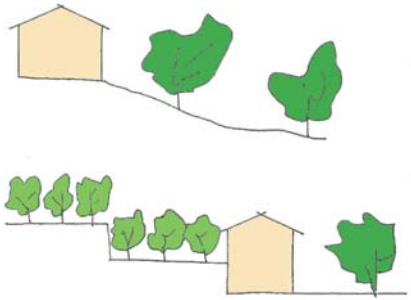

INSCRIRE DANS LE PAYSAGE, DANS LE RELIEF.
MÉNAGER DES ESPACES POUR LE VÉGÉTAL

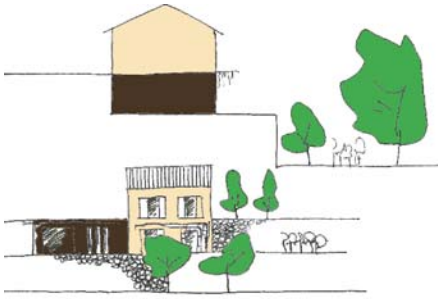

TRAVAILLER DES EXTENSIONS SEMI ENTERRÉES DANS LE PLAN DES TERRASSES CULTIVÉES

B.

LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET EXTENSIONS DE BÂTIMENTS EXISTANTS

B.1 IMPLANTATION

B.1.1 Implantation sur le terrain naturel

Les bâtiments nouveaux doivent être implantés de façon à être les plus discrets possibles dans le paysage. On s'attachera en particulier :

- A inscrire dans le paysage en les calant par rapport à des éléments physiques (relief, végétal, terrasses en pierres sèches) ou à des bâtiments existants.
- A maintenir, à entretenir, voire à renforcer les éléments structurants du paysage lointain ou de proximité comme les alignements ou bosquets d'arbre, les jardins à forte dominante végétale, les clôtures s'insérant correctement sur le site et les ouvrages en pierres sèches.
- A respecter la topographie du terrain naturel : Sur les terrains en pente, les talus de faible hauteur (1,20m maximum) seront tolérés à condition d'être végétalisés avec plantes arbustives ou couvre-sol.
- A s'implanter de façon à ménager un espace suffisant pour la préservation et l'installation d'arbres de hautes tiges présent sur le site ou à implanter si la disposition du terrain d'assiette le permet.

B.1.2 Implantation par rapport aux constructions existantes

Les extensions de bâtiments existants, rendues possible par le document d'urbanisme en vigueur, devront être positionnées en continuité du bâti existant en respectant leur volumétrie et leur principes de construction (continuité des plans de façades, équilibre des horizontales et des verticales...).

Les extensions pourront avoir également la forme d'appentis traditionnels, soit de volume semi-enterré dont la façade s'apparente à un soutènement et la toiture végétalisée s'intègre dans le système des terrasses.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

B.

LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET EXTENSIONS DE BÂTIMENTS EXISTANTS

B.2 VOLUMÉTRIE DES CONSTRUCTIONS

La volumétrie doit rester simple et compacte, la toiture à 2 pentes avec faitage sensiblement parallèle aux courbes de niveaux, exceptionnellement à une pente (dans le sens de la déclivité) ou terrasse (à condition d'être végétalisée).

B.3 ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS NEUVES* ET EXTENSIONS

La distinction entre les volumes d'origine et les volumes nouveaux doit être clairement identifié. Cette distinction peut s'opérer par l'emploi de matériaux différenciés.

La réponse architecturale du volume en extension ou du volume nouveau doit se référer aux principes suivants :

- Matériaux : Les éléments constructifs nouveaux pourront être de nature diversifiés : verre, bois, pierres locales, béton de site employant des agrégats locaux. Les parements employés en façade seront mates et non réfléchissants.
- Couleur et texture : les couleurs de façade seront en relation avec les teintes du paysage (terre, roche, végétation), jamais trop claire et de préférence sombre (noir, brun...).

** On entend par construction neuve, les bâtiments construits soit sur un terrain non bâti, soit en remplacement d'un bâtiment existant démoli (dans le cas d'un immeuble dont la démolition est possible ou rendu nécessaire), soit la partie de bâtiment construite en en extension d'un bâtiment existant.*

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

Valoriser les terrasses en pierre sèche

Des terrasses issues des matériaux locaux et de savoir-faire spécifiques

En passant d'une vallée à l'autre, les terrasses peuvent présenter des styles très divers en fonction des roches utilisées localement qui conduisent à des appareillages de murs adaptés.

Diversité des roches…

- les roches dites endogènes :
  - granite, roches plutoniques
  - basalte et phonolithe, roches volcaniques
- les roches sédimentaires (structure stratifiée) :
  - grès, roches détritiques
  - calcaires, roches biochimiques
- les roches métamorphiques :
  - anatexites, les migmatites et les gneiss, granites métamorphisés
  - schistes.

…diversité des appareillages

Les pierres en bloc

Les roches se débitant en bloc sont les granites et granites métamorphisés, les grès, les calcaires et les basaltes. Les blocs peuvent être disposés par niveaux successifs (on parle de construction "assisée"), de manière plus ou moins régulière.

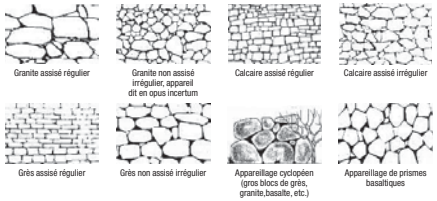

Granite assisé régulier — Granite non assisé irrégulier, appareil dit en opus incertum — Calcaire assisé régulier — Calcaire assisé irrégulier

Grès assisé régulier — Grès non assisé irrégulier — Appareillage cyclopéen (gros blocs de grès, granite,basalte, etc.) — Appareillage de prismes basaltiques

Les pierres plates

De nombreuses roches peuvent se présenter en pierres plates : calcaires en strates peu épaisses, roches volcaniques comme la phonolite, certains grès micacés et schistes, pierres plates par excellence.
Les pierres de schiste sont généralement disposées horizontalement, mais on les trouve parfois disposées verticalement (sur chant) afin de laisser passer l'eau sans dépôt de limons. Cet appareillage particulier est une "clavade".

Schiste — Schiste en clavade — Calcaire

Les pierres rondes

Les roches roulées par les rivières sont transformées lentement en galets arrondis.

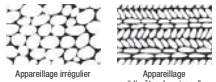

Appareillage irrégulier — Appareillage "d'arêtes de poisson"

Les terrasses en pierre sèche, un patrimoine d'avenir !

Pourquoi construire ou relever des terrasses ?

Les terrasses ont été délaissées pendant plusieurs décennies.
On redécouvre aujourd'hui leur rôle indispensable dans les Monts d'Ardèche :

- certaines cultures agricoles traditionnelles se maintiennent et se développent, de nouvelles productions agricoles de qualité s'adaptent aux terrasses.
- une prise de conscience de la valeur de ce patrimoine s'affirme, il est vu comme un atout pour la gestion de l'espace (gestion de la pente, gestion de l'eau, préservation des sources, etc.) et comme élément fort du cadre de vie, certaines terrasses étant de véritables ouvrages d'art.
- la pierre sèche est réutilisée pour les aménagements de villages ou de routes avec des certifications professionnelles reconnues et une garantie décennale.
- les terrasses entretenues contribuent au maintien d'un paysage ouvert et d'une biodiversité riche (les terrasses et leurs murs sont des écosystèmes à part entière).
- belvédères sur les vallées, richesse patrimoniale et atout touristique, les terrasses peuvent aussi être le support d'activités culturelles qui contribuent à l'attractivité des Monts d'Ardèche. Les raisons qui poussent à créer ou remonter des murs en pierre sèche sont ainsi multiples.

Bâtir en pierre sèche, un savoir-faire reconnu

Trésors d'ingéniosité, les terrasses sont le fruit d'un savoir-faire ancien qui est devenu aujourd'hui rare. Il s'agit ainsi de le transmettre pour maintenir cette tradition d'adaption à la pente dans les Monts d'Ardèche.
Au-delà de la transmission d'un patrimoine bâti et culturel, la construction de murs en pierre sèche constitue également une pratique professionnelle moderne tant d'un point de vue économique qu'environnemental (bilan carbone positif, matériau local, pas d'apport liant de type béton ou mortier).

Murs et murets : réservoir de biodiversité

Récent ou ancien, le mur abrite des trésors de vie, à condition qu'il soit réalisé en pierre sèche. Les anfractuosités offrent des refuges à de nombreux insectes, araignées, petits mammifères et parfois même à des oiseaux !

Les vieux murets sont souvent colonisés par de petites plantes adaptées (mousses, lichens, fougères et plantes à fleur), rappelant une petite rocaille naturelle. Afin de préserver cette biodiversité, il faut éviter d'allumer des feux en pied de mur.

C.

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES

C.1 TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACES PRIVÉS ET PUBLICS

Les murs et murets bâtis en pierres sèches existants font partie des éléments du paysage à forte valeur patrimoniale et écologique. Ils bordent les chemins ou les parcelles privées.
Les murs en pierres existants seront conservés et maintenus dans leur matériau d'origine. Ils sont à réhabiliter en respectant différents points :
- L'analyse des pathologies
- L'emploi d'une technique de conservation ou de restitution adaptée à l'ouvrage.
- Le réemploi des pierres d'origine et des éléments décoratifs ou structurels tels que piliers, colonnes, portails, portillons.
- La qualité des pierres employées (couleur, qualité et aspect des pierres en lien avec les pierres dejà employées pour l'ouvrage).

Les nouveaux murs sur l'espace public seront réalisés à l'identique, en pierres avec un appareillage similaire à ceux de proximité.
Entre parcelles, les clôtures nouvelles doivent être constituées d'un mur en pierre ou d'une clôture légère doublée d'une haie d'essences locales arbustives.

ILLUSTRATIONS - EXEMPLES - RÉFÉRENCES

VÉGÉTATION EN TERRASSE

EXEMPLES D'ÉQUIPEMENT EN JARDINS

CHEMINEMENTS EN CALADES OU ENHERBÉS EN TERRASSE

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ESPACES LIBRES

C.2 TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES

C.2.1 Plantations

Sur les parcelles privées et/ou les jardins domestiques, seules les plantations « utilitaires » sont autorisées pour la production maraîchère et/ou fruitière, le fleurissement d'agrément, l'ombrage ponctuel d'un lieu d'extérieur :

- Les arbres fruitiers (pommiers, cerisiers, poiriers, abricotiers, néfliers...) ou de production (châtaigniers, oliviers...)
- Les essences végétales méditerranéennes ou indigènes adaptées au site.

C.2.2 Petits équipements de jardins

Les cabanons doivent impérativement être construits avec des matériaux légers type bois ou métal avec une toiture/couverture en bois hydrofuge, feutre bitumineux noir ou vert, tôle bac acier grise anthracite ou galvanisée ou tuile canals. Ils doivent être positionnés en respectant la topographie du site et sans modification du terrain naturel.

C.2.3 Allées et chemins

Le réseau viaire se caractérise aujourd'hui par une unité et une simplicité qui fonde son caractère et sa valeur patrimoniale ainsi il est obligatoire.

- De maintenir le caractère rural et le gabarit des chemins et des sentiers de desserte des jardins et parcelles.
- De conserver et réhabiliter les revêtements de sols en calades avec des matériaux identiques en accord avec la simplicité et la rusticité des lieux.
- D'adapter la signalétique à l'environnement patrimonial existant en profitant des constructions ou des ouvrages existants pour s'y adosser et ne pas multiplier ainsi le support. Choisir en priorité des matériaux, des supports et des couleurs discrets.

C.2.4 Piscines

Les bassins doivent être complètement enterrés.
Le revêtement de fond doit être d'une teinte claire: sable, ocre, vert ou gris (blanc et bleu interdits). Une majeure partie des plages doit être traitée en herbe
Les dispositifs de sécurité (clôture, bâche rigide..) doivent être discrets : choisir des teintes en cohérence avec les teintes environnantes. Couleur blanche à proscrire.
Les couvertures de piscine en superstructure sont interdites.

TITRE 5.
ANNEXES

ACROTÈRE :
Muret en maçonnerie situé en périphérie d'une ciuverture en terrasse.
Petit socle placé à la base et au sommet des rampants d'un fronton, souvent monté d'une ornementation.

ALLÈGE :
Portion de mur, Sous l'appui d'une fenêtre, dont l'épaisseur est inférieure à celle de l'embrasure.

ARRETIER :
En couverture l'arrêtier désigne l'élément qui couvre deux versants de toit formant un angle saillant.

AUVENT :
Petite couverture, comportant le plus souvent un seul versant et placée en général au dessus d'une baie.

BADIGEON :
Lait de chaux, en général coloré avec des pigments naturels ou des oxydes, appliqué à la brosse sur un enduit, directement sur un parement ou sur du bois.

BANDEAU :
Moulure plate, à profil rectangulaire plus haut que saillant. Le bandeau est également un élément horizontal qui divise une élévation comportant plusieurs niveaux.

CALADE :
Pavage réalisé avec des galets entiers ou cassés en deux.

CHAÎNE :
Dispositif constructif réalisé avec des matériaux différents ou d'une autre dimension de ceux constituant le reste de la maçonnerie, pour en renforcer la résistance. Ex: chaîne d'angle où les éléments sont en besace (technique de .....)

CHAUX :
Liant utilisé depuis l'Antiquité, issu de la calcination du calcaire (environ 900°C) et de son extinction.

CHENEAU:
Caniveau le plus souvent en pierre, aménagé au bas du toit, généralement au dessus de la corniche, pour recueillir les eaux de pluie et les évacuer, à ne pas confondre avec la gouttière.

CLOCHETON :
Ornement en forme de petit clocher pyramidal décorant les contre-forts, la base des flèches, les angles d'un édifice.

COMBLES :
Partie supérieure d'un bâtiment comprise entre le dessus du couvrement du dernier étage et la charpente.

CORNICHE :
Couronnement continu en saillie d'un élément ou d'une construction. La corniche est la plus souvent horizontale, mais peut également être en pente si elle se développe le long d'un rempart ou d'un fronton par exemple.

COURONNEMENT :
Eléments décoratif de modénature formant le faîte horizontal ou le sommet d'une façade ou d'une poutre de façade.

CRÊTE :
Eléments qui protège le recouvrement des tuiles faîtières, associé à l'embarrure qui est un calfeutrement en mortier qui maintien les tuiles.

CROUPE :
Extrémité d'un toit sans pignon constitué par un versant de toit assurant la liaison entre ceux des deux grands côtés du toit. Le versant peut-être droit, courbes ou à plusieurs pans.

DALLAGE :
Pavement constitué de pîerres plates, taillées ou non, appelées dalles.

ÉBRASEMENT :
Désigne les côtés obliques du percement d'une baie. Au contraire, lorsque le percement est perpendiculaire au mur, les côtés sont appellés tableaux.

ÉGOUT DE TOIT :
Partie inférieure d'un vesant de toit situé en surplomb d'un mur.

ÉLÉVATION :
Face verticale intérieure ou extérieure d'une construction.

EMBRASURE :
Ouverture ou espace réalisé dans un mur pour le percement d'une baie.

ENCORBELLEMENT :
Construction en surplomb d'un mur.

EPI :
En couverture, l'épi est l'extrémité supérieure d'un poinçon dépassant le faîtage. Il est généralement couvert pour le protéger, d'un ornement en métal ou céramique également dénommé épi de faîtage.

FAÎTAGE :
Dans une charpente, pièce horizontale placée au sommet de la charpente, sous le faîte du toit, appelé aussi poutre faitière.

FRISE :
Bande horizontale décorée.

GARDE CORPS :
Terme générique désigant tout élément placé à hauteur d'appui et destiné à protéger d'une chute devant un vide. Selon les normes, il doit être placé à 1m minimum par rapport au niveau du sol de l'ouverture.

GOUTTIÈRE :
En couverture, canal constitué d'un deli tuyau métallique ou en PVC placé en parti basse d'un toit pour évacuer les eaux de pluie.

HEURTOIR :
Marteau adapté à la porte d'entrée d'une maison, dont on se sert pour frapper.

ILOT :
Portion d'espace urbain délimité à son pourtour par des rues et/ou en partie par un cours d'eau ou tout autre limite physique, sans rue intérieure autre qu'en impasse ou privée et fermée par une barrière.

IMPOSTE :
Mouluration saillante située au dessus d'un pilier ou d'un piédroit et en dessous de la naissance d'un arc. Dans une baie, la travers d'imposte est une pièce de bois horizontale située à la hauteur de l'imposte et supportant une partie supérieure vitrée ou pleine.

JOINT :
Espace entre deux éléments d'un parement ou de parement comblé avec un mortier. Les joints montants sont les joints verticaux et les joints de lit sont les joints horizontaux. Suivant leur aspect on distingue plusieurs types de joints : joint plein, joint creux, joint saillant. Le joint tiré au fer, ou tiré à la pointe comporte une incision rectiligne tracé avec la pointe de l'outil.

LAMBREQUIN :
Plaque en tôle ou en bois, souvent ajourée, placée soit dans l'embrasure d'une ouverture pour masquer le rouleau d'un store, soit au bord du toit, sous l'égout.

LINTEAU :
Couvrement d'une baie en bois, pierre ou métal, le linteau est généralement formé d'une seule pièce et peut-être doublé par un arrière linteau.

LOGGIA :
Pièce à l'étage d'un bâtiment, entièrement ouverte sur l'extérieur et sans menuiseries.

MARQUISE :
Auvent, souvent avec une charpente de fer vitré, destiné à protéger une porte d'entrée, une terrasse de café...

NOUE :
En couverture, la noue est l'arrête rentrante formée par la rencontre de deux versants de couverture.

NU DE FACADE :
Surface plane d'un mur servant de référence pour exprimer ses ruptures ponctuelles ou continue (renforcement, avancée, retrait, surplomb).

OCULUS :
Petite ouverture ou jour de forme circulaire réalisé dans un mur, dans un couvrement ou dans une porte.

PAS D'ANE :
Variété de marchz très basse et rampante qui constitue soit un escalier très doux ou qui interrompt une rampe.

PAVAGE :
Pavement réalisé avec des pavets de pierre, bêton, brique ou bois, ou des gros galets.

PENTURE :
Plaque métallique fixée sur un ventail de porte ou de fenêtre, comportant un oeil à son extrémité pour pivoter sur le gond.

PERSIENNE :
Contrevent en bois ou en métal, constitué d'un cadre et de lamelles horizontales inclinées, sur tout ou partie de sa hauteur. Les lamelles peuvent être fixes ou mobiles.

PERRON :
Petit emmarchement extérieur permettant l'accès à un bâtiment dont le rez-de-chaussée est légèrement surélevé.

PORCHE :
Espace couvert mais ouvert, commandant la porte d'entrée d'un bâtiment. Le porche peut correspondre à une construction indépendante du bâtiment ou y être intégré.

RAVALEMENT :
Action qui consiste au grattage de façades anciennement réalisées. Par extension, ce terme est improprement appliqué à l'ensemble des procédés utilisés pour le nettoyage de façades.

REJOINTEMENT :
Réfection des joints d'une maçonnerie.

SOLIN :
En couverture, bande de mortier ou de plâtre exécutée à la jonction d'un versant de toit et d'un mur ou d'une cheminée.

SOUBASSEMENT :
Partie d'un bâtiment construite au sol et ayant pour fonction réelle ou apparente de porter les parties supérieures, en particulier le plein de façade, c'est à dire entre le soubassement et le couronnement.

SOUPIRAIL :
Petite ouverture située en partie inférieure d'une façade, souvent au ras du sol, qui permet la ventilation d'une cave sous terraine.

SOUSTET :
Voie publiue ou privée, établie à partir d'une porte cochère au travers d'un ou plusieurs terrains, sous un ou plusieurs bâtiments privés et traversant un ilôt complètement ou en partie. Il peut desservir une parcelle enclavée.

TIRANT :
Pièce de bois ou de métal qui relie 2 constructions pour s'opposer à leur écartement. Ces éléments qui peuvent être noyés dans la maçonnerie ou apparents, comportent à leur extrémité, des ancres.

TRAVÉE :
Disposition d'ouvertures en élévation suivant un même axe vertical.

TRUMEAU :
Partie d'un mur compris entre deux baies.

RIVE :
En couverture, extrémité d'un versant de toit recouvrant le rempant d'un pignon.

VERSANT :
Pan incliné d'un toit.

Comprendre les terrasses

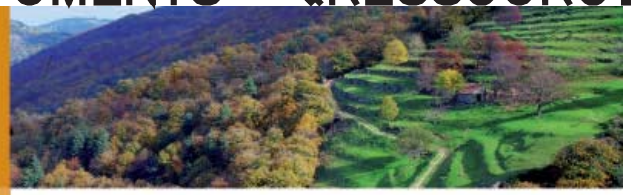

Faysses, échamps, accols, chambas... : les terrasses en pierre sèche ont été trop souvent abandonnées alors qu'elles constituent un patrimoine paysager et culturel exceptionnel dans les Monts d'Ardèche.

Mais heureusement, certaines restent encore productives, d'autres sont rénovées.
Récemment, des certifications professionnelles sont venues reconnaître le savoir-faire des bâtisseurs en pierre sèche. Elles donnent un cadre technique et juridique favorable au développement de l'usage de la pierre sèche qui, d'un point de vue technique et économique, est particulièrement adaptée aux spécificités des pentes des Monts d'Ardèche.

Les terrasses témoignent aujourd'hui de nouvelles dynamiques agricoles et économiques, culturelles et sociales. Préserver ce patrimoine et le maintenir vivant constitue ainsi un double défi à relever par chaque habitant des Monts d'Ardèche.

La Présidente du Parc
Lorraine CHENOT

Vivre sur la pente, vivre de la pente…

Histoire de terrasses

Les paysages de terrasses des Monts d'Ardèche traduisent la nécessité de rechercher une horizontalité pour la vie quotidienne. Les terrasses ont ainsi été le fruit d'un travail acharné pour vivre sur les pentes.
Les premières sources écrites mentionnant la présence de terrasses en pierre sèche datent du X[ème] siècle. Les terrasses ont connu leur apogée autour de 1860 lorsque la pression démographique a été la plus forte. Par la suite, les crises de la vigne (phylloxéra), de la culture du ver à soie (pébrine) et du châtaignier (encre) ont conduit à l'abandon progressif de versants entiers.

Autour des cultures agricoles en terrasses (châtaigniers, vignes, oliviers, pommes de terre, maraîchages, etc.), un savoir-faire riche s'est développé. Des "calades" (chemins pavés) ont été bâties, des escaliers ont permis de passer d'une terrasse à l'autre, de multiples ouvrages ont canalisé l'eau (canaux appelés "béalières", "gourgs" pour arroser les potagers, voûtes protégeant les sources, etc.). L'habitat s'est développé de manière à préserver les meilleures terres agricoles. Les terrasses ont également été créées pour aménager l'espace autour de la maison (potagers par exemple) et ont servi de soutènement au-dessus et au-dessous des routes et des chemins.

Des terrasses toujours essentielles !

Les terrasses, constructions solides, ont résisté à l'épreuve du temps.
Elles gardent un rôle essentiel :

- le fait de casser la pente en gradins presque horizontaux **permet un travail des sols plus aisé et augmente les surfaces cultivables**;
- l'élévation des murs **favorise l'accumulation d'une masse de terre plus importante**, propice aux cultures;
- le façonnage de la pente en plans successifs **freine les eaux de ruissellement**, permettant leur pénétration dans les sols et un réapprovisionnement des sources.
  Les terrasses limitent ainsi les effets des fortes précipitations lors des "épisodes cévenols";
- le mur, enfin, **évite les déplacements en masse des sols superficiels gorgés d'eau**, sous l'action du gel et du dégel.

Les murs de soutènement répondent ainsi à une double contrainte toujours d'actualité : **retenir la terre, tout en laissant passer l'eau.**

À savoir :

Le mur de soutènement d'une terrasse est le mur en pierre qui retient la terre d'une terrasse, qu'elle soit à vocation agricole ou non.
Le terme de **"pierre sèche"** signifie qu'aucun liant n'est utilisé pour tenir les pierres entre elles.

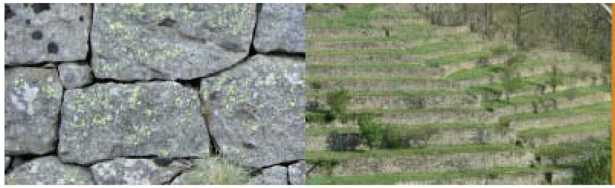

Valoriser les terrasses en pierre sèche

Des terrasses issues des matériaux locaux et de savoir-faire spécifiques

En passant d'une vallée à l'autre, les terrasses peuvent présenter des styles très divers en fonction des roches utilisées localement qui conduisent à des appareillages de murs adaptés.

Diversité des roches…

- les roches dites endogènes :
  - granite, roches plutoniques
  - basalte et phonolithe, roches volcaniques
- les roches sédimentaires (structure stratifiée) :
  - grès, roches détritiques
  - calcaires, roches biochimiques
- les roches métamorphiques :
  - anatexites, les migmatites et les gneiss, granites métamorphisés
  - schistes.

…diversité des appareillages

- **Les pierres en bloc**

Les roches se débitant en bloc sont les granites et granites métamorphisés, les grès, les calcaires et les basaltes. Les blocs peuvent être disposés par niveaux successifs (on parle de construction "assisée"), de manière plus ou moins régulière.

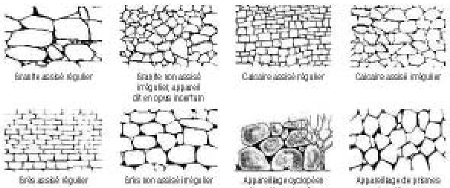

- **Les pierres plates**

De nombreuses roches peuvent se présenter en pierres plates : calcaires en strates peu épaisses, roches volcaniques comme la phonolite, certains grès micacés et schistes, pierres plates par excellence.
Les pierres de schiste sont généralement disposées horizontalement, mais on les trouve parfois disposées verticalement (sur chant) afin de laisser passer l'eau sans dépôt de limons. Cet appareillage particulier est une "clavade".

- **Les pierres rondes**

Les roches roulées par les rivières sont transformées lentement en galets arrondis.

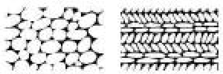

Les terrasses en pierre sèche, un patrimoine d'avenir !

Pourquoi construire ou relever des terrasses ?

Les terrasses ont été délaissées pendant plusieurs décennies.
On redécouvre aujourd'hui leur rôle indispensable dans les Monts d'Ardèche :

- certaines cultures agricoles traditionnelles se maintiennent et se développent, de nouvelles productions agricoles de qualité s'adaptent aux terrasses.
- une prise de conscience de la valeur de ce patrimoine s'affirme, il est vu comme un atout pour la gestion de l'espace (gestion de la pente, gestion de l'eau, préservation des sources, etc.) et comme élément fort du cadre de vie, certaines terrasses étant de véritables ouvrages d'art.
- la pierre sèche est réutilisée pour les aménagements de villages ou de routes avec des certifications professionnelles reconnues et une garantie décennale.
- les terrasses entretenues contribuent au maintien d'un paysage ouvert et d'une biodiversité riche (les terrasses et leurs murs sont des écosystèmes à part entière).
- belvédères sur les vallées, richesse patrimoniale et atout touristique, les terrasses peuvent aussi être le support d'activités culturelles qui contribuent à l'attractivité des Monts d'Ardèche.
Les raisons qui poussent à créer ou remonter des murs en pierre sèche sont ainsi multiples.

Bâtir en pierre sèche, un savoir-faire reconnu

Trésors d'ingéniosité, les terrasses sont le fruit d'un savoir-faire ancien qui est devenu aujourd'hui rare. Il s'agit ainsi de le transmettre pour maintenir cette tradition d'adaption à la pente dans les Monts d'Ardèche.
Au-delà de la transmission d'un patrimoine bâti et culturel, la construction de murs en pierre sèche constitue également une pratique professionnelle moderne tant d'un point de vue économique qu'environnemental (bilan carbone positif, matériau local, pas d'apport liant de type béton ou mortier).

Murs et murets : réservoir de biodiversité

Récent ou ancien, le mur abrite des trésors de vie, à condition qu'il soit réalisé en pierre sèche. Les anfractuosités offrent des refuges à de nombreux insectes, araignées, petits mammifères et parfois même à des oiseaux !

Les vieux murets sont souvent colonisés par de petites plantes adaptées (mousses, lichens, fougères et plantes à fleur), rappelant une petite rocaille naturelle. Afin de préserver cette biodiversité, il faut éviter d'allumer des feux en pied de mur.

Construire un mur en pierre sèche

Les principes de base pour créer un mur ou réparer une brèche

Les étapes et la technique sont les mêmes à une différence près :

- dans le premier cas, il faut amener des pierres pour construire le mur,
- dans le second, elles sont sur place, mêlées à la terre de la brèche et il faut les extraire et les trier. Cependant même lorsque l'on répare une brèche, il est souvent nécessaire de rechercher un complément de nouvelles pierres, pour remplacer celles qui se sont amenuisées ou cassées avec le temps et les manipulations (entre 30 et 50% d'apport).

Ce mémento expose les étapes-clés de la restauration d'un mur, situation la plus fréquemment rencontrée et qui peut servir de modèle en tous points pour ceux qui seraient tentés par la création d'un mur.

1. La préparation du chantier

Dépose, tri et stockage des matériaux

Savoir démonter un mur est important pour éviter gêne, perte de temps et risques d'accidents au moment de la reconstruction.
Le démontage du mur dans sa hauteur et sa largeur s'effectue jusqu'à ce que les pans de mur restants soient sains (aucune pierre ne penchant vers l'avant).
Il est souvent utile de déposer le mur entièrement jusqu'aux pierres de fondation.

Les pierres doivent être regroupées en neuf catégories qui faciliteront ultérieurement leur choix.

- bloc de fondation (pierres les plus grosses)
- pierres du parement externe (toutes ont une tête ou face)
- pierres de remplissage (plus petites ou informes)
- pierres de calage et de blocage

les pierres spéciales :

- pierres de liaison : boutisses, parpaignes et autres pierres longues ou plates
- pierres de chaînage d'angle (blocage du mur en profondeur de chaque côté comportant un angle à 90°)
- pierres de couronnement épaisses et plates
- cales
- cailloux du drain

Il faut savoir éliminer les pierres fissurées qui se fendraient une fois exposées à la pluie et au gel, ainsi que les pierres qui sonnent "mou" et n'auront pas la solidité requise pour la construction d'un parement; ces pierres peuvent alors servir au remplissage et être posées avec soin.

Préparation de l'assise du mur

Le mur en pierre sèche n'a généralement pas besoin de fouilles profondes. Pour préparer la place du mur, il faut toutefois connaître un certain nombre de paramètres :

- nature du sol de fondation : roche ou terre ? terre argileuse ou pas ?
- présence d'eau permanente ou passagère dans le talus ?
- hauteur du mur, nature et dimensions des pierres, valeur du "fruit" ?
- usage du terrain à soutenir ?

Ces éléments permettent de déterminer : le dimensionnement du mur et la largeur à donner à la base du mur, la nécessité d'un "drain" ou pas, la profondeur de la "fouille", la présence ou non d'un "hérisson".

Ne pas hésiter à solliciter l'avis de professionnels !

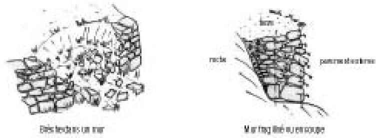

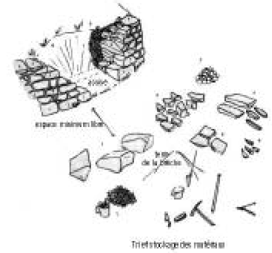

Tri et stockage des matériaux

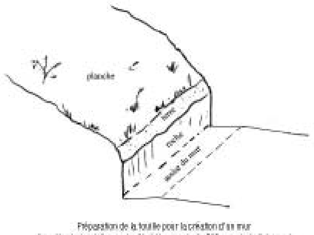

Préparation de la fouille pour la création d'un mur (le radier de fondation ou fouille fait un angle de 90° avec le fruit du mur)

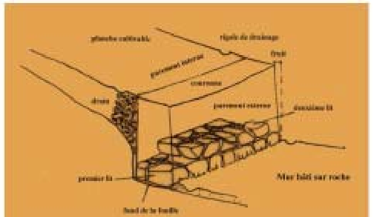

Petit lexique :

- **Appareillage** : manière dont les pierres sont disposées dans un mur.
- **Couronne** : partie supérieure du mur, dite aussi : faîtage, couronnement.
- **Drain** : ensemble de cailloux qui servent à filtrer l'eau à l'arrière du mur.
- **Fouille** : emplacement du mur fait en entamant le talus ou la roche dit aussi radier.
- **Fruit** : inclinaison du mur vers l'amont de la pente.
- **Lit** : ensemble des pierres constituant une couche dans le parement et dans l'épaisseur du mur.
- **Hérisson** : lit de cailloux bien tassés ou damés au fond de la fouille sur le sol meuble et sur lesquels est posé le premier lit de pierres.
- **Planche** : surface de terre cultivable de la terrasse.
- **Parement externe** : face visible du mur dans le plan vertical.
- **Parement interne** : face invisible du mur et bâtie devant le talus.

2. Construire le premier lit

Mettre en place le cordeau

Plaquer deux liteaux, chevrons ou règles contre les parements sains existants de part et d'autre de la brèche et tendre un cordeau entre eux, à 5 ou 10 cm du sol.
Le cordeau ne doit jamais toucher les pierres, mais les frôler seulement, pour servir de référence.
On met en place les gabarits en bois inclinés vers le talus au fruit voulu. Un double cordeau est noué à partir des arêtes intérieures des chevrons. On superpose les deux cordeaux pour une lecture plus facile du plan de construction. Au fur et à mesure de l'élévation, on remonte les cordeaux au-dessus du dernier lit de pierres.
Les deux cordeaux sont espacés de 10 à 20 cm.
On commence par aligner les plus gros blocs sur le fond de la fouille, les uns contre les autres, le long du cordeau, dans un sens précis !

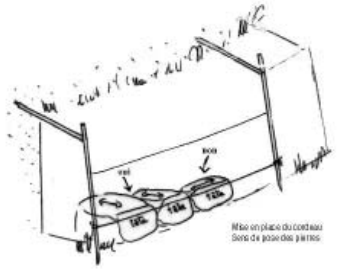

Mise en place du cordeau
Sens de pose des pierres

Reconnaître la qualité et le sens de pose d'une pierre

Avant de poser une pierre, il faut savoir distinguer sa "tête" et sa "queue" pour l'orienter correctement.

- la tête : c'est la face la plus régulière qui vient se placer dans le parement externe.
- la queue : c'est la plus grande dimension de la pierre, si elle en a une ! Elle ira se loger dans la profondeur du mur. La queue est souvent plus petite que la tête.

Une erreur courante des néophytes consiste à placer la queue des pierres dans le parement, pour gagner du temps au détriment de la solidité du mur.

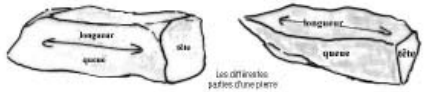

Les différentes parties d'une pierre

3. Sur quelle face poser une pierre ?

Une fois identifiées la tête et la queue et son orientation dans le mur, reste à déterminer si cette pierre convient pour le parement externe et sur quelle face elle sera posée. Trois points sont à observer :

- **Le fruit** des premières pierres va orienter le fruit global du mur, il est donc important de choisir les pierres avec un fruit correct, en se référant aux liteaux témoins, appliqués contre le mur existant. Ni trop de fruit, ni pas assez ! Il faut observer la tête de chaque pierre et la placer de telle manière qu'elle soit inclinée dans le même sens que le mur et avec le même angle.

Une fois positionnée, la face inférieure devient le **lit de pose** et la face supérieure **le lit d'attente**.

- **Un lit de pose stable :** cette face inférieure doit être la plus large et stable possible afin d'offrir la plus grande assise.
- **Un lit d'attente correct :** cette face supérieure ne devra en aucun cas faire lavoir c'est-à-dire pencher vers l'avant ni être bossue sous peine de favoriser le glissement ultérieur des pierres posées au-dessus.

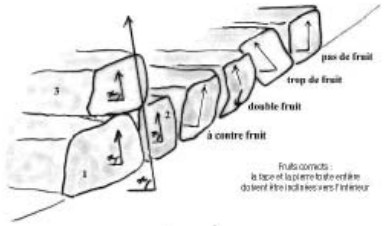

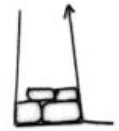

La mise en œuvre du fruit : toute la structure est inclinée

Faut-il tailler les pierres ?

Sauf exception, tailler les pierres n'est pas une pratique très répandue pour les murs de soutènement de terrasses agricoles. En général, les pierres étaient simplement "retouchées" plutôt que taillées : il s'agissait seulement de faire sauter un bec gênant, réduire un fruit, régulariser une face…
On peut trouver des pierres taillées plus finement pour des murs proches d'habitations, en centre de village ou en soutènements routiers.

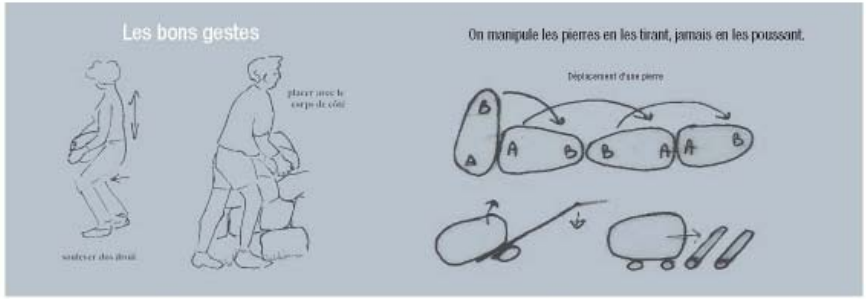

4. Poser le premier lit dit lit de fondation

- La pente de l'assise de pose est inclinée vers le talus selon le fruit.
- Les pierres les plus volumineuses sont posées en fondation ; leur fruit va guider le fruit général du mur.
- Les blocs se touchent, leur queue (plus grande dimension) est dans la largeur du mur.
- Leur tête (ou parement) est parfaitement alignée sur le cordeau, sans le toucher.
- A l'arrière de ce premier alignement, prennent place des blocs tout aussi volumineux mais sans tête correcte. Ils forment le contre-parement ou parement interne qui limite le mur dans sa largeur ; entre ces deux parements se situe le calage et le blocage (E).
- Cette première assise doit être massive, très stable; il faut arriver à une répartition équilibrée des blocs de tailles différentes (A,B,C dans la figure) pour ne pas créer de zone plus fragile.
- Pour la même raison, il faut veiller à ne pas prolonger une ligne de séparation entre deux pierres : couramment cela se dit "rompre les joints" ou "coup de sabre". L'exemple (D) est donc à éviter.
- Le remplissage des vides entre les pierres se fait avec les pierres anguleuses les plus grosses possibles (E). C'est le blocage.

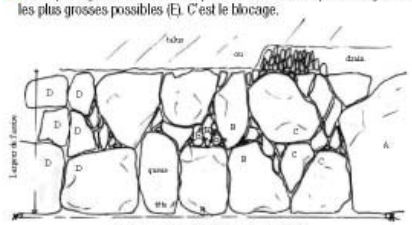

Pose du premier lit au lit de fondation (vue de dessus)

La plupart des murs présentent au moins à la base une construction à double parement pour assurer une bonne stabilité sur toute sa hauteur. Le contre-parement est construit jusqu'en haut du mur pour en garantir la solidité. Il est plan et vertical.

5. Le remplissage, tout un art invisible de l'extérieur

Le remplissage assure la cohésion du mur en augmentant les frottements, en diminuant les possibilités de jeu, en reliant l'avant et l'arrière du mur. Cohésion et densité sont deux facteurs de solidité du mur.
Le remplissage consiste à combler les espaces vides entre les deux parements d'un même lit, de façon à former un plan uniforme sur lequel viendra se poser le lit suivant en utilisant pour cela toutes les pierres sans intérêt pour les parements.
Il faut avoir à l'esprit que chaque espace vide rempli par une pierre est un espace de moins pour la terre qui tôt ou tard pénétrera dans le mur et le fragilisera.
Le remplissage doit ainsi être réalisé avec soin en rangeant les pierres à la main.

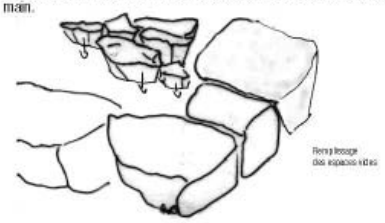

Remplissage des espaces vides

6. Construire les lits suivants

Avant d'attaquer un deuxième lit : il est bon de s'assurer que le précédent offre un plan horizontal stable et légèrement incliné avec un fruit correct.
Les suivants vont obéir aux mêmes règles que précédemment, avec des pierres un peu moins grosses généralement et quelques contraintes supplémentaires.

Rompre les joints dans tous les plans

Dans les deux plans verticaux, c'est-à-dire dans le parement et dans la coupe, on ne pose jamais une pierre sur une pierre, mais à cheval sur deux autres.
Dans le plan horizontal des lits, une pierre n'est jamais posée dans le prolongement d'une autre.

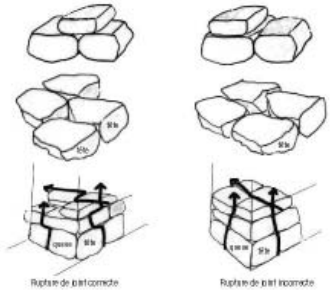

Rupture de joint correcte — Rupture de joint incorrecte

Répartir les masses d'un lit à l'autre

Afin que les grosses et les petites pierres ne soient pas concentrées aux mêmes endroits, dans la superposition des lits, on ne pose pas une grosse pierre sur une autre grosse pierre, mais plutôt une grosse sur des petites et inversement, de façon à ne prolonger aucune ligne de joint.

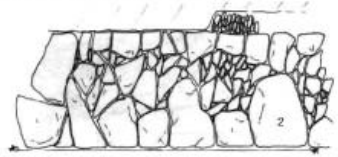

Répartir des masses d'un lit à l'autre : superposition de deux lits vus de dessus
(La pierre N° 2 bascule la fonce et évite l'écartement des éléments de l'assise inférieure)

Lier l'avant et l'arrière du mur

Lier l'avant et l'arrière du mur doit être un souci permanent. Cette liaison est assurée avec la mise en place des "boutisses parpaignes". Ce sont les pierres les plus longues que l'on puisse trouver. Leur rôle est de consolider le mur qu'elles traversent presque de part en part pour les boutisses, ou complètement pour les parpaignes, pouvant même dépasser dans le talus, liant ainsi l'avant et l'arrière.
La liaison est également assurée par l'usage :

- de pierres de liaison longues que l'on enfile dans les espaces entre les pierres du parement et qui pénètrent dans le remplissage;
- de pierres plates qui par leur surface vont recouvrir à la fois des éléments de l'avant et de l'arrière.

Liaison avant-arrière correcte — Liaison avant-arrière incorrecte

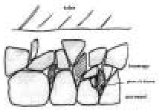
Lit avec pierres de liaisons correct

Pierres de liaisons insuffisantes dans le lit

Respecter les alignements

Les alignements sont fixés par rapport aux cordeaux que l'on fait coulisser à la verticale le long des liteaux, ce qui permet de vérifier à la fois le fruit et l'alignement horizontal.

Respecter le fruit du mur

Attention aux pierres qui ont un fruit exagéré : inutile de les soulever à l'arrière pour le corriger, elles glisseront tôt ou tard vers l'avant. Elles peuvent être posées plus en retrait, retaillées ou utilisées dans le contre-parement.

Laisser le moins de vide entre les pierres

Tant dans le parement qu'à l'intérieur, toutes les pierres se touchent, de façon à augmenter les surfaces de contact, pour une meilleure résistance aux poussées. Ce serrage contribue également à l'esthétique du parement externe. Les espaces vides se comblent pendant la construction et non après : une pierre glissée dans le parement externe après coup en ressortira de la même façon sans effort.

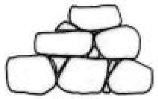
Parement serré

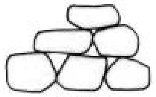
Parement trop lâche

Gros plan sur le calage

Bien stable, une pierre posée ne doit plus bouger : elle repose sur sa surface la plus plane et la plus large possible et au minimum sur trois points d'appui. Le calage n'est qu'un pis-aller pour pallier une pose incorrecte, il faut y avoir recours le moins possible car il diminue la solidité de l'ouvrage.
Cependant, lorsqu'on l'utilise, il faut respecter certains principes.
Pour boucher un espace entre deux pierres : il vaut mieux introduire une pierre en force par le dessus; elle sera bloquée en étant recouverte par le lit suivant, plutôt que l'introduire par l'avant.

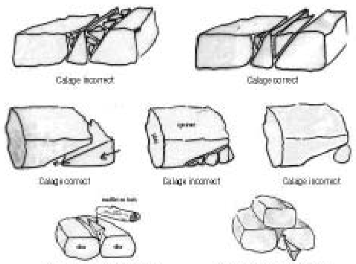
Calage incorrect — Calage correct — Calage correct — Calage incorrect — Calage incorrect — Introduction correcte de la cale — Introduction incorrecte de la cale

Pose "assisée" et pose en "opus incertum"

Selon la manière d'appareiller les pierres, l'aspect du parement diffère :

- la pose "assisée" : chaque lit horizontal est distinct et bien lisible dans le mur. Les pierres sont toutes posées sur leur face la plus large, ce qui suppose des pierres aux formes à peu près régulières. Quelquefois, un rattrapage de niveau est nécessaire quand la hauteur des pierres diffère.
- la pose en "opus incertum": les pierres sont posées tantôt sur leur face la plus large, tantôt sur une pointe ou sur la tranche sans que l'on puisse distinguer des assises bien différenciées. Leurs formes sont irrégulières, les lits ne se distinguent plus. Cet appareillage en puzzle évite la monotonie et peut avoir beaucoup de charme.

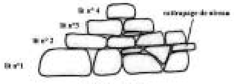
Pose "assisée"

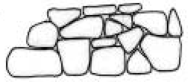
Pose en "opus incertum"

9 règles incontournables pour un mur solide et esthétique

1. Respect des dimensionnements
2. Respect des alignements
3. Pose en "boutisse" généralisée
4. Discontinuité des joints dans les trois plans
5. Liaisons avant / arrière et répartition équilibrée des masses
6. Remplissage orienté et serré
7. Stabilité des pierres et calages corrects
8. Contact optimisé des pierres entre elles
9. Respect du fruit et de l'appareil d'origine

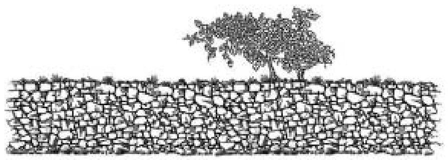

Partager les techniques

Un référentiel technique national

Le "CQP Ouvrier professionnel en pierre sèche" une qualification nationale pour le savoir-faire de la pierre sèche

Le Certificat de Qualification Professionnelle "CQP ouvrier professionnel en pierre sèche" N2 constitue la première reconnaissance officielle, il a été homologué en 2010. Le CQP N3 "compagnon professionnel en pierre sèche" a été homologué en 2015.
Ces qualifications constituent une reconnaissance professionnelle pour un métier aussi ancien que contemporain : bâtisseur en pierre sèche et murailler.
Le savoir-faire de "Murailler" a été inscrit comme spécialité de maçon du patrimoine dans la liste nationale des métiers d'art (JO du 31 janvier 2016).

Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche

Ce guide est le premier ouvrage national de référence technique pour la construction des murs de soutènement en pierre sèche.
Il est destiné aux professionnels : artisans, architectes, ingénieurs, paysagistes...
Il peut également servir de référence aux experts et assureurs.

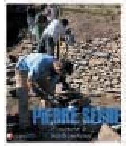
"Pierre sèche, guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement" Edition : CAPEB ENTPE

Les règles professionnelles pour la pierre sèche ont été homologuées en juillet 2016.

Stop aux idées reçues !

Construits par des professionnels qualifiés, les ouvrages en pierre sèche peuvent être compétitifs aux ouvrages en béton en termes de solidité, durabilité, coût, vitesse d'exécution.
Les ouvrages en pierre sèche peuvent bénéficier d'une garantie décennale.
Ne pas hésiter à faire appel à des professionnels qualifiés !

Des formations professionnelles

Stages et formations

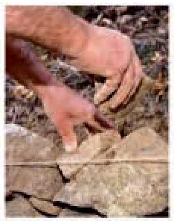

La construction d'une structure de soutènement en pierre sèche ne s'improvise pas. Elle nécessite de connaître la nature du remblai (terres) à soutenir et celle du sol où l'on posera le mur (coefficient de glissement), de repérer les écoulements d'eau afin de les maîtriser, de réunir un volume suffisant de pierres "tous modules", de dimensionner le mur (longueur / hauteur / épaisseur à la base et fruit).
Différentes offres de stages d'initiation et de formations professionnelles qualifiantes existent.

Contacts

Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche (FFPPS)

La FFPPS est le fruit d'une longue coopération pluridisciplinaire et interrégionale pour produire les outils indispensables à l'émergence d'une filière économique à l'échelle nationale. Officialisée en 2012 par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, ce collectif diffuse les outils, transfère les savoirs auprès des prescripteurs et promeut la pierre sèche auprès des territoires. Il regroupe des associations de muraillers professionnels, des laboratoires de recherche scientifique (ENTPE de Lyon, Ecole Centrale de Lyon, Ecole des Ponts Paris Tech), des partenaires institutionnels (Parc National des Cévennes, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence Alpes Côte d'Azur-Délégation Vaucluse et diverses collectivités, associations et professionnels praticiens ou prescripteurs.
FFPPS - 35 rue Joseph Vernet - BP 40208 - 84 009 AVIGNON cedex 1
Coordination : Claire CORNU - Tél. : 04 90 80 65 61 - c.cornu@cmar-paca.fr
www.professionnels-pierre-seche.com

ELIPS – Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche

ELIPS est une association de professionnels de la technique à pierre sèche et des calades, compagnons muraillers, experts technique à pierre sèche, co rédacteur du Guide de bonnes pratiques [...] Organisme de formation professionnelle, ELIPS organise des stages itinérants tout public, tous niveaux, toutes pierres et tout ouvrage pour les agents des collectivités territoriales, agriculteurs, salariés des entreprises du BTP, scolaires, prescripteurs en architecture et paysage, artistes, demandeurs d'emploi, particuliers. L'association gère également un bureau d'étude technique (diagnostics, préconisation, assistance à maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, mise en œuvre et suivi de travaux). ELIPS initie également en collaboration avec des institutions et des entreprises des programmes de recherche scientifique et de développement innovants sur la pierre sèche.
ELIPS - Pont de Veyrières 07380 Chirols
Tél. : 06 85 13 96 05 - elipspierreseche@free.fr - www.elipsecoledelapierreseche.com
facebook.com/lapierreseche

Gens Des Pierres

Collectif ardéchois d'artisans-muraillers.
Information/Conseil/Expertise/Interventions sur ouvrages pierre sèche et calade, chantier de formation, stages et aide à l'autoconstruction.
Gens Des Pierres - Le Saboul - 07120 Lentillères
Tél. : 06 26 63 30 38 - gensdespierres@gmail.com - www.facebook.com/gensdespierres

Artisans Bâtisseurs en Pierre Sèche (ABPS)

L'association ABPS représente un réseau d'artisans spécialisés qui travaillent sur le développement de la filière pierre sèche en Cévennes et en France, avec un partenariat de professionnels, d'institutionnels, d'élus, de chercheurs et de représentants du monde associatif et syndical.
L'association œuvre au niveau national sur les questions techniques liées au développement de la filière pierre sèche et à la profession de bâtisseur en pierre sèche : élaboration et homologation de qualifications (contact CQP) / formation, qualification et accompagnement des jeunes professionnels / règles professionnelles / assurance / approvisionnement / appui à la recherche scientifique / diagnostic des sites et suivi des chantiers nécessitant une haute technicité. ABPS gère l'Ecole Professionnelle de la Pierre Sèche basée à l'Espinas en Cévennes (48160 Ventalon en Cévennes).
Tél. : 04 66 32 58 47 / 06 32 08 94 67 - Fax : 04 66 32 58 47 - contact@abps.fr - www.pierreseche.fr

Rano Raraku

Créée en 2010 à l'initiative d'un collectif de muraillers auvergnats, l'association RanoRaraku propose une formation professionnelle au métier de murailler (numéro de déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE, financements OPCA, CIF, DIF, Pôle-emploi...). Elle organise également des stages d'initiation tous publics et intervient en milieu scolaire avec des formateurs agréés Education Nationale. Enfin, l'association restaure ou créée tous types d'ouvrages en pierre sèche et organise évènements et/ou rencontres autour de la pierre sèche.
Rue du château - 43380 Chilhac
Tél. : 04 71 74 89 65 / 06 31 54 73 77 - contact@ranoraraku.org - www.ranoraraku.org

Ecomusée des terrasses

L'écomusée, centre de formation depuis 2000, propose des stages de sensibilisation à la pierre sèche destinés aux particuliers, agents communaux, demandeurs d'emplois, étudiants paysagistes.
Agnès REDON - Ecomusée des terrasses - 07360 Saint-Michel-de-Chabrillanoux
Tél. : 04 75 65 24 70 - ecomuseedesterrasses@yahoo.fr

Rédaction : Parc des Monts d'Ardèche
Conception : JAYBEE
Crédit photos : Parc des Monts d'Ardèche, Michel RISSOAN, Philippe FOURNIER, ELIPS (Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche), Gens Des Pierres
Dessins : Agnès REDON, Serge BELLEILLE
Sources : Manuel technique du mur de soutènement en pierre sèche, Catherine CAME, Agnès REDON, Jean-François BLANC, Serge BELLEILLE, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Novembre 2016

Maison du Parc
Domaine de Rochemure
07380 Jaujac
Tél. 04 75 36 38 60
accueil@pnrma.fr
www.pnrma.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Opération réalisée avec le soutien financier de :
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
ardèche LE DÉPARTEMENT
Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Favoriser la biodiversité avec les ouvrages en pierre sèche

Un mur en pierres sèches est en soi un refuge pour la biodiversité et un habitat pour de nombreuses espèces grâce aux interstices et ambiances variées qu'il offre à la faune et à la flore.

Lorsqu'un mur en pierre sèche est créé ou restauré, quelques aménagements simples peuvent renforcer son attractivité pour la biodiversité sans nuire à sa fonction première de stabilisation d'une pente et à son esthétique.

Quelles sortes d'aménagements peuvent renforcer l'intérêt d'un mur en pierre sèche pour la biodiversité ?

Lors de la construction ou de la rénovation d'un mur en pierre sèche, il est possible de laisser quelques interstices permettant d'accéder à des cavités, niches, gîtes aménagés en arrière des pierres de façades en particulier en pied de mur.

Un gîte artificiel à hérisson peut être inclus dans le mur impérativement au niveau du sol. Il faudra veiller à faire une sorte de cavité à la base et à l'arrière des pierres de parement, sans compromettre la stabilité du mur dans lequel sera positionné le gîte artificiel : gîte en bois ou en béton de bois (qui ne se désagrégera pas après quelques années). De nombreux ouvrages ou sites internet traitent spécifiquement de ces refuges artificiels qui peuvent être installés dans son jardin sous un tas de branches ou intégrés à un bûcher. Il suffit ici de l'intégrer au mur sans nuire à sa structure. Cela favorisera aussi la venue d'amphibiens comme les crapauds qui avec les hérissons consomment limaces, escargots et autres animaux pouvant s'en prendre avec gourmandise aux jeunes plants de légumes ou fleurs.

En façade du mur, à la place d'une pierre, il peut être envisagé d'installer des **refuges à insectes** auxiliaires. Il faudra privilégier un endroit ensoleillé d'exposition sud/sud-est, abrité et recevant le soleil au moins la moitié de la journée. Ces aménagements devront être positionnés de préférence entre 30 cm et 3 m du sol.
Une cavité fourrée de paille ou de foin offrira un refuge hivernal aux chrysopes (demoiselle aux yeux d'or), coccinelles, forficules (perce-oreille) et bien d'autres insectes utiles participant au bon équilibre écologique des terrasses.
Des tiges creuses et pleines, des bûches percées s'encastrant dans un espace laissé dans le mur (comme une petite niche) offriront le gîte à des **guêpes parasites, des chenilles ou à des abeilles solitaires** qui assureront la protection, la pollinisation des fleurs et ainsi la production de fruits.

Et pourquoi pas un hôtel à insectes intégré dans une niche du mur pour les plus audacieux ! Ces hôtels peuvent être faits avec des formes originales pouvant alors égayer l'allure du mur.

Pour ceux disposant d'un mur en pierres sèches d'une hauteur de plus de 2,5 m, la pose de **gîtes artificiels à chauve-souris ou de nichoirs pour oiseaux** peut être envisagée.

Côté entretien ? Le bois se dégrade naturellement. Si un gîte artificiel est positionné en façade (en ayant pris soin de ne pas nuire à la stabilité du mur), de l'huile de lin peut être utilisée sur la partie externe, ce qui permet d'éviter tout produit chimique de synthèse ! Pour les refuges et hôtels à insectes, attention à ne jamais utiliser de produits (même naturels) sur les tiges creuses ou pleines, les buches percées : il convient d'en prévoir le remplacement suivant leur état de dégradation (pas avant 2 à 3 ans voire 7 à 8 ans), veiller à laisser les parties enlevées quelques mois sur le site, elles sont peut-être encore occupées.

Zoom sur la création d'un gîte pour lézard ocellé

A Saint-Etienne-de-Serres, un aménagement particulier a été réalisé pour une espèce emblématique : le lézard ocellé. C'est le plus grand lézard européen, devenu aujourd'hui très rare et menacé.

Grâce à une aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, l'association BEED (Bassin de l'Eyrieux Environnement Développement) épaulée techniquement par l'Ecomusée des terrasses, a réalisé un mur en pierres sèches dans lequel des gîtes artificiels pour le lézard ocellé ont été inclus afin qu'il puisse se réfugier en journée et surtout hiberner en toute sécurité.

La mise en place de trois gîtes artificiels dans un mur de 30 m de long n'a aucun impact esthétique. Les gîtes ont été occupés dès les premières semaines suivant le chantier.

Il a suffi de créer une sorte de voûte en pierre sèche au-dessus du gîte dont l'accès est positionné judicieusement entre deux blocs imposants du parement extérieur. La majeure partie du gîte étant inclus dans le mur, l'esthétique interne n'a pas eu à être travaillée.
Pour une meilleure durabilité, l'utilisation de gîtes en béton de bois peut être préconisée.

Côté technique : Les vides ou interstices laissés dans le mur ne doivent pas compromettre la stabilité du mur. La construction doit être soignée : en aucun cas le bois ne doit servir comme une partie de la structure du mur par exemple. Cela signifie que, techniquement, sur les côtés et le dessus, l'agencement des pierres doit garantir la stabilité de l'ouvrage. Un "linteau" en pierre doit être positionné au-dessus du tuyau pour contribuer à la stabilité du mur. Les anciens le faisaient pour l'écoulement d'une source, le rangement d'outils, de la musette ou se créer un abri : tentons l'expérience pour la biodiversité !

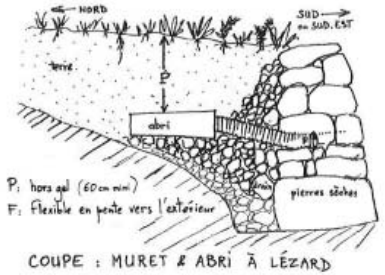

COUPE : MURET & ABRI À LÉZARD

Le saviez-vous ? Autrefois des ruches étaient ainsi protégées dans des murs en pierres sèches alors construits en intégrant l'espace adapté pour les ruches selon les usages locaux.

ELIPS - Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche

ELIPS est une association de professionnels de la technique à pierre sèche et des culades, compagnons muraillers, experts technique à pierre sèche, co rédacteur du Guide de bonnes pratiques (...). Organisme de formation professionnelle, ELIPS organise des stages itinérants tout public, tous niveaux, toutes pierres et tout ouvrage pour les agents des collectivités territoriales, agriculteurs, salariés des entreprises du BTP, scolaires, prescripteurs en architecture et paysage, artistes, demandeurs d'emploi, particuliers. L'association gère également un bureau d'étude technique (diagnostics, préconisation, assistance à maîtrise d'ouvrage et d'oeuvre, mise en oeuvre et suivi de travaux). ELIPS intervient également en collaboration avec des institutions et des entreprises des programmes de recherche scientifique et de développement innovants sur la pierre sèche.
ELIPS - Pont de Veyrières 07380 Chirols
Tél. 06 85 13 96 03 - elipspierreseche@free.fr - www.elipsecoledelapierreseche.com
facebook.com/lapierreseche

Gens Des Pierres

Collectif ardéchois d'artisans-muraillers.
Information/Conseil/Expertise/Interventions sur ouvrages pierre sèche et culade, chantier de formation, stages et aide à l'autoconstruction.
Gens Des Pierres - Le Saboul - 07120 Lentillères
Tél. 06 26 63 30 38 - gensdespierres@gmail.com - www.facebook.com/gensdespierres

BEED

L'association Bassin de l'Eyrieux Environnement Développement (BEED) œuvre pour la connaissance et la préservation de la nature dans tous ses états : eau, monde minéral, végétal ou animal, paysages et en lien avec le patrimoine bâti et les usages anthropiques. Son action vise la formation de ses propres membres, l'éducation des jeunes, l'information et la sensibilisation du public, afin de promouvoir un développement harmonieux de la vallée, respectueux de ses ressources naturelles. L'opération "coup de pousse pierre sèche" du Parc naturel régional des monts d'Ardèche a permis à l'association de valoriser en une action pilote sur Saint-Étienne de Serres, les patrimoines naturels et paysagers et transmettre un savoir faire.
BEED - 40 grande rue - 07 360 les Ollières sur Eyrieux
Tél. 09 53 82 20 52 - beed07@laposte.net - beed07.free.fr

Rano Raraku

Créée en 2010 à l'initiative d'un collectif de muraillers auvergnats, l'association RanoRaraku propose une formation professionnelle aux métier de muraillier (numéro de déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE, financements OPCA, OF, DIF, Pôle-emploi...). Elle organise également des stages d'initiation tous publics et intervient en milieu scolaire avec des formateurs agréés Education Nationale. L'association restaure ou crée tous types d'ouvrages en pierre sèche. Elle organise événements et/ou rencontres grand public, réalise des outils pédagogiques et de communication autour de la pierre sèche.
Rue du château - 43380 Chilhac - Tél. 04 71 74 89 63 / 06 51 34 73 77
contact@ranoraraku.org - www.ranoraraku.org - facebook.com/rano.raraku.3

Rédaction : Parc des Monts d'Ardèche
Conception : ARIEE
Crédit photos : Parc des Monts d'Ardèche, ELIPS (Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche), Gens des Pierres, Rano Raraku, BEED
Dessins : Jean-Paul THOMAS
Juin 2017

Maison du Parc
Domaine de Rochemure
07380 Jaujac
Tél. 04 75 36 38 60
accueil@pnrma.fr
www.pnrma.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Opération réalisée avec le soutien financier de :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
ardèche LE DÉPARTEMENT
Haute-Loire le DÉPARTEMENT

MONTS D'ARDÈCHE

construire des terrasses en pierre sèche

Mémento

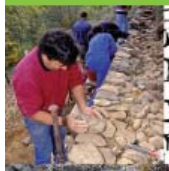

Bâtir et restaurer : les bonnes pratiques

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

comprenons les terrasses

Faysses, échamps, accols, chambas... : les terrasses en pierre sèche constituent un patrimoine paysager et culturel exceptionnel des Monts d'Ardèche.

Elles ont été trop souvent abandonnées. Mais heureusement, certaines restent encore productives, d'autres sont rénovées.
Récemment, des certifications professionnelles sont venues reconnaître le savoir-faire des bâtisseurs en pierre sèche. La construction en pierre sèche peut à nouveau être un savoir-faire technique et économique adapté aux pentes ardéchoises.

Les terrasses témoignent aujourd'hui de nouvelles dynamiques agricoles et économiques, culturelles et sociales. Préserver ce patrimoine et le maintenir vivant constitue ainsi un double défi à relever par chaque habitant des Monts d'Ardèche.

La Présidente du Parc
Lorraine CHENOT

Bâtir en pierre sèche :
une œuvre aussi contemporaine que traditionnelle

Vivre sur la pente, vivre de la pente...

Histoire de terrasses

Les paysages de terrasses des Monts d'Ardèche traduisent la nécessité de rechercher une horizontalité pour la vie quotidienne. Les terrasses ont ainsi été le fruit d'un travail acharné pour vivre sur les pentes.
Les premières sources écrites mentionnant la présence de terrasses en pierre sèche datent du X[ème] siècle. Les terrasses ont connu leur apogée autour de 1860 lorsque la pression démographique a été la plus forte. Par la suite, les crises de la vigne (phylloxéra), de la culture du ver à soie (pébrine) et du châtaignier (encre) ont conduit à l'abandon progressif de versants entiers.

Autour des cultures agricoles en terrasses, un savoir-faire riche s'est développé : des "calades" (chemins pavés) ont été bâties, des escaliers ont permis de passer d'une terrasse à l'autre, de multiples ouvrages ont canalisé l'eau (canaux appelés "béalières", "gourgs" pour arroser les potagers, voûtes protégeant les sources, etc.). L'habitat s'est développé de manière à préserver les meilleures terres agricoles. Les terrasses ont également été créées pour aménager l'espace autour de la maison (potagers par exemple) et ont servi de soutènement au-dessus et au-dessous des routes.

Des terrasses toujours essentielles !

Aujourd'hui, les terrasses supportent encore des cultures emblématiques des Monts d'Ardèche (châtaigniers, vignes, oliviers, pommes de terre, maraîchages, etc.).
Elles gardent un rôle essentiel :

- le fait de casser la pente en gradins presque horizontaux **permet un travail des sols plus aisé et augmente les surfaces cultivables**;
- l'élévation des murs **favorise l'accumulation d'une masse de terre plus importante**, propice aux cultures;
- le façonnage de la pente en plans successifs **freine les eaux de ruissellement**, permettant leur pénétration dans les sols et un réapprovisionnement des sources;
- le mur, enfin, **évite les déplacements en masse des sols superficiels gorgés d'eau**, sous l'action du gel et du dégel.

Les murs de soutènement répondent ainsi à une double contrainte toujours d'actualité : **retenir la terre, tout en laissant passer l'eau**.

valorisons les terrasses en pierre sèche ✳ partageons les techniques

Des terrasses issues des matériaux locaux et de savoir-faire spécifiques

En passant d'une vallée à l'autre, les maisons et les terrasses peuvent présenter des styles très distincts en fonction des roches utilisées.
Afin de comprendre la technique utilisée pour édifier un mur, il est nécessaire de connaître la nature du matériau qui conduit à des appareillages de murs adaptés.

Diversité des roches...

- les roches dites endogènes
  - granite, roches plutoniques
  - basalte et phonolithe, roches volcaniques
- les roches sédimentaires (structure stratifiée)
  - grès, roches détritiques
  - calcaires, roches biochimiques
- les roches métamorphiques
  - anatexites, les migmatites et les gneiss, granites métamorphisés
  - schistes.

...diversité des appareillages

- **Les pierres en blocs**
  Les roches se débitant en bloc sont les granites et granites métamorphisés, les grès, les calcaires et les basaltes. Les blocs peuvent être disposés par niveaux successifs (on parle de construction "assisée"), de manière plus ou moins régulière.

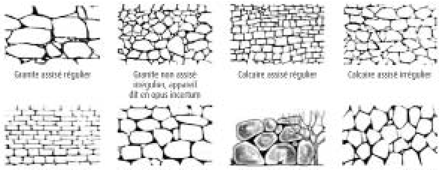

Granite assisé régulier – Granite non assisé irrégulier, appareil dit en opus incertum – Calcaire assisé régulier – Calcaire assisé irrégulier – Grès assisé régulier – Grès non assisé irrégulier – Appareillage cyclopéen (gros blocs de grès, granite, basalte, etc.) – Appareillage de prismes basaltiques

- **Les pierres plates**
  De nombreuses roches peuvent se présenter en pierres plates : calcaires en strates peu épaisses, roches volcaniques comme la phonolite, certains grès micacés et schiste, pierre plate par excellence.
  Les pierres de schiste sont généralement disposées horizontalement, mais on les trouve parfois disposées verticalement (sur chant) afin de servir de filtre. Cet appareillage particulier est une "clavade".

Schiste – Schiste en clavade – Calcaire

- **Les pierres rondes**
  Les roches roulées par les rivières sont transformées lentement en galets arrondis.

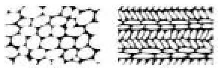

Appareillage irrégulier – Appareillage "d'arêtes de poisson"

Les terrasses en pierre sèche, un patrimoine d'avenir !

Pourquoi construire ou relever des terrasses ?

Délaissées depuis plusieurs décennies, les terrasses en pierre sèche redeviennent d'actualité :

- certaines cultures agricoles traditionnelles se maintiennent et se développent, de nouvelles productions agricoles de qualité s'adaptent aux terrasses.
- une prise de conscience de la valeur de ce patrimoine s'affirme, il est vu comme un atout pour la gestion de l'espace (gestion de la pente, gestion de l'eau et préservation des sources, etc.) et comme élément fort du cadre de vie quotidien, certaines terrasses étant de véritables ouvrages d'art.
- la pierre sèche est réutilisée pour les aménagements de villages ou de routes avec des certifications professionnelles reconnues.
- les terrasses entretenues contribuent au maintien d'un paysage ouvert et d'une biodiversité riche (les terrasses et leurs murs sont des écosystèmes à part entière).
- belvédères sur les vallées, les terrasses peuvent aussi être le support d'activités culturelles qui contribuent à l'attractivité des Monts d'Ardèche.

Les raisons sont ainsi multiples qui poussent à créer ou remonter des murs en pierre sèche.

Bâtir en pierre sèche, un savoir-faire reconnu

Trésors d'ingéniosité, les terrasses sont le fruit d'un savoir-faire ancien qui est devenu aujourd'hui rare. Il s'agit ainsi de le transmettre pour maintenir cette tradition d'adaption à la pente dans les Monts d'Ardèche.
Au-delà de la transmission d'un patrimoine bâti et culturel, la construction de murs en pierre sèche constitue également une pratique professionnelle moderne tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

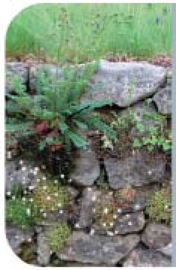

Murs et murets : réservoir de biodiversité

Qu'il soit récent ou ancien, le mur abrite des trésors de vie, à condition qu'il soit réalisé en pierre sèche. Les anfractuosités offrent des refuges à de nombreux insectes, araignées, petits mammifères et parfois même à des oiseaux !
Les vieux murets sont souvent colonisés par de petites plantes adaptées (mousses, lichens, fougères et plantes à fleur), rappelant une petite rocaille naturelle.

À savoir :

Le mur de soutènement d'une terrasse est le mur en pierre qui retient la terre d'une terrasse, qu'elle soit à vocation agricole ou non.
Le terme de **"pierre sèche"** signifie qu'aucun liant n'est utilisé pour tenir les pierres entre elles.

Un référentiel technique national

Le "CQP Ouvrier professionnel en pierre sèche" une qualification nationale pour le savoir-faire de la pierre sèche

Le Certificat de Qualification Professionnelle "CQP ouvrier professionnel en pierre sèche" N2 constitue la première reconnaissance officielle, il a été homologué par la Commission nationale (CPNE) le 4 mars 2010.
Il constitue une reconnaissance professionnelle pour un métier aussi ancien que contemporain : bâtisseur en pierre sèche.

Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche

Ce guide est le premier ouvrage national de référence technique pour la construction des murs de soutènement en pierre sèche.
Il est destiné aux professionnels : artisans, architectes, ingénieurs, paysagistes...
Il peut également servir de référence aux experts et assureurs.

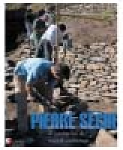

"Pierre sèche, guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement" Edition : ENTPE

Des formations professionnelles

Stages et formations

La construction d'une structure de soutènement en pierre sèche ne s'improvise pas, elle nécessite de connaître la nature du remblai (terres) à soutenir et celle du sol ou l'on posera le mur (coefficient de glissement), de repérer les écoulements d'eau afin de les maîtriser, de réunir un volume suffisant de pierres "tous modules", de dimensionner le mur (longueur / hauteur / Épaisseur à la base et fruit).
Différentes offres de stages d'initiation et de formations professionnelles qualifiantes existent.

Quelques guides techniques grand public

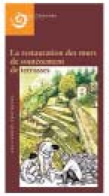

"La restauration des murs de soutènement de terrasses" Les cahiers pratiques Édition : Parc National des Cévennes

"Construire en pierre sèche" 2ème édition, Louis CAGIN et Laetitia NICOLAS Édition : Eyrolles

Contacts

Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche (FFPPS)

La FFPPS regroupe des associations de professionnels, des laboratoires scientifiques (ENTPE de Lyon, Ecole Centrale de Lyon, Ecole des Ponts et Chaussées de Paris), des partenaires institutionnels (Parc National des Cévennes, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse (CMA84).
FFPPS - Chambre de métiers et de l'Artisanat de Vaucluse - BP40208 - 84009 AVIGNON cedex 1 - **Coordination : Claire CORNU c.cornu@cma84.fr**

Artisans Bâtisseurs en Pierre Sèche (ABPS)

Développement et animation de la filière pierre sèche autour de trois axes : l'information, la formation et la qualification.
ABPS - 5, place Jules Laget - 48 320 ISPAGNAC
Tél. : 04 66 32 58 47 / 06 32 08 84 67 - (contact : CQP)
Fax : 04 66 32 58 47 / www.pierreseche.fr

Les Murailleurs de Provence

Promotion, formation, expertises de la technique du bâti en pierre sèche d'un point de vue scientifique architectural, environnemental, social, patrimonial et économique.
Murailleurs de Provence - Chemin de Taracan - 84490 Saint-Saturnin les Apt
Tél. : 06 11 46 57 10 / 06 03 86 34 96 - (contact : CQP)

Confrérie des Bâtisseurs en Pierre Sèche

La Confrérie œuvre pour le maintien et la mise en valeur des architectures vernaculaires.
Confrérie des Bâtisseurs en Pierre Sèche
167, route de Beaucaire - 30000 Nîmes
Tél. : 06 35 20 14 13 - didierieux@yahoo.fr - (contact : CQP)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse est une institution professionnelle impliquée dans la valorisation des savoir-faire et le développement économique du secteur artisanal. Elle s'est fortement investie dans la promotion du savoir-faire de la pierre sèche.
35, rue Joseph Vernet - BP 40208 - 84 009 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 90 80 65 65 / Fax : 04 90 80 65 66 - Claire Cornu : c.cornu@cma84.fr
www.cm-avignon.fr - Rubrique "Espace Artisans" puis "dossier pierre sèche"

Les Murailleurs des Monts d'Ardèche

Ils sont représentés par l'association : C.A.P.S., Collectif Actions Pierre Sèche, nouvelle structure en Rhône-Alpes. Composée de praticiens professionnels, de scientifiques, d'institutionnels, C.A.P.S. a pour objectif de promouvoir la connaissance et la mise en pratique des techniques à pierre sèche ainsi que les acteurs du réseau régional.
> Identifier, qualifier de nouveaux professionnels.
> Créer des ponts entre praticiens /agriculteurs /forestiers.
> Développer l'activité et l'emploi.
> Eveiller et accompagner les vocations vers la pratique.
Tél. : 06 15 50 62 57 / 09 52 77 60 74
Association C.A.P.S. - Quartier Grange Madame - 07260 Rosières
capspierreseche@free.fr - www.capspierreseche.com - (contact : CQP)

Ecomusée des terrasses

L'écomusée, centre de formation depuis 2000, propose des stages de sensibilisation à la pierre sèche destinés aux particuliers, agents communaux, demandeurs d'emplois, étudiants paysagistes...)
Agnès REDON- Ecomusée des terrasses - 07360 Saint-Michel de Chabrillanoux
Tél. : 04 75 65 24 70 - ecomuseedesterrasses@yahoo.fr

Vincent BICHET, "murailler"

Vincent BICHET anime des chantiers école d'initiation à la construction de murets en pierre sèche.
Vincent BICHET - Les Roches - 07140 MALARCE- SUR-LA-THINES
Tél. : 04 75 39 45 45 - vincent.bichet@sfr.fr

Rédaction : PNR Monts d'Ardèche
Conception : APIEEE
Crédit photos : PNR Monts d'Ardèche, Michel RISSOAN, Philippe FOURNIER
Dessins : Agnès REDON, Serge BELLELLI
Sources : Manuel technique du mur de soutènement en pierre sèche, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, 2004
Catherine CARRÉ, Agnès REDON, Jean-François BLANC, Serge BELLELLI

Maison du Parc
Domaine de Rochemure
07380 Jaujac
Tél. : 04 75 36 38 60
www.parc-monts-ardeche.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Opération réalisée avec le soutien financier de :
RhôneAlpes Région – ardèche LE CONSEIL GÉNÉRAL

MAI 2012

construisons un mur en pierre sèche

Les principes de base pour créer un mur ou réparer une brèche

Les étapes et la technique sont les mêmes à une différence près :
- dans le premier cas, il faut amener des pierres pour construire le mur,
- dans le second, elles sont sur place, mêlées à la terre de la brèche et il faut les extraire et les trier. Cependant même lorsque l'on répare une brèche, il est souvent nécessaire de rechercher un complément de nouvelles pierres, pour remplacer celles qui se sont amenuisées ou cassées avec le temps et les manipulations.

Ce mémento expose les étapes-clés de la restauration d'un mur, situation la plus fréquemment rencontrée et qui peut servir de modèle en tous points pour ceux qui seraient tentés par la création d'un mur.

1. La préparation du chantier

Démontage, tri et stockage des matériaux

Savoir démonter un mur est important pour éviter gêne, perte de temps et risques d'accidents au moment de la reconstruction.
Le démontage du mur dans sa hauteur et sa largeur s'effectue jusqu'à ce que les pans de mur restants soient sains (aucune pierre ne penchant vers l'avant).

Les pierres doivent être regroupées en huit catégories qui faciliteront ultérieurement leur choix.
- bloc de fondation (pierres les plus grosses)
- pierres du parement externe (toutes ont une tête ou face)
- pierres de remplissage (plus petites ou informes)

les pierres spéciales :
- pierres de liaison : boutisses, parpaignes et autres pierres effilées ou plates
- pierres de chaînage d'angle (blocage du mur en profondeur de chaque côté)
- pierres de couronnement
- cales
- cailloux du drain

Il faut savoir éliminer les pierres fissurées qui se fendraient une fois exposées à la pluie et au gel, ainsi que les pierres qui sonnent "mou" et n'auront pas la solidité requise pour la construction d'un parement; ces pierres peuvent alors servir au remplissage.

Préparation de l'assise du mur

Pour préparer la place du mur, il faut connaître un certain nombre de paramètres :
- nature du socle de fondation : roche ou terre ? terre argileuse ou pas ?
- présence d'eau permanente ou passagère dans le talus ?
- hauteur du mur, nature et dimensions des pierres, valeur du "fruit" ?

Ces éléments permettent de déterminer : la proportion du mur et la largeur à donner à la base du mur, la nécessité d'un "drain" ou pas, la profondeur de la "fouille", la présence ou non d'un "hérisson".

Ne pas hésiter à solliciter l'avis de professionnels !

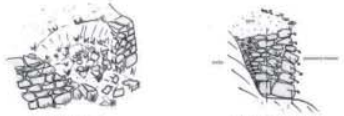

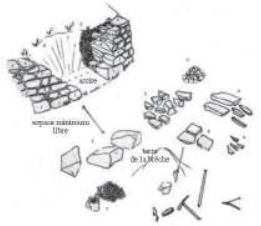

Tri et stockage des matériaux

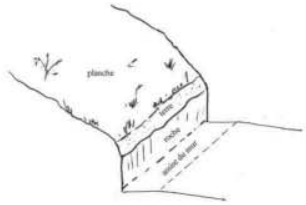

Préparation de la fouille pour la création d'un mur (le radier de fondation ou fouille fait un angle de 90° avec le fruit du mur

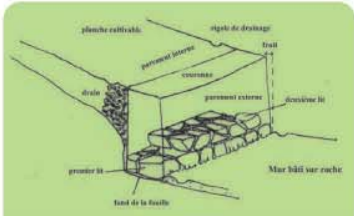

Petit lexique :

Appareillage : manière dont les pierres sont disposées dans un mur
Couronne : partie supérieure du mur, dite aussi : faîtage.
Drain : ensemble de cailloux qui servent à filtrer l'eau à l'arrière du mur.
Fouille : emplacement du mur fait en entamant le talus ou la roche.
Fruit : inclinaison du mur vers l'amont de la pente.
Lit : ensemble des pierres constituant une couche dans le parement et dans l'épaisseur du mur.
Hérisson : lit de cailloux bien tassés ou damés au fond de la fouille sur le sol meuble et sur lesquels est posé le premier lit de pierres.
Planche : surface de terre cultivable de la terrasse.
Parement externe : face visible du mur dans le plan vertical.
Parement interne : face invisible du mur, contre le talus.

2. Construire le premier lit

Mettre en place le cordeau

Plaquer deux bâtons lisses (des manches à balai épointés conviennent bien) contre les parements sains existants de part et d'autre de la brèche et tendre un cordeau entre eux, à 5 ou 10 cm du sol.
Le cordeau ne doit jamais toucher les pierres, mais les frôler seulement, pour servir de référence.
On commence par aligner les plus gros blocs sur le fond de la fouille, les uns contre les autres, le long du cordeau, **dans un sens précis !**

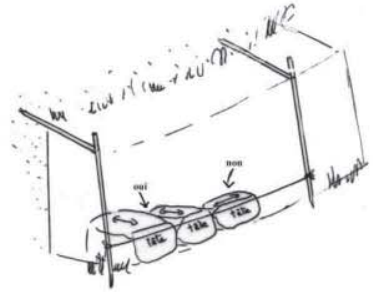

Mise en place du cordeau - Sens de pose des pierres

Reconnaître la qualité et le sens de pose d'une pierre

Avant de poser une pierre il faut savoir distinguer sa "tête" et sa "queue" pour l'orienter correctement.
- la tête : c'est la face la plus régulière qui vient se placer dans le parement externe.
- la queue : c'est la plus grande dimension de la pierre, si elle en a une ! Elle ira se loger dans la largeur du mur.

Une erreur courante des néophytes consiste à placer la queue des pierres dans le parement, pour gagner du temps au détriment de la solidité du mur.

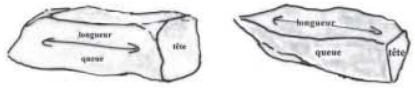

Les différentes parties d'une pierre

3. Sur quelle face poser une pierre ?

Une fois identifiées la tête et la queue et son orientation dans le mur, reste à déterminer si cette pierre convient pour le parement externe et sur quelle face elle sera posée. Trois points sont à observer :
- **Le fruit** des premières pierres va orienter le fruit global du mur, il est donc important de choisir les pierres avec un fruit correct, en se référant aux bâtons témoins, appliqués contre le mur existant. Ni trop de fruit, ni pas assez ! Il faut observer la tête de chaque pierre et la placer de telle manière qu'elle soit inclinée dans le même sens que le mur et avec le même angle.

Une fois positionnée, la face inférieure devient le **lit de pose** et la face supérieure **le lit d'attente**.
- **Un lit de pose stable :** cette face inférieure doit être la plus large et stable possible afin d'offrir la plus grande assise.
- **Un lit d'attente correct :** cette face supérieure ne devra en aucun cas faire lavoir c'est-à-dire pencher vers l'avant ni être bossue sous peine de favoriser le glissement ultérieur des pierres posées au-dessus.

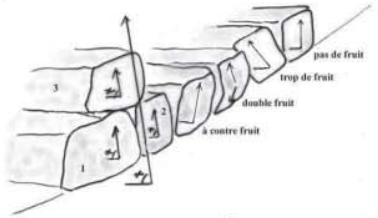

Fruits corrects et incorrects

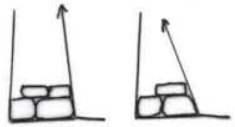

La mise en œuvre du fruit

Faut-il tailler les pierres ?

Sauf exception, tailler les pierres n'est pas une pratique très répandue pour les murs de soutènement de terrasses agricoles. En général, les pierres étaient simplement "retouchées" plutôt que taillées : il s'agissait seulement de faire sauter un bec gênant, réduire un fruit, régulariser une face...

Les bons gestes

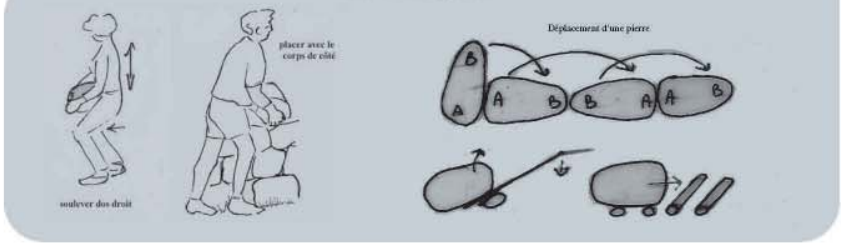

4. Poser le premier lit dit lit de fondation

- Les pierres les plus volumineuses sont posées en fondation ; leur fruit va donner le fruit général du mur.
- Les blocs se touchent, leur queue (plus grande dimension) est dans la largeur du mur.
- Leur tête (ou parement) est parfaitement alignée sur le cordeau, sans le toucher.
- A l'arrière de ce premier alignement, prennent place des blocs tout aussi volumineux mais sans tête correcte. Ils forment le contre-parement ou parement interne qui limite le mur dans sa largeur ; entre ces deux parements se situe le remplissage (E).
- Cette première assise doit être massive, très stable; il faut arriver à une répartition équilibrée des blocs de tailles différentes (A,B,C dans la figure) pour ne pas créer de zone plus fragile.
- Pour la même raison, il faut veiller à ne pas prolonger une ligne de séparation entre deux pierres : couramment cela se dit "rompre les joints", l'exemple (D) est donc à éviter.
- Le remplissage des vides entre les pierres se fait avec les pierres anguleuses les plus petites (E).

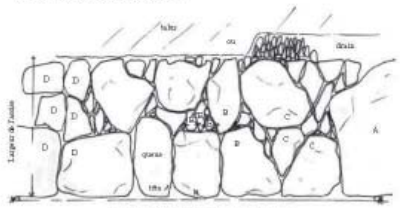

Face du premier lit ou lit de fondation (vue de dessus)

La plupart des murs présentent au moins à la base une construction à double parement pour assurer une bonne stabilité. Le contre-parement est construit jusqu'en haut du mur pour en garantir la solidité.

5. Le remplissage, tout un art invisible de l'extérieur

Le remplissage assure la cohésion du mur en augmentant les frottements, en diminuant les possibilités de jeu, en reliant l'avant et l'arrière du mur. Cohésion et densité sont deux facteurs de solidité du mur.
Le remplissage consiste à combler les espaces vides entre les deux parements d'un même lit, de façon à former un plan uniforme sur lequel viendra se poser le lit suivant en utilisant pour cela toutes les pierres sans intérêt pour les parements. Il faut avoir à l'esprit que chaque espace vide rempli par une pierre est un espace de moins pour la terre qui tôt ou tard pénétrera dans le mur et le fragilisera.
Le remplissage doit ainsi être réalisé avec soin en rangeant les pierres à la main.

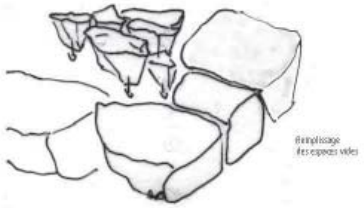

Remplissage des espaces vides

6. Construire les lits suivants

Avant d'attaquer un deuxième lit : il est bon de s'assurer que le précédent offre un plan horizontal stable et légèrement incliné vers le talus de 1 à 2 %, au moins dans le premier tiers du mur.
Les suivants vont obéir aux mêmes règles que précédemment, avec des pierres un peu moins grosses généralement et quelques contraintes supplémentaires.

Rompre les joints dans tous les plans

Dans les deux plans verticaux, c'est-à-dire dans le parement et dans la coupe, on ne pose jamais une pierre sur une pierre, mais à cheval sur deux autres. Dans le plan horizontal des lits, une pierre n'est jamais posée dans le prolongement d'une autre.

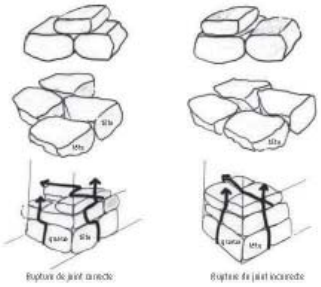

Rupture de joint correcte — Rupture de joint incorrecte

Répartir les masses d'un lit à l'autre

Afin que les grosses et les petites pierres ne soient pas concentrées aux mêmes endroits, dans la superposition des lits, on ne pose pas une grosse pierre sur une autre grosse pierre, mais plutôt une grosse sur des petites et inversement, de façon à ne prolonger aucune de ligne de joint.

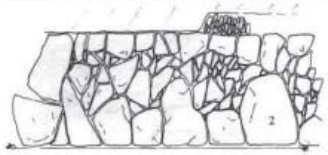

Répartir les masses d'un lit à l'autre : superposition de deux lits vus de dessus (la pierre n° 2 bavarde la terre et évite l'écartement des éléments de l'assise inférieure)

Lier l'avant et l'arrière du mur

Lier l'avant et l'arrière du mur doit être un souci permanent : cette liaison est assurée avec la mise en place des "boutisses" et des "parpaignes" : pierres les plus longues que l'on puisse trouver. Leur rôle est de consolider le mur qu'elles traversent presque de part en part pour les boutisses, ou complètement pour les parpaignes, pouvant même dépasser dans le talus, liant ainsi l'avant et l'arrière.
La liaison est également assurée par l'usage :

- de pierres de liaison minces et longues que l'on enfile dans les espaces entre les pierres du parement et qui pénètrent dans le remplissage;
- de pierres plates qui par leur surface vont recouvrir à la fois des éléments de l'avant et de l'arrière.

Liaison avant-arrière correcte — Liaison avant-arrière incorrecte

Pierres de liaison correctes — Pierres de liaison insuffisantes dans le lit

Respecter les alignements

Les alignements sont fixés par rapport au cordeau que l'on fait coulisser à la verticale le long des bâtons, ce qui permet de vérifier à la fois le fruit et l'alignement horizontal.

Respecter le fruit du mur

Attention aux pierres qui ont un fruit exagéré : inutile de les soulever à l'arrière pour le corriger, elles glisseront tôt ou tard vers l'avant. Elles peuvent être posées plus en retrait, retaillées ou utilisées dans le contre-parement.

Laisser le moins de vide entre les pierres

Tant dans le parement qu'à l'intérieur, toutes les pierres se touchent, de façon à augmenter les surfaces de contact, pour une meilleure résistance aux poussées. Ce serrage contribue également à l'esthétique du parement externe. Les espaces vides se comblent pendant la construction et non après : une pierre glissée dans le parement externe après coup en ressortira de la même façon sans effort.

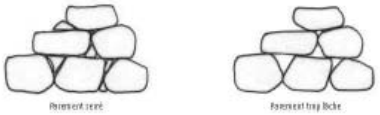

Parement serré — Parement trop lâche

Gros plan sur le calage

Bien stable, une pierre posée ne doit plus bouger sous la pression exercée en son centre : elle repose sur sa surface la plus plane et la plus large possible et au minimum sur trois points d'appuis.
Le calage n'est qu'un pis-aller pour palier à une pose incorrecte, il faut y avoir recours le moins possible car il diminue la solidité de l'ouvrage.
Cependant, lorsqu'on l'utilise, il faut respecter certains principes.
Pour boucher un espace entre deux pierres : il vaut mieux introduire une pierre en force par le dessus; elle sera bloquée en étant recouverte par le lit suivant, plutôt que l'introduire par l'avant.

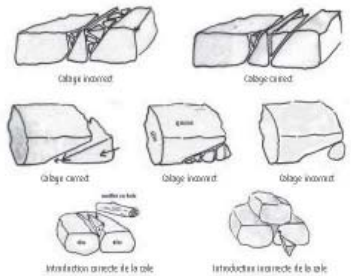

Calage incorrect — Calage correct — Calage correct — Calage incorrect — Calage incorrect — Introduction correcte de la cale — Introduction incorrecte de la cale

Pose "assisée" et pose en "opus incertum"

Selon la manière d'appareiller les pierres, l'aspect du parement diffère :

- la pose "assisée" : chaque lit horizontal est distinct et bien lisible dans le mur, constitué de pierres de même hauteur, toutes posées sur leur face la plus large, ce qui suppose des pierres aux formes à peu près régulières. Quelques fois, un rattrapage de niveau est nécessaire quand la hauteur des pierres diffère.
- la pose en "opus incertum": les pierres sont posées tantôt sur leur face la plus large, tantôt sur une pointe ou sur la tranche; leurs formes sont irrégulières, les lits ne se distinguent plus. Cet appareillage en puzzle évite la monotonie et a beaucoup de charme, mais il est plus complexe à réaliser.

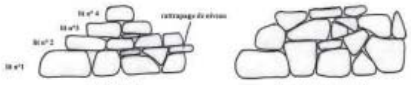

Pose "assisée" — Pose en "opus incertum"

9 règles incontournables pour un mur solide et esthétique

1. Respect des proportions
2. Respect des alignements
3. Pose en "boutisse" généralisée
4. Discontinuité des joints dans les trois plans
5. Liaisons avant / arrière et répartition équilibrée des masses
6. Remplissage orienté et serré
7. Stabilité des pierres et calages corrects
8. Contact optimisé des pierres entre elles
9. Respect du fruit et de l'appareil d'origine

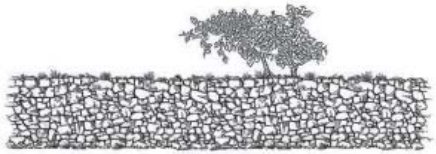

MONTS D'ARDÈCHE

Matières & couleurs du parc

Mémento

Traitement des façades : recommandations architecturales

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

CAUE ARDÈCHE

COULEURS ET MATIÈRES D'HIER...

L'architecture traditionnelle des Monts d'Ardèche s'est construite avec des matériaux pris sur place (pierre de maçonnerie, bois de charpente, etc.). Ces constructions étaient en osmose avec leur environnement : unité de matériaux, unité de couleur.

Dans l'habitat récent, la mise en œuvre de nouveaux matériaux manufacturés et de nouvelles techniques a souvent un impact visuel plus fort qui peut nuire à la qualité des paysages.

Comment rénover une façade ancienne en respectant les règles de l'art ?

Comment traiter des façades de maisons contemporaines qui soient en accord avec leur environnement paysager ?

Le présent mémento a pour objectif de comprendre l'impact visuel du bâti aujourd'hui et d'apporter des recommandations concernant le traitement de la couleur en architecture afin de respecter le patrimoine paysager Monts d'Ardèche et de le faire vivre de manière durable.

La Présidente du Parc
Lorraine CHENOT

Piémont cévenol

Haute Cévenne

Cévenne méridionale

MATIÈRES ET COULEURS DES MONTS D'ARDÈCHE

Le Parc des Monts d'Ardèche possède sur son territoire **un patrimoine géologique** remarquable (notamment lié à l'activité volcanique) qui a façonné son paysage, son histoire et ses activités.
La pierre, matériau de base de son bâti traditionnel, est omniprésente.
Ses variétés donnent **une couleur particulière à chaque secteur**.
Le schiste de la Cévenne méridionale, le grès du Piémont cévenol, le granite de la Haute cévenne ou des Boutières, le basalte de la région des Sucs offrent des textures différentes.

Par sa teinte et sa matière, l'architecture traditionnelle se fond dans le paysage pour ne former qu'un avec celui-ci.

Les Boutières

Plateau de Vernoux

Les Sucs

LE DIFFUS, LE MITAGE & L'ÉTALEMENT
Les nouveaux visages de l'habitat

Le territoire des Monts d'Ardèche est caractérisé par une répartition très diffuse de son habitat.
Les bourgs, villages, hameaux et fermes isolées composent le paysage.
La déprise agricole et le développement urbain de la seconde moitié du vingtième siècle ont contribué à une urbanisation « sauvage » (le mitage).

Ce nouvel habitat n'a plus de relation directe avec l'activité économique et la forme architecturale s'est modifiée, accentuant son impact visuel.
De plus, les nouvelles techniques de construction en rupture avec l'architecture traditionnelle apportent de nouveaux coloris jusqu'ici inexistants.

Répartition diffuse de l'habitat (villages, hameaux et fermes)

Effet de mitage autour d'un bourg

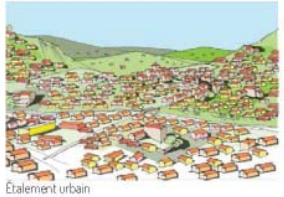

Étalement urbain

L'effet d'étalement et de mitage rend les constructions visibles de loin et renforce leur impact visuel si la couleur est mal maîtrisée.

...À AUJOURD'HUI DANS LE PARC

LA COULEUR DE LA FACADE

Les constructions ont un impact visuel fort dans les paysages des Monts d'Ardèche, en grande partie dû à **la coloration des façades** et la manière dont elles captent la lumière.

La description d'une couleur en architecture fait appel à deux notions essentielles : la tonalité et la clarté.

Ces deux notions permettent ainsi de préciser la couleur d'un bâtiment et de mesurer son impact en toute saison (plus ou moins de lumière naturelle, zones d'ombre...).

LA TONALITÉ

La tonalité est couramment appelée couleur, ton ou teinte. Les tonalités de base sont au nombre de trois : le bleu, le rouge et le jaune, qu'on appelle les couleurs primaires qui permettent d'obtenir par mélange toutes les autres couleurs.

LA CLARTÉ

La clarté, appelée aussi valeur ou luminosité, concerne l'intensité de la couleur qui est plus ou moins claire ou foncée.
Plus une couleur est claire avec une matière lisse, plus son impact visuel est fort.

COULEUR, MATIÈRE, TEXTURE & FACTURE

On ne peut pas aborder le thème de la couleur des bâtiments sans évoquer le matériau sur lequel elle est posée.

L'habitat traditionnel utilisait majoritairement la pierre, matériau brut laissant apparaître sa matière et sa texture (avec enduit à la chaux ou jointoiement).

Aujourd'hui, le bâti utilise des matières manufacturées comme le béton, le ciment et la brique, toutes protégées par un enduit de finition.
La mise en oeuvre de l'enduit ne laisse plus apparaître le matériau de construction et présente très peu de texture.

La couleur de l'enduit est la seule marque visible. Il convient donc de la choisir avec le plus grand soin.

MATIÈRE ET TEXTURE DIFFÉRENTES : IMPACT DE LA COULEUR

Couleur et matière sont indissociables dans l'appréhension de l'impact visuel d'un bâtiment. Une même coloration donnera des effets de couleurs très différents selon la matière et la texture du support.
Il s'agira, quelle que soit la couleur retenue, de ne pas ignorer les caractéristiques des aspects de surface. Une matière lisse et sèche apparaît plus lumineuse, plus « claire » que la même matière rugueuse qui semble plus « sombre ».

Maison contemporaine, conçue par mimétisme de l'architecture traditionnelle.
L'ensemble présente une texture particulière et une teinte issue des matériaux sortis du sol (pierre, sable de pays).
L'impact de la couleur est différent par sa teinte trop claire et sa texture (enduit lisse et uniforme sur une maçonnerie de blocs de béton).

Maison traditionnelle, le bâti est en pierre apparente de site.

Vue d'ensemble des deux maisons, contemporaine et traditionnelle, proches l'une de l'autre par leur volume. En vue lointaine le principe de mimétisme architectural a peu d'impact visuel dans l'environnement. Par contre, la couleur de la maison contemporaine ressort énormément dans la lecture du paysage.

MAISONS DE VILLE, FERMES ANCIENNES.

LES MAISONS DE VILLAGE, COMPOSITION DE LA FACADE ANCIENNE

Depuis les années soixante, la mode est à la pierre apparente pour les ravalements de façade.
Pourtant, traditionnellement, **les maisons de village étaient enduites** et souvent décorées. Dans l'habitat plus rustique comme les fermes d'exploitation agricole, **des joints épais et largement couvrants** étaient utilisés (enduit de jointoiement).

Dans les deux cas, les techniques utilisées permettaient **de protéger la maçonnerie** des intempéries et **d'apporter un meilleur confort** à l'habitat.
L'ordonnancement de la façade est la manière dont celle-ci est organisée entre les parties bâties (parties pleines), les ouvertures (parties vides) et les éléments en reliefs (modénature). Il donne nombre d'indications sur la manière dont la façade était traitée.

Un regard attentif à la structure d'une façade est riche d'enseignement sur sa composition initiale. La chaîne d'angle droite, en pierre taillée apparente, était réservée aux maisons nobles et aux bâtiments officiels.
Pour les maisons plus humbles (maisons de villageI, la chaîne d'angle, même taillée, était enduite avec, souvent une chaîne peinte de fausses pierres.

En règle générale la façade est composée d'une trame horizontale qui définit les différents niveaux du rez-de-chaussée aux combles et d'une trame verticale qui permet l'alignement des ouvertures.

Les éléments de modénature sont les ouvrages en saillie tels que le soubassement, le couronnement de l'immeuble, les corniches, les balcons, etc.
Ces éléments structurent et animent la façade.

MAISONS ISOLÉES ET HAMEAUX COULEUR ET TEXTURE

Les maisons et fermes isolées, les hameaux et nombre de villages sont **en pierres apparentes de site**.
Les murs en pierre, bâtis et rejointés avec un mortier de chaux et de sable de pays, mettent en valeur les façades.
Les couleurs des pierres sont les couleurs du paysage.
Seuls les volets, toujours peints, apportent une touche de couleur.

Mur de pierre avec un enduit de jointoiement.

Ferme des Boutières assise sur ses terrasses en pierre.

Ton sur ton, un bâti en osmose avec sa terre.

LA CHAUX, UN MATÉRIAU NATUREL ET ANCESTRAL

Jusque dans les années 1950, la chaux a été la composante exclusive des liants de maçonnerie et des enduits de façade.
La chaux naturelle (aérienne ou hydraulique) permet de réaliser des enduits souples et respirants. Le mortier destiné aux enduits de façade est dosé maigrement, la chaux ayant une adhésivité exceptionnelle.
Pour les maisons non enduites, le rôle de l'enduit de jointoiement est d'obturer toutes les infractuosités du support, en venant se terminer sur les têtes des pierres de construction. De sa prise lente à l'air, **la chaux aérienne** (CAEB ou CL) donne à l'enduit souplesse et résistance. **C'est le matériau idéal car il assure une imperméabilité du mur tout en le laissant respirer.**

Ancien enduit à la chaux.

Enduit de jointoiement.

...QUEL TRAITEMENT DES FACADES?

LECTURE DE LA FAÇADE ANCIENNE

Enduire ou jointer la façade de pierre: dès que cela était possible, **les maisons étaient enduites en totalité ou avec des joints épais et couvrants**. L'enduit sert à protéger les maçonneries et réguler les variations thermiques. Il permet également de mettre en valeur les éléments structurants du bâtiment (chaînes d'angles, encadrements de fenêtres, portes d'entrée).

Maison de ville aujourd'hui
Sa façade latérale a été conservée avec son enduit d'origine. La façade sur le boulevard a été décroutée et jointée, laissant apparaître tous ses éléments constructifs au détriment des élément nobles à mettre en valeur.

Simulation
Mise en oeuvre d'un corps d'enduit sur l'ensemble du bâtiment lui restituant ainsi son caractère et son équilibre d'origine.

CHAÎNE D'ANGLE ET ENCADREMENT

La manière dont sont mises en oeuvre les pierres d'angle et les encadrements de fenêtres renseigne sur la présence ou non d'un enduit.
Par exemple, si ces pierres ont une saillie de 3 à 4 centimètres par rapport au mur, cela indique la présence dès l'origine d'un enduit venant se caler contre ladite saillie.
Les pierres d'angles au même nu que la maçonnerie indiquent soit un enduit de jointoiement à fleur des pierres, soit un corps d'enduit complet avec chaînes d'angle et encadrements peints et décorés.
Il a été longtemps convenu que la pierre d'angle grossièrement taillée n'était pas digne d'être montrée.

Corps d'enduit avec encadrement de fenêtre et chaîne d'angle droits et en pierre de taille apparente.

À privilégier :
Enduit avec encadrement de fenêtre et chaîne d'angle avec décor peint.

Enduit de jointoiement avec encadrement de fenêtre et chaîne d'angle harpès en pierre apparente dégrossie.

À éviter :
Enduit cassé (surépaisseur) pour laisser apparaître l'encadrement de fenêtre et la chaîne d'angle.

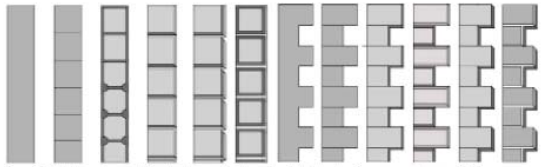

Diversité et richesse des modèles de chaînes d'angle peintes (droites, harpées, avec ombres portées).

Chaîne d'angle droite.

Chaîne d'angle harpée.

ISOLATION DE LA MAISON ANCIENNE PAR UN ENDUIT CHAUX-CHANVRE

L'enduit chaux-chanvre permet une correction thermique des murs épais maçonnés en pierre. Une couche de 4 à 6 cm d'enduit intérieur chaux-chanvre est un compromis idéal pour supprimer l'effet de paroi froide de ce type de mur, sans perturber son équilibre hygrométrique et tout en continuant à bénéficier de son inertie.
Ce type d'enduit qui améliore le confort des maisons anciennes est similaire par son aspect aux anciens enduits intérieurs à la chaux qui donnaient le caractère de ces maisons.

MATIÈRES & COULEURS DE L'HABITAT...

L'ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DES REVÊTEMENTS DE FAÇADE

Les matières et textures ont tendance à se «lisser» avec l'utilisation des matériaux manufacturés . Les couleurs ont tendance à s'éclaircir et l'impact des constructions dans le paysage est plus fort.

IMPACT VISUEL DES BÂTIMENTS

L'échelle de graduation des teintes (de 0% du blanc à 100% du noir) **permet de mesurer l'intensité visuelle d'un bâtiment** et d'appréhender **son impact en vue lointaine** dans l'environnement.

Plus la teinte d'une façade est foncée, moins elle est visible dans le paysage.

Les maisons anciennes, en pierre, **ont une teinte foncée**, voire très foncée, à l'inverse des maisons plus récentes.

Si le bâtiment est visible de loin, mieux vaut choisir une teinte soutenue de 50% de gris à plus. Si le bâtiment n'est visible que de près ou se situe dans une zone ombragée, une teinte plus claire peut être retenue.
Les bardages en bois ont une teinte soutenue qui s'intègre naturellement dans le paysage.

TEXTURE DES ENDUITS

Afin d'être en cohérence avec les enduits anciens, il convient de les réaliser à la chaux avec une texture simple et sobre.
Les enduits frottés ou grattés mettent le mieux en valeur le bâti.
Les enduits écrasés ou les «tyroliennes» sont à éviter car peu performants (protection à la pluie) et munis d'infractuosités accumulant poussières et salissures.

À privilégier : enduit frotté

À privilégier : enduit gratté

À éviter : enduit écrasé

À éviter : enduit «tyrolienne»

À éviter : enduit «rustique»

LES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS DE GRANDES DIMENSIONS

Les nouveaux bâtiments d'activités artisanales, commerciales ou agricoles sont de plus en plus grands. Ils ont un impact visuel très important dans le territoire de pente des Monts d'Ardèche.
Leurs matériaux de construction sont usinés et issus des bâtiments industriels. Il est important d'apporter un soin particulier dans le choix des coloris à utiliser.

Bâtiment secteur tertiaire avec deux couleurs.

Bâtiment artisanal de teinte très soutenue.

Bâtiment artisanal en bois avec panneaux photovoltaïques

Grand bâtiment agricole dans un environnement bâti de qualité. Ses matériaux sont manufacturés et sa teinte est trop claire. Son impact visuel est impressionnant et rompt l'harmonie du site.

Simulation de colorisation en brun foncé pour atténuer l'impact visuel. Il est important de traiter murs et toitures de la même couleur. Des plantations supplémentaires peuvent contribuer à mieux le masquer.

...LES CHOIX POUR AUJOURD'HUI

CONSTRUIRE AUJOURD'HUI, QUELLES TEINTES CHOISIR?

Construire par mimétisme, c'est concevoir une maison dans le «style du pays» en s'inspirant de l'architecture vernaculaire, tant dans la forme que dans les teintes.
Les couleurs du bâti ancien ont toujours été en harmonie avec l'environnement naturel.

Il convient donc **de bâtir par mimétisme en utilisant des teintes neutres et soutenues** afin que le bâtiment se fonde dans le paysage.

Deux maisons récentes aux teintes violentes, à côté d'un petit bâtiment en pierre de pays. L'impact visuel est flagrant et dénature l'harmonie d'ensemble du site.

Simulation de teinte et de matière pour les deux maisons récentes. Ton pierre pour l'une, bardage bois pour l'autre. L'ensemble est en concordance avec le site.

Extension d'une maison ancienne. L'enduit est trop clair donc trop visible.

Simulation 1, avec un enduit lissé ton pierre, plus neutre.

Simulation 2, avec un enduit gratté qui donne plus de texture.

Simulation 3, avec un bardage en bois qui donne plus de matière.

Construire par opposition, c'est concevoir une maison contemporaine (toiture terrasse, volumes simples) adaptée aux usages d'aujourd'hui.

Bien implantée sur la pente et dans son environnement bâti ou naturel, on peut considérer qu'une architecture différente peut «trancher» par sa teinte par rapport au paysage. Elle est visible et s'affirme.

Maison contemporaine, blanche.

Utilisation de la couleur dans un groupe d'habitations.

CHOISIR LA COULEUR DES VOLETS

Les volets étaient traditionnellement peints, afin de protéger le bois. La couleur des volets permet d'animer une façade en apportant une tache de couleur dans la composition de celle-ci.

Éviter les volets en bois naturel lazuré qui n'ont jamais existés auparavant et qui se dégradent vite aux intempéries.

Volets à cadre.

Volets à lames, bois peint.

Volets persiennés.

À proscrire
Volets à lames, bois brut.

LA SOLUTION BOIS

Les bardages en bois naturel ont une teinte soutenue qui s'intègre naturellement dans le paysage.

La maison en ossature bois a un fort potentiel écologique.

La structure en bois peut être associée avec d'autre matériaux pour donner plus de caractère à la maison.

Mariage bois et maçonnerie enduite

Maison double, bois et verre

Maison à ossature et bardage bois

Mariage bois et pierre de pays

RECETTE ENDUIT TRADITIONNEL A LA CHAUX

ENDUIT TRADITIONNEL AU MORTIER DE CHAUX

▪ La première couche appelée gobetis assure l'adhérence de l'enduit au support.

▪ La deuxième couche ou corps d'enduit est appliquée en deux passes ou plus. Il sert à imperméabiliser et à redresser le support.

▪ La troisième couche, dite de finition est exécutée en une ou plusieurs passes selon le type de mortier et l'aspect recherché. En plus de son rôle décoratif, cette couche protège le corps d'enduit pour qu'il conserve toutes ses caractéristiques.

Composition de chaque couche :

1. Dressage ou dégrossis
Chaux : 1 vol
Chaux aérienne : 1 vol
Sable de rivière : 3 vol
Granulométrie : clef de 4
Mode d'application : projection manuelle et serrage à la truelle (règle interdite)

2. Corps d'enduit et couches de finition :
Chaux aérienne : 1 vol
Sable de rivière : 3 vol
Granulométrie : clef de 3
Mode d'application : projection manuelle et serrage à la truelle (règle interdite)
Traitement de surface : Lissé à la truelle finition frotassé fin.
Colorant : terre naturelle, pigments ou sables locaux.

AIDES EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU BÂTI ANCIEN

FONDATION DU PATRIMOINE :

Extrait site internet :
La Fondation du patrimoine vous permet de bénéficier d'une déduction d'impôt et d'une aide financière pour la restauration de votre patrimoine.
Seul organisme habilité par le ministère de l'Économie et des Finances à octroyer un label ouvrant droit à des déductions fiscales pour les travaux réalisés sur un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques.
Le dispositif est souple. Le label est attribué pour 5 ans, vous réalisez les travaux quand vous le souhaitez et vous demeurez libre de choisir vos entreprises et artisans ! Les travaux de restauration sont réalisés en conformité avec les éventuelles prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France. Et vous n'avez aucune obligation d'ouvrir le bâtiment labellisé au public.

Les personnes qui peuvent bénéficier du label :
Pour bénéficier du label, les biens immobiliers doivent être détenus par :
- Un particulier ;
- une société transparente (SCI, GFR, GFA...) sous certaines conditions ;
- une copropriété ou une indivision sous certaines conditions.

En contrepartie des avantages procurés par le label, le propriétaire s'engage à conserver le bien pendant 15 ans à compter de la date d'acquisition.

Les biens éligibles :
Le label s'applique à un programme de travaux réalisés sur un patrimoine immobilier non protégé par l'État au titre des monuments historiques, dont une façade principale au moins est visible de la voie publique. Sont concernés :
- les biens patrimoniaux les plus caractéristiques du milieu rural (moins de 2 000 habitants) : fermes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux, etc.
- tous les biens patrimoniaux non habitables : fontaine, puits, pigeonniers, fours à pain, etc., même situés en zone urbaine
- les biens patrimoniaux situés dans des sites patrimoniaux remarquables(anciens Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et secteurs sauvegardés).

Le label ne peut être octroyé à un bien immobilier utilisé intégralement par son propriétaire dans le cadre d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou pour l'exercice d'une profession non commerciale.

À titre d'exemple, les gîtes ruraux sont exclus du dispositif du label. Toutefois, si une partie seulement de l'immeuble est affectée à cette activité, l'autre partie pourra recevoir un label.

Les travaux concernés :
L'attribution du label s'applique à des travaux de restauration extérieurs (toiture, façade, huisseries, etc.), non débutés au jour de l'octroi du label. Elle est conditionnée à l'obtention de l'avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France sur le programme de travaux envisagé.
Dans le cas d'immeubles non habitables, certains travaux intérieurs peuvent être éligibles si les propriétaires s'engagent à les rendre accessibles au public dans les conditions d'ouverture des monuments historiques.